

Rapport annuel 2009



Les produits et services offerts à la clientèle de la BRED Banque Populaire



ASSURANCES

PREPAR-VIE	100 %
Assurance-vie	▲●■
PREPAR IARD	100 %
Assurance IARD	▲●■
PREPAR COURTAGE	100 %
Courtage d'assurance	▲●■

ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL

COFACE	
Assurance Crédit	■
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL	
Conseil aux exportateurs	■

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

VIALINK	100 %
Commerce électronique	■
CLICK & TRUST	66 %
Commerce électronique	■
B-PROCESS	49,8 %
Facturation électronique	■
HUBWOO	16,92 %
Commerce électronique	■
MEDISCS	25 %
Commerce électronique	■

GESTION D'ACTIFS, INGÉNIERIE ET SERVICES

PROMEPAR GESTION	100 %
Gestion sous mandat de portefeuilles individuels	▲●■
FIPROMER / I2F NC / I2F PF	
Investissement Outre-mer	35 % / 68 % / 55,5 % ▲●■
KYRIBA	36 %
Solutions de centralisation de trésorerie	■
MAGELLAN / GALILEO	36 %
Monétique	▲■
FONCIA	
Immobilier	▲●■
NATIXIS INTERTITRES	
Titres spéciaux de paiement	■
NATIXIS INTEREPARGNE	
Gestion de l'épargne salariale	■
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	
Gestion d'OPCVM	▲●■
NATIXIS BLEICHROEDER	
Société de bourse	●
NATIXIS ASSURANCES	
Assurance contrat collectif	■
NATIXIS PRIVATE BANKING	
Banque	■

BANQUES, FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

BIC BRED	100 %
Banque	■
BRED COFILEASE	100 %
Banque	▲●■
BRED GESTION	100 %
Banque	■
SOFIAG	100 %
Société de crédit	▲●■
SOFIDER	100 %
Société de crédit	▲●■
BRED VANUATU	85 %
Banque	▲●■
BCI MER ROUGE	51 %
Banque	▲●■
SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'EXPANSION	50 %
Banque	▲●■
BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT	49,9 %
Banque	▲●■
CRMMOM (CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MARITIME MUTUEL D'OUTRE-MER)	23,5 %
Banque	▲●■
BANQUE SOCREDO	15 %
Banque	▲●■
SCM	
Société de cautionnement mutuel	▲●
NATIXIS	
Banque	■
NATIXIS LEASE	
Crédit-Bail	▲■
CREDIT FONCIER DE FRANCE	
Prêts immobiliers	▲●■
NATIXIS FACTOR	
Affacturation	▲■
NATIXIS FINANCE	
Fusions et Acquisitions	■
NATIXIS PRIVATE EQUITY	
Capital investissement	■

■ Groupe BRED Banque Populaire

■ Groupe BPCE

● Particuliers

▲ Professionnels

■ Entreprises, institutionnels et associations

BRED Banque Populaire, société anonyme coopérative de banque populaire, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 341 437 500 euros.

Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 48 98 60 00

Rapport Annuel 2009

Rapport de Gestion
Comptes Consolidés
Comptes Sociaux

Sommaire

Rapport de Gestion

Rapport du Président	55
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	72
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	74
Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 21 mai 2010 - Projet de résolutions	75

Comptes Consolidés

Bilan	78
Compte de résultat	80
Annexe aux comptes consolidés	84

Comptes sociaux

Bilan	140
Compte de résultat	142
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	146
Informations concernant les mandataires sociaux	147
Renseignements de caractère général	150

Rapport de gestion



Environnement économique

Les coupes dans les dépenses d'investissement et la chute du niveau des stocks ont précipité l'économie mondiale dans la récession sur fond de crise bancaire aiguë.

Une stabilisation est intervenue au printemps, puis une phase de reprise s'est amorcée à la faveur de l'arrêt progressif du déstockage et de l'exercice des plans de soutien de l'activité. Même si au troisième trimestre le PIB mondial a crû de 4,9%, la performance globale de l'année est négative (-1%) et déséquilibrée : zone OCDE - 3,3%, autres + 2,5% dont Chine + 8,4%.

La zone euro affiche une décroissance de 3,9%, emportée par l'Allemagne et l'Italie (-4,8% chacun des deux). Seul le Japon fait moins bien (-5,3%), les Etats-Unis ne régressant que de 2,5%.

La France affiche une performance honorable (-2,2%) mais son redressement reste très graduel : il n'est ainsi que de 1,1% au troisième trimestre. De plus, il doit beaucoup à la demande extérieure et à l'influence des éléments temporaires de soutien de l'activité, ce qui le rend fragile.

Le taux de chômage est passé de 7,4% à 9,1%, l'inflation de 2,8% à 0,1%, le taux d'épargne des ménages de 15,3% à 16,5%.

La tendance retracée par les évolutions trimestrielles et l'impulsion associée aux dépenses d'investissement public annoncées dans le cadre du plan de relance laissent présager la perspective d'une évolution positive du PIB en 2010. Néanmoins tout cela s'opère sur un fond de dégradation de la situation financière des collectivités territoriales. Le déficit du compte de l'ensemble des administrations publiques ressortirait à 7,5% du PIB en 2010 et leur taux d'endettement progresserait à plus de 80% l'an prochain. Régler le problème de la dette publique est le plus gros défi des prochains mois.

Le compte de résultat consolidé

En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	821,7	883,7	940,5	6,4%
Intérêts et divers	523,0	571,8	612,1	7,0%
Commissions	385,6	393,6	437,9	11,3%
Frais bancaires	- 86,9	- 81,7	- 109,5	34,0%
Charges d'exploitation	486,8	501,0	534,9	6,8%
Frais de personnel	284,9	288,3	313,8	8,8%
Autres charges générales d'exploitation	166,3	177,5	184,7	4,1%
Dotations aux amortissements	35,6	35,2	36,4	3,4%
Résultat brut d'exploitation	334,9	382,7	405,6	6,0%
Coût du risque	10,8	- 38,3	- 60,9	n/a
Résultat net d'exploitation	345,7	344,4	344,7	0,1%
Résultat sur actifs immobilisés	0,1	0,4	1,0	
Résultat des sociétés mises en équivalence	5,6	8,5	7,8	
Résultat courant	351,4	353,3	353,5	0,1%
Variation de valeurs des écarts d'acquisition et divers	- 1,6	0,0	0,0	
Participation	- 28,4	- 30,1	- 30,0	
Impôts sociétés	- 88,6	- 78,5	- 76,9	
Bénéfice net consolidé	232,8	244,7	246,6	0,8%
PART DU GROUPE	230,4	241,0	243,0	0,8%

Rapport de gestion



Les chiffres clés du résultat consolidé

Aucun événement ne s'est produit cette année qui ait eu un impact sur nos comptes consolidés.

Il en est ainsi de la réorganisation de la structure de notre groupe ayant abouti à placer toutes nos filiales, hors celles dépendant de BPCE, sous CofibRED.

Le rendement des capitaux propres est de 11,4%, en baisse de 0,6 point, conséquence d'une croissance de nos capitaux propres (due à la mise en réserve des résultats) supérieure à celle de notre résultat. Le ratio de solvabilité, désormais calculé selon les nouvelles règles dites « BALE II », progresse de 13% à 13,7%, progression accentuée pour sa part « tier one » qui s'établit à 12,9%, soit 1,3 point de plus qu'en 2008.

Le Produit Net Bancaire augmente de 6,4% pour atteindre 940,5 M€.

Les activités commerciales ont contribué à la croissance de la marge d'intérêts à hauteur de 32 M€, le solde de 8 M€ revenant aux activités financières.

Certains frais induits par l'activité « commerçants » de la carte bancaire, auparavant déduits des commissions, ont été reclassés en 2009 en frais bancaires pour un montant de 18 M€. L'analyse des variations de ces deux postes en tient compte.

La crise économique ayant succédé, en 2009, à la crise financière, nous observons un phénomène inverse de celui de l'an passé.

La gestion et l'intermédiation financières ont accru leur revenu de 14 M€ grâce au redressement des marchés financiers, notamment boursiers.

A l'image de l'activité économique, la progression de l'intermédiation bancaire s'est ralentie à 12 M€.

A l'exception des commissions sur comptes qui stagnent, tous les secteurs apportent une contribution positive.

La progression des frais bancaires de 6 M€, après élimination des éléments non récurrents, provient majoritairement du développement de notre activité flux à l'international.

Notre objectif de maîtrise des charges, hors croissance externe et gratifications accordées à nos opérateurs de marchés (y compris la fiscalité qui y est associée), a été globalement tenu. La croissance des charges s'établit à 34 M€, dont 75% de frais de personnel.

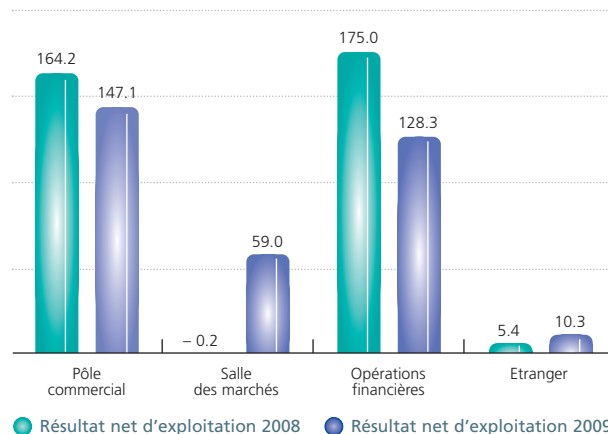
Indicateur du glissement en 2009 vers la crise économique, notre coût du risque a vu sa composition se modifier profondément. Ainsi, si les activités financières ont réduit leur impact de 17 M€ en l'absence de nouvelle faillite bancaire, l'activité de crédit a nécessité 40 M€ supplémentaires.

Le résultat courant, stable à 353 M€, se décline par métier de la façon suivante :

- le pôle commercial, qui en représente 42%, affiche une baisse de 17 M€ du fait de la croissance de son coût du risque,
- la salle des marchés, à l'équilibre l'an passé, réalise sa plus belle performance depuis sa création à 59 M€,
- les opérations financières conduites dans le cadre d'une politique prudente, réduisent leur contribution de 47 M€,
- enfin, le pôle étranger, qui enregistre un doublement de son résultat courant (de 5 à 10 M€) profite pour la première fois d'une année de plein exercice sur la totalité de son périmètre.

Après impôts et participation, le résultat net part du groupe ressort à 243 M€, en hausse de 0,8%.

REPARTITION DU RESULTAT NET D'EXPLOITATION 344,4 millions d'euros en 2008 - 344,7 millions d'euros en 2009



Rapport de gestion

La banque commerciale

Les fortes secousses de 2008, le glissement vers la récession économique cette année, les événements sociaux du début d'année aux Antilles, ont bien sûr pesé sur nos activités et notre stratégie.

La relation, fortement empreinte de solidarité, qu'elle soit tournée vers le client ou vers les collaborateurs, a été au centre de nos préoccupations.

Elle a été déclinée sous de multiples formes, essentiellement la conception de produits répondant aux besoins de la clientèle, mais aussi la prise en compte de situations individuelles se dégradant avec l'environnement économique.

Plusieurs initiatives ont été prises par ailleurs à l'égard des collaborateurs : un accord sur la seconde partie de vie professionnelle ; la création d'une mission handicap ; un concours de l'innovation ; un développement des prestations offertes par l'agence dédiée au personnel.

Pour autant, nous avons poursuivi nos projets de développement à l'international, notamment le Laos.

Enfin, dans ce contexte morose, nous avons eu quelques satisfactions qui nous encouragent à poursuivre notre chemin.

Une enquête en ligne, réalisée fin 2008 sur bred.fr, donne des renseignements intéressants sur la satisfaction globale des internautes (7,76/10), la facilité d'utilisation du site et les services préférés. Elle nous propose surtout des pistes pour l'avenir en listant les nouvelles fonctionnalités dont les internautes souhaiteraient disposer.

Les enquêtes qualité réalisées en début d'année tant sur le réseau métropole que sur le réseau outre-mer montrent, par ailleurs, un taux de satisfaction de la clientèle favorable. La loi Chatel a instauré le relevé annuel récapitulatif des frais bancaires. Cet effort de transparence entraîne la publication de palmarès dans les médias dans lesquels la BRED Banque Populaire se révèle en général bien placée, notamment pour les populations les moins favorisées.

Les parts sociales BRED Banque Populaire se positionnent en haut des classements relatifs aux meilleurs placements.

La marque « banque populaire » a été élue « service client de l'année 2010 » par Viseo Conseil et l'institut BVA. La BRED Banque Populaire faisait partie des trois banques populaires testées par des clients mystères.

Pour la deuxième année, Kyriba est reconnue comme un leader mondial de l'innovation par un jury de cabinets d'audit et de journalistes missionnés par le magazine Financial-i.



La relation clientèle

L'innovation constitue, pour nous aussi, un puissant moteur à la création des produits, que l'on peut classer en trois grandes catégories, et dont la vocation est de satisfaire les besoins de nos clients.

Proposer des placements souples, attractifs et adaptés

Rytmo, contrat d'assurance vie sans frais d'entrée, conçu par Prepar pour les jeunes de 18 à 34 ans, a été retenu par le magazine « le Revenu » comme l'une des innovations majeures en la matière. Parallèlement le même magazine distingue « Valvie », contrat jugé « à potentiel ».

Pour les 35 à 50 ans, nous avons créé Capito, un contrat d'épargne avec une double sécurité : sur l'épargne investie et sur les revenus tirés de celle-ci au moment de la retraite. L'idée est de constituer une épargne à moyen et long terme sans risque et disponible. Pour ceux qui choisissent le rachat sous forme de rente viagère, le taux de transformation est garanti dès la souscription. Une garantie supplémentaire permet de doubler le capital constitué en cas de décès accidentel. Le produit est investi à 100% sur le fonds euros avec investissement, une fois par an, du rendement annuel du fonds euros dans Médicis.

Nous avons lancé un fonds commun de placement « Euro Signatures Privées ». Ce placement à échéance 3/5 ans est destiné à dynamiser l'épargne d'une clientèle avertie.

La Réunion n'a pas été oubliée et l'une de ses particularités a été traitée avec le lancement de Karama éthique, fonds investi en actions européennes et conforme à la Charia. Il est destiné à la fois aux personnes physiques et morales. Seul l'investissement minimal à l'initiation est discriminant : de l'ordre de 150 € pour les premières, 100 000 € pour les secondes.

Nous avons accompagné la banalisation de la distribution du livret A en offrant aux internautes la possibilité de l'ouvrir en ligne tout comme le livret Jeune. La modification des versements programmés sur les plans d'épargne logement est également possible.

Ainsi nous avons pu nous assurer une progression globale de nos dépôts monétaires de 5,6%, ce qui est satisfaisant dans un contexte de concurrence forte créé par la crise de liquidités de fin 2008 début 2009 et de taux bas.

Rapport de gestion



Participer le mieux possible au financement de l'économie dans le cadre d'une politique de prise de risque raisonnée mais solidaire

Les performances réalisées par « Créodis », la carte des banques populaires dédiée au financement de la consommation, sont satisfaisantes ; 267 M€ de financements accordés en 2009 pour l'ensemble des banques populaires. La BRED Banque Populaire a offert cette carte en début d'année et, sous certaines conditions, reporté de trois mois les mensualités de remboursement.

Nous avons par ailleurs lancé une nouvelle carte, Wizz, dédiée à la clientèle des adolescents, entre 12 et 17 ans. Il s'agit d'une carte prépayée proposée aux enfants dont les parents sont clients BRED. Couplée à un site Internet à travers lequel s'effectue la gestion de la carte (consultation des opérations, rechargement, mise en opposition), Wizz est une carte classique de retraits et de paiements. Elle permet, en outre, de bénéficier de réductions tarifaires ou offres promotionnelles d'enseignes prisées des ados. 4 visuels sont actuellement disponibles et peuvent être changés à tout moment sans modification du code confidentiel attribué à la souscription.

Une autre carte affinitaire a été créée en 2009, BRED ACEF. Les titulaires bénéficient d'une offre de services et de réductions personnalisées. A cet effet des conventions ont été passées avec plusieurs enseignes notamment dans les domaines des loisirs et des services à la personne. A cela s'ajoute la possibilité de régler ses achats en trois fois, un argument commercial et un moyen de renforcer l'image de l'ACEF auprès des fonctionnaires.

L'abonné à bred.fr depuis plus de 6 mois peut à présent, s'il en a la possibilité financière, souscrire un crédit à la consommation « en ligne ».

Une autre façon de mettre la technologie au service du client a été la création de l'outil « Papillon » dont le déploiement a commencé dans les agences de l'Est de Paris. Cet outil d'instruction et de gestion des prêts et crédits permet la circulation électronique du dossier vers les décideurs appropriés.

Parce que nous pensons que la période actuelle appelle à renforcer la solidarité, nous avons investi dans Equisol. Lancé en septembre à l'initiative de la région Ile-de-France, Equisol est un fonds de capital investissement à destination

des entreprises de l'économie sociale et solidaire, ce qui constitue une première en France. Dans la pratique le concours peut aller de 10 000 à 100 000 € par opération pour une durée de six à huit ans.

Une autre façon d'être solidaire a été la signature d'une convention de partenariat entre l'Adie, BPCE et la BRED Banque Populaire sur l'ouverture d'une antenne de proximité à la Réunion. Elle s'inscrit dans un programme d'expérimentation national lancé en 2008 dans des zones urbaines sensibles. Il a montré son efficacité en métropole, notamment à Montreuil où la BRED Banque Populaire finance déjà une agence de ce type.

Notre distribution de crédits, avec un taux de progression de nos encours de + 6,5%, est très au-dessus du marché et démontre la réalité de notre engagement.

Offrir des prestations de service sûres et de qualité à un coût compétitif

Pour sécuriser les transactions sur Internet, la BRED Banque Populaire propose le certificat IPAB. Véritable pièce d'identité numérique, logé dans un CD au format carte bancaire, il permet d'accéder à un espace électronique privé où le client peut consulter ses relevés de comptes et ses factures. Il permet également de souscrire des contrats en ligne et d'effectuer des virements externes. Cette technologie est une étape importante vers la dématérialisation des contrats qui permettra, par exemple, de remplir une demande de prêt en ligne, de l'accepter et la signer électroniquement, enfin de l'archiver.

Près de 90 000 entreprises françaises sont concernées par la migration du protocole interbancaire ETEBAC vers IP SWIFT avant 2011. Nous proposons l'offre Planet Link, le service bureau d'accès au réseau SwiftNet opéré directement par la BRED Banque Populaire. Nous faisons participer lors de nos présentations des intervenants extérieurs, souscripteurs de notre offre, afin qu'ils précisent ses avantages par rapport à une connexion directe. Il s'agit d'un service sur mesure qui apporte aux clients, en fonction de leur environnement, de leurs contraintes et volumes, des options techniques et une optimisation des coûts dans une architecture matérielle, hautement sécurisée et confidentielle, aux normes bancaires. Nous renforçons notre partenariat avec Swift en lançant « Swift Alliance Lite » pour les petites et moyennes entreprises qui présentent des volumes de messages moins importants.

Rapport de gestion

En matière de traitement des flux, 2009 a été de nouveau une bonne année. Un important marché représentant 72 millions d'avis de prélèvements par an a été remporté. Plusieurs appels d'offres d'Institutionnels, âprement disputés, ont été gagnés. L'un de nos plus importants clients nous a une nouvelle fois placé en tête de son classement des banques avec une note de 17,4/20 pour une moyenne de 10,95 pour l'ensemble des banques.

L'option Bourse en ligne de la BRED Banque Populaire, développée il y a dix ans en interne, cède la place au site LineBourse. Conçu en 2000 à l'initiative des banques populaires, il est le courtier en ligne du Groupe BPCE. Les abonnés disposent maintenant d'une information plus abondante et d'analyses de brokers plus complètes. Ils peuvent gérer des portefeuilles fictifs ou encore créer un système d'alertes automatiques par mail ou par SMS. Son accès reste gratuit.

Des projets transversaux ont aussi été développés

Le marché des professions libérales est stratégique pour la BRED Banque Populaire. Parmi les actions menées pour l'ensemble des banques populaires, nous avons testé la mise en place d'une organisation fondée sur les besoins prioritaires des membres de ces professions. Des partenariats avec les organisations professionnelles ont été signés, avec l'ordre des infirmiers par exemple. Nous expérimentons également, pour le compte du Groupe BPCE, l'efficacité d'un service d'aide à l'installation, baptisé Libéral Avenir.

A l'occasion de l'entrée en application de la réforme des tutelles, l'agence centrale BRED Tutelles propose une offre qui s'appuie sur quatre axes : le contrat Autonomis ; une information portée par un guide, des fiches techniques et une lettre trimestrielle ; une carte de retraits sécurisés, une gamme de placements et la possibilité de gérer les opérations courantes sur bred.fr ; un logiciel comptable permettant de suivre les opérations bancaires, de télécharger les écritures, et d'éditer de manière automatisée le compte rendu annuel de gestion destiné au Juge des Tutelles. La BRED suit plus de 9 000 comptes de majeurs protégés et bénéficie d'un bon référencement professionnel dans ce domaine.

La loi de modernisation de l'économie a créé un régime juridique visant à encourager la création d'entreprises individuelles, qui s'applique depuis le 1er janvier 2009. Il allège les procédures et simplifie le mode de calcul et le paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

La BRED Banque Populaire propose une offre à la carte, intégrée dans la convention créateur/repreneur, qui décline les offres existantes et facilite l'information des auto-entrepreneurs.



La relation avec les collaborateurs

La période rend indispensable la solidarité, mais elle a aussi rendu le travail des collaborateurs plus difficile alors même qu'eux aussi peuvent être atteints dans leur vie personnelle.

Notre action a porté sur différents points.

Un accord concernant les collaborateurs âgés de plus de 45 ans vise à permettre à ceux qui approchent de la retraite de travailler, s'ils le souhaitent, à temps partiel sur le poste qu'ils occupent. Cet accord s'inscrit dans un cadre réglementaire. Il traite aussi des évolutions de carrière et de l'embauche de seniors de 50 ans et plus.

Un nouvel outil, baptisé Mahakala, est mis à la disposition des responsables commerciaux pour analyser le fonctionnement des comptes gérés en agences et centres d'affaires. Sa pertinence est renforcée par rapport au système précédemment utilisé. Ainsi, la banque s'acquitte de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment, tout en offrant aux collaborateurs un outil qui sécurise un domaine où ils peuvent être impliqués personnellement.

La BRED Banque Populaire s'engage en proposant des opportunités d'embauche aux personnes en situation de handicap, sur l'ensemble de ses métiers et sur la totalité de son territoire. Des adaptations matérielles ont été réalisées pour permettre ces intégrations dans les meilleures conditions. Cet effort est aussi porté vers les personnes déjà employées et n'ayant pas souhaité déclarer leur handicap. Elles peuvent maintenant le faire sans appréhension et bénéficier d'une amélioration de leurs conditions de travail.

La participation de chacun à ce que sera demain a pris la forme d'un « concours innovation ». Il avait pour objectif de susciter des propositions permettant à la banque de se démarquer sur ses marchés ou de créer de nouveaux métiers. Deux catégories étaient ouvertes : « commerce et processus industriel » et « solution métier et système d'information ». Sur 57 propositions, 6 sont intégrées au plan informatique 2010.

A l'occasion du changement de direction de l'agence du personnel, il a été décidé que cette dernière offrirait désormais aux collaborateurs tout l'éventail de services et de conseils proposés aux clients de la banque.

Rapport de gestion



Le PNB de la banque commerciale progresse de 6,5%, soit légèrement plus qu'en 2007 (6%) et efface le trou d'air de 2008 (+ 2,5%). Ce regain vient essentiellement de l'intermédiation financière avec le redressement des marchés alors que l'intermédiation bancaire accuse le coup de la transformation de la crise financière de 2008 en crise économique en 2009. Le PNB de l'intermédiation bancaire représente 90% de l'ensemble et s'accroît de 14 M€ (+ 6,5%).

Notre développement à l'international

Nos deux filiales au Vanuatu et à Djibouti ont réalisé une bonne année 2009.

Le contexte économique nous a conduits à un développement plus mesuré cette année.

Quelques contacts ont été initiés avec la Banque Centrale Populaire du Maroc, notamment à l'occasion d'un partenariat conclu entre cette dernière et BPCE. Ainsi, la BRED Banque Populaire propose à l'intention des clients marocains résidant en France une offre de transferts vers la BCP à coût réduit et invariable, quel que soit le montant. Une offre dédiée aux jeunes Marocains venant étudier en France est également créée.

La BRED a signé une convention de partenariat avec la Banque Nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA), dont l'objectif est d'offrir à la communauté malienne une solution de transfert de fonds vers son pays d'origine et de contribuer ainsi au développement économique local.

Enfin, avec la délivrance des premières licences par les autorités compétentes du Laos, la mise en place de l'établissement du Groupe BRED Banque Populaire dans ce pays se concrétise. L'accord de partenariat signé en 2008 avec la Banque pour le Commerce Extérieur Lao a abouti à la création de la Banque Franco-Lao dont la BRED Banque Populaire détient une participation majoritaire. Le siège social est situé à Vientiane et l'ouverture est prévue pour 2010.

La banque commerciale en chiffres

A fin 2009 le réseau compte 323 agences de proximité - 249 en métropole et 74 outre-mer - 16 centres d'affaires, dont 4 outre-mer, 11 centres d'expertise patrimoniale, dont 3 outre-mer. Il s'est renforcé de 4 structures commerciales.

Sur 2009 plus de 50 000 comptes de particuliers et 10 000 comptes de professionnels et d'entreprises ont été ouverts. Les comptes actifs progressent de 2,6%. Avec 7 000 entreprises actives et un fonds de commerce en hausse de 2%, le marché des PME a bien résisté à la crise : 300 nouvelles PME ont choisi la BRED Banque Populaire comme partenaire. Les encours de financements croissent de 10%.

Internet génère plus de 2 millions de connexions par mois. La plate-forme téléphonique, quant à elle, a été à l'origine en 2009 de 20 000 rendez-vous avec nos conseillers en agence tandis que notre SVP commercial a répondu à près de 200 000 appels du réseau.

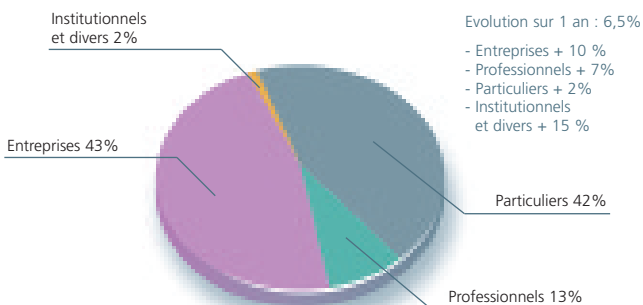
Même si notre distribution de crédits est bien inférieure à celle de l'année passée, qui était historiquement élevée, notre encours de crédit progresse de 6,5%. La BRED Banque Populaire représente toujours 90% de l'ensemble et progresse de 7,3%. BIC BRED, en raison de la difficulté à trouver des US\$ à un prix compatible avec ses propres conditions de marché, a réduit ses encours de 11%. Sofiag, parce qu'elle gère de façon extinctive une partie de son portefeuille, voit ses créances diminuer de 40%.

La collecte de dépôts monétaires a été rendue difficile par la concurrence et aussi par des taux peu attractifs. Mais le besoin de sécurité, la banalisation de la distribution du livret A et la rémunération allouée à l'épargne à régime spécial ont permis un rebond de celle-ci : + 15% (- 0,3% l'an passé). A elle seule, elle explique 76% de la croissance de nos ressources qui s'établit à 596 M€ (5,6%).

Ces effets volumes sont les seuls facteurs positifs de l'évolution de la marge (+ 12 M€). La baisse des taux nous a été défavorable une bonne partie de l'année, l'ajustement du rendement de nos emplois s'effectuant plus rapidement que celui du coût de nos ressources.

La crise s'est aussi fait ressentir au plan des commissions. Avec un accroissement de moins de 2,5 M€, nous enregistrons le ralentissement économique, le poids des réglementations contraignantes en matière de facturation, notamment des incidents, et la création du SEPA. Période de crise oblige, notre plus belle progression porte sur les assurances protection (+ 13%).

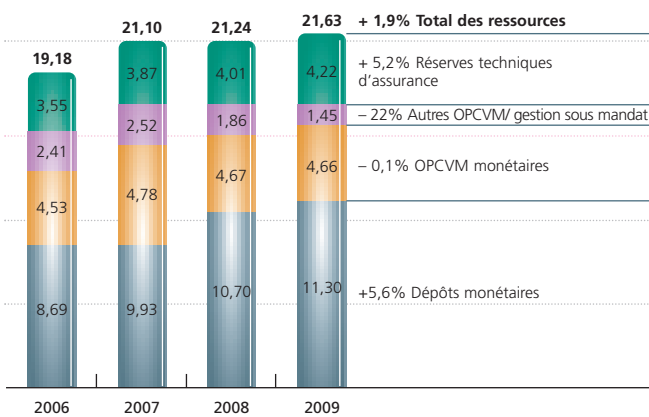
EMPLOIS DU GROUPE (1) 12,6 milliards d'euros



(1) Encours moyens annuels hors spot et devises

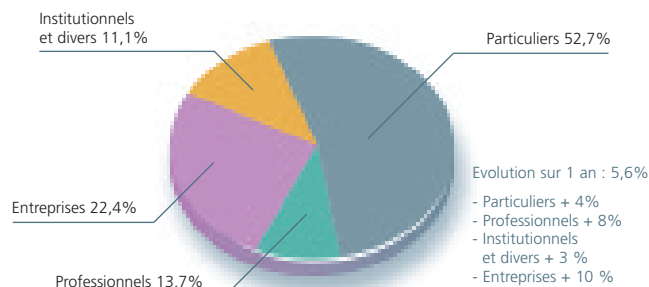
Rapport de gestion

RESSOURCES COLLECTÉES PAR LE GROUPE (1) en milliards d'euros



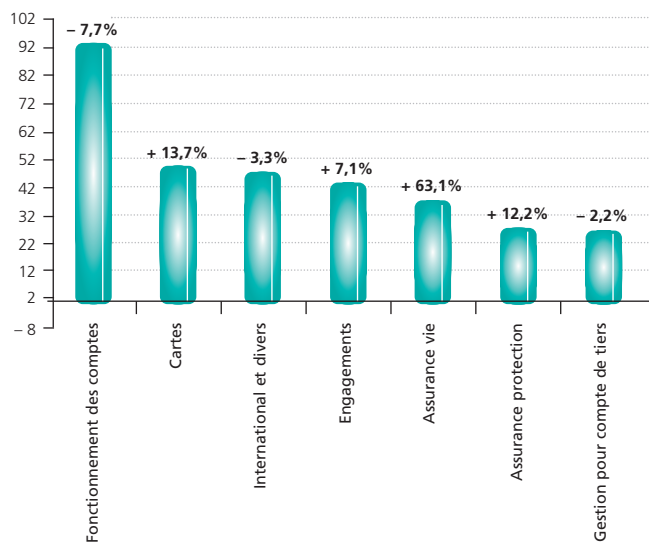
(1) Encours moyens annuels

DEPOTS MONÉTAIRES DU GROUPE (1) 11,3 milliards d'euros



(1) Encours moyens annuels

REPARTITION DES COMMISSIONS NETTES PAR NATURE



Le redressement des marchés, notamment boursier, a permis un essor mesuré de l'intermédiation financière. Elle s'accroît de 27 M€.

Les OPCVM monétaires se sont stabilisés en 2009, mais ils peinent à servir une rémunération compte tenu des taux du marché. L'assurance vie accélère sa croissance (5,2%), surtout en fin d'année.

En termes de résultat, la marge d'intérêts de notre compagnie d'assurances redevient légèrement positive et progresse de 13 M€ avec la disparition, au moins partielle, des dépréciations d'actifs constatées l'an passé. Les commissions totales s'accroissent de 14 M€, dont 15 M€ au titre de l'assurance. La gestion collective reste à la traîne avec - 2 M€, alors que les autres secteurs se redressent doucement.

Nous avons contenu la croissance de nos charges à 3% en recherchant un difficile équilibre entre la prise en compte de l'environnement économique morose et la volonté de ne pas hypothéquer l'avenir en prenant du retard, notamment en matière de technologies.

La nature économique de la crise transparaît nettement dans l'accroissement de notre coût du risque : il passe de 20 à 60 M€. Il entraîne la chute de 10% du RNE de la banque commerciale dont le RBE progresse de 12%.

Nos activités à l'étranger

Ce pôle constitué de deux filiales - BRED Vanuatu et BCI MR - a réalisé cette année son premier exercice complet. Cette particularité est à prendre en considération dans l'analyse des évolutions.

L'encours de crédits passe de 89 M€ à 152 M€ ; BCI MR a renforcé ses positions et BRED Vanuatu a confirmé ses débuts prometteurs.

La progression des ressources est restée soutenue ; sur un total de 68 M€, 40 M€ sont issus de BRED Vanuatu. Ces bonnes évolutions se traduisent dans le RNE, qui double de 5 à 10 M€, le coût du risque restant nul.

Rapport de gestion



Les activités de marchés

Si les activités tournées vers la clientèle ont souffert du désintérêt des clients pour les produits structurés, celles réalisées pour compte propre ont trouvé sur les marchés les opportunités d'arbitrage et la volatilité propices au développement de leurs revenus.

TOTAL ACTIFS POUR L'ACTIVITE SALLE DES MARCHES en milliards d'euros



HORS BILAN POUR L'ACTIVITE SALLE DES MARCHES en milliards d'euros



Avec une augmentation de 52 M€, le PNB frôle les 100 M€. Il induit un relèvement des rémunérations variables, assorties cette année d'une majoration fiscale de 50%, qui explique l'accroissement des charges de 10 M€. Sans incident majeur de crédit, le RNE de la Salle des marchés ressort à 59 M€ contre 0 l'an passé.

Le pôle opérations financières

Malgré la réalisation d'opérations profitables sur la trésorerie sociale dans un contexte favorable des marchés, ce pôle a subi la baisse du résultat du fond de roulement résultant de la disparition des plus-values exceptionnelles de 2008.

Toutefois la remontée des marchés a permis de reconstituer un stock de plus-values latentes permettant d'envisager l'avenir sous de bons auspices.

Perspectives

Les perspectives 2010 restent aléatoires.

Face à tant d'incertitudes, nous ne pouvons que poursuivre notre action en restant très attentifs à notre environnement. Ainsi, la solidarité restera le maître mot et nous essaierons d'accompagner les initiatives de nos clients dès qu'elles nous paraîtront viables. Même si l'esprit de conquête doit continuer à nous habiter, la fidélisation sera au cœur de notre action.

Les résultats de notre développement à l'international montrent la pertinence de cette diversification : la crise et sa répartition inégale sur la planète renforcent cette idée.

BPCE est né en 2009 et consacre la naissance d'un groupe puissant par l'association de deux réseaux fortement implantés en France. Il crée les conditions d'un projet porteur d'avenir. La participation à cette aventure requerra de notre part une forte implication et donc, beaucoup d'énergie.

Rapport de gestion



BRED Banque Populaire Compte de résultat

Le PNB s'est accru de 134 M€, essentiellement en raison d'une très forte contribution des activités financières cette année.

Même si la distribution de crédits a atteint un niveau très satisfaisant permettant une croissance de l'encours de plus de 7%, la banque commerciale a souffert de la crise parce que le coût de ses ressources a été plus long à baisser que le rendement de ses emplois. Deux raisons majeures à ce décalage : d'une part la crise de liquidité, en début d'année, a exacerbé la concurrence entre banques en matière de collecte ; d'autre part, notre fort développement des dernières années a porté sur les crédits à l'équipement, souvent consentis à taux révisables trimestriellement entraînant un ajustement rapide. In fine, la marge de la banque commerciale s'est accrue de 8 M€.

Les commissions nettes ont aussi souffert ; leur croissance n'est que de 6 M€.

Le retour vers la normale des conditions de marchés a conduit la Salle des marchés à réaliser son meilleur exercice avec une marge d'intérêt de près de 100 M€, en accroissement de 74 M€.

La trésorerie sociale et le fonds de roulement ont augmenté leur contribution au PNB de 46 M€ en profitant de la baisse des taux courts et en limitant la distribution de dividendes.

L'accroissement des charges est de 38 M€ (+ 8,7%). L'essentiel (30 M€) provient des frais de personnel qui supportent à la fois l'évolution de la rémunération variable des opérateurs de marchés et l'impact des décisions gouvernementales en matière de taxation, notamment, de ce type de revenus.

Le RBE ressort en progression de 42%.

L'augmentation de notre coût du risque est l'indicateur le plus clair de ce que nous fait subir la crise actuelle. Il progresse de 7 M€, alors que les activités financières ont réduit leur impact de 19 M€. Les crédits domestiques sont à l'origine de 21 M€ de dotations nouvelles.

Le résultat courant subit l'impact de la provision sur les titres BP Participations (16,6 M€) et s'établit à 260 M€ soit en progression de 38,1%. Face à cette performance, nous avons jugé utile de doter le FRBG de 10 M€, ramenant la progression du résultat à 5,8% après prise en compte de la participation (29 M€), de la dotation à la provision pour investissements (10 M€) et de l'impôt sur les sociétés (62 M€).

En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	634,3	671,3	805,5	20,0%
Marge d'intérêts et divers	388,4	404,3	532,4	31,7%
Commissions	315,3	331,2	359,4	8,5%
Frais bancaires	- 69,4	- 64,2	- 86,3	34,4%
Charges d'exploitation	431,4	440,5	478,7	8,7%
Frais de personnel	257,3	260,0	289,5	11,3%
Autres charges d'exploitation	141,0	148,8	156,7	5,3%
Dotations aux amortissements	33,1	31,7	32,5	2,5%
Résultat brut d'exploitation	202,9	230,8	326,8	41,6%
Coût du risque	16,1	43,0	50,3	17,0%
Résultat net d'exploitation	186,8	187,8	276,5	47,2%
Plus-values nettes sur actifs immobilisés	2,2	0,5	- 16,5	
Résultat courant avant impôts	189,0	188,3	260,0	38,1%
Provisions règlementées et FRBG	- 8,2	- 7,5	- 20,1	
Eléments exceptionnels et divers	25,0	0,0		
Participation et impôts sociétés	- 71,3	- 39,9	- 90,8	
BENEFICE NET COMPTABLE	134,4	140,9	149,1	5,8%

Rapport de gestion

Présentation des résolutions

Approbation des comptes de l'exercice 2009

Votre Conseil vous demande d'approuver son rapport de gestion ainsi que les comptes annuels (sociaux) et consolidés de l'exercice 2009.

Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ainsi que lesdites conventions.

Affectation du résultat

S'agissant de l'affectation du résultat social de l'exercice, qui ressort à 149.118.529,94 €, il convient tout d'abord de doter la réserve légale du montant nécessaire pour la porter au dixième du capital social, soit 112.500 euros.

Compte tenu du report à nouveau positif de 70.000.000 €, le bénéfice distribuable s'élève à 219.006.029,94 €.

Sur ce montant, il vous est proposé de :

- servir à chacune des 30.350.000 parts sociales un intérêt calculé au taux de 3,88%, soit un montant par part de 0,35 € et un montant global de 10.622.500 €,

- distribuer à chacun des 7.587.500 certificats coopératifs d'investissement (CCI) détenus par Natixis un dividende correspondant à un taux de 2,66% du montant de souscription, soit un montant par CCI de 1,92 € et un montant global de 14.568.000,00 €,

- doter les Autres réserves d'un montant de 83.815.529,94 €

- et reporter à nouveau le solde, soit 110.000.000 €, afin d'absorber l'impact sur les capitaux propres en 2010 des changements de méthode comptable issus des textes organisant la porosité entre les comptes IFRS et les comptes sociaux.

Il est précisé que l'intérêt servi aux parts sociales est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France. Les sociétaires ont également la possibilité d'opter pour le prélèvement libératoire instauré par la loi de Finances pour 2008.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

Exercice	Nombre de parts sociales	Nombre de CCI	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à l'abattement de 40%
2006	30 250 000	7 562 500	9 680 000 €	Néant	9 680 000 €
2007	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	12 856 250 €	12 100 000 €
2008	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	14 444 375 €	12 100 000 €

Conseil d'Administration et Direction Générale

Nous vous demanderons tout d'abord de ratifier la décision prise par le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 septembre 2009, de coopter M. Raphaël POCHET en qualité d'administrateur en remplacement de M. Frédéric BOMPAIRE, démissionnaire.

Les mandats d'administrateur de Mme Isabelle GRATIANT, de M. Gérard KUSTER, Vice-Président, et de MM. Jean-Pierre FOURÈS et François MESSINA venant à échéance avec la présente assemblée, nous vous demanderons de les renouveler pour cinq ans.

Les fonctions des mandataires sociaux et leurs autres mandats figurent en annexe (en fin de brochure).



Annexe au rapport de gestion

1 Evolution de l'activité



Bilan consolidé

En milliards d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Prêts et créances établissements de crédit	9,3	8,0	5,6	- 30%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	8,1	5,1	10,1	100%
Instruments dérivés de couverture	0,2	0,4	0,0	- 95%
Actifs disponibles à la vente	8,5	6,5	6,6	1%
Actifs détenus jusqu'à échéance			0,6	-
Opérations avec la clientèle	10,7	13,0	13,3	2%
Participation aux bénéficiaires différée		0,3	0,0	- 83%
Actifs immobilisés	0,4	0,5	0,5	0%
Autres actifs	0,7	0,7	0,7	0%
TOTAL ACTIF	37,9	34,4	37,4	9%
Dettes Ets de crédit et Clientèle financière	16,5	10,4	13,6	31%
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	2,7	2,4	1,5	- 38%
Instruments dérivés de couverture	0,2	0,4	0,1	- 75%
Autres opérations	1,1	1,2	1,2	0%
Dépôts de la clientèle non financière	10,9	13,2	13,5	2%
Provisions techniques d'assurance	4,0	4,0	4,5	13%
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	-
Dettes subordonnées	0,5	0,6	0,6	0%
Capital et réserves	2,0	2,2	2,4	9%
TOTAL PASSIF	37,9	34,4	37,4	9%

Avec le redressement des marchés, notre bilan s'est accru de 3 G€. Ainsi, l'ensemble des actifs à la juste valeur par résultat, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, a augmenté de 5,7 G€. Cette croissance s'est accompagnée d'une réduction de nos prêts et créances aux établissements de crédit qui diminuent de 2,4 G€ ramenant l'impact des activités financières à 2,9 G€ après prise en compte des dérivés de couverture.

La crise économique qui a succédé à la crise financière a ralenti notre distribution de crédits. Toutefois notre encours progresse de 0,7 G€ en valeurs moyennes, soit 6,5%, essentiellement grâce aux crédits à l'équipement dont le taux d'évolution est toujours à 2 chiffres (13%).

Son financement a été assuré par notre collecte, et plus particulièrement par l'épargne à régime spécial qui a fait, en 2009, un retour en force (+ 15%) après des années de stagnation et même de légère contraction.

Les taux proposés, la recherche de produits sécurisés et aussi la banalisation de la distribution du livret A ont contribué à ce renouveau.

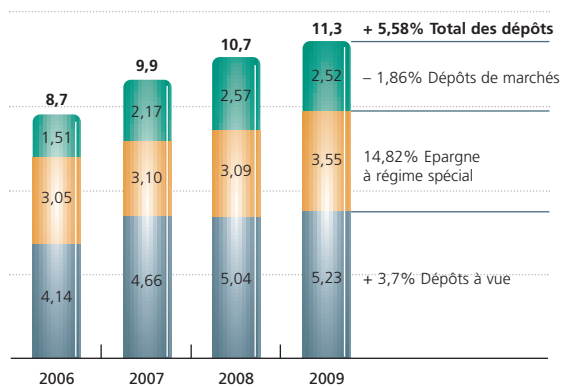
En application de l'article L441-6-1 nouveau du Code de Commerce, nous précisons que notre chaîne fournisseurs n'applique pas de délais de paiement au motif que nos principaux fournisseurs et une proportion importante des autres sont nos clients. Il n'y a pas de passif fournisseurs au bilan de la BRED Banque Populaire.

Annexe au rapport de gestion



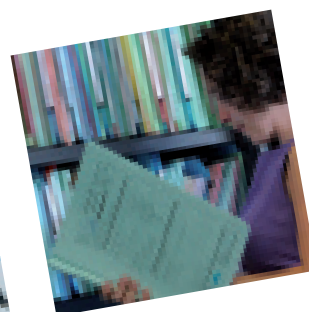
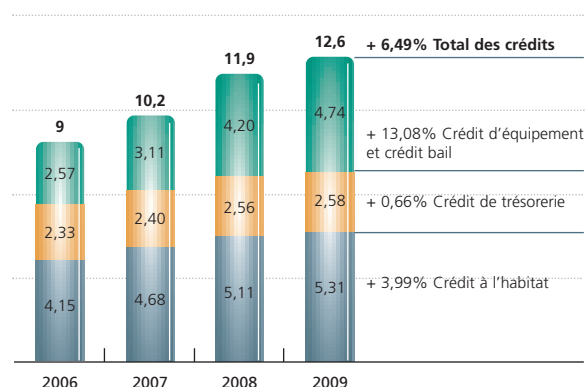
DEPOTS MONETAIRES DU GROUPE BRED BANQUE POPULAIRE

Encours moyen annuel en milliards d'euros



CREDITS CLIENTELE DU GROUPE BRED BANQUE POPULAIRE

Encours moyen annuel, hors spot et devises, en milliards d'euros



Annexe au rapport de gestion

2 Capitaux propres, portefeuille de participations, ratios prudentiels et gestion financière

2-1 Les capitaux propres consolidés et les fonds propres de base

Le nouveau ratio est retenu depuis 2008. Il régit le « tier one » en définissant différemment les fonds propres de base qui doivent notamment supporter 50% de la déduction des titres.

Les capitaux propres consolidés en normes internationales s'élèvent à 2.329 M€ après affectation des résultats.

Les autorités de contrôle ont estimé qu'un certain nombre d'éléments de capitaux propres comptables créés par l'application des normes internationales ne pouvaient être retenus dans les fonds propres de base qui sont donc inférieurs aux capitaux propres comptables.

L'augmentation de 195,6 M€ provient de :

- la mise en réserve de 217,9 M€ de résultat 2009 non distribué,
- de divers ajustements négatifs pour un net de 22,3 M€.

En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Capital (1) (2)	340.3	340.3	341.4	
Réserves consolidées	1 562.3	1 771.1	1 970.8	
Impact IAS/IFRS sur réserves consolidées	92.9	22.0	16.8	
Capitaux propres consolidés	1 995.5	2 133.4	2 329.0	9.2%
Intérêts minoritaires	24.6	32.8	22.8	
Immobilisations et autres déductions	- 16.2	- 24.2	- 24.9	
Traitement IAS/IFRS non admis / capitaux propres recyclables	- 92.9	- 22.0	- 16.8	
FONDS PROPRES DE BASE CAD	1 911.0	2 120.0	2 310.1	9.0%
Imputation de 50% des titres déduits après franchise	- 304.0	- 421.0	- 454.2	
Autres ajustements	- 6.0	- 5.0	- 4.6	
FONDS PROPRES DE BASE	1 601.0	1 694.0	1 851.3	9.3%

(1) En application de l'article 225-102, al.1 du Code de Commerce, nous vous précisons que les salariés de la banque ne détiennent aucune part sociale émise par elle et faisant l'objet d'une gestion collective, ou dont ils n'auraient pas la libre disposition.

(2) Le tableau des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'Administration pour augmenter le capital, prévu par l'article L.225 - 100 alinéa 7 du Code de Commerce, figure dans les renseignements de caractère général.

2-2 Les participations déduites

Avant application de la franchise de 278 M€, les déductions réglementaires appliquées à nos fonds propres s'élèvent à 1.187 M€, en progression de 80 M€.

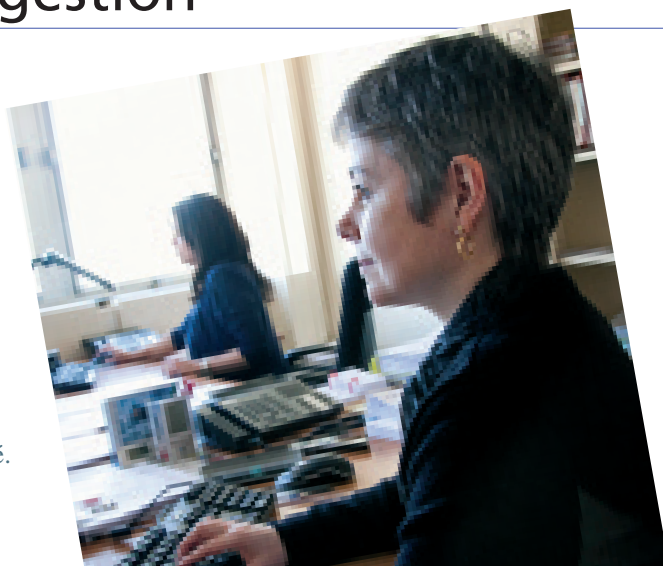
Elle provient des :

- titres mis en équivalence pour 20 M€, dont essentiellement Prepar Vie (18,1 M€)
- titres non consolidés (17 M€), soit principalement BPCE en raison du paiement en actions des dividendes
- titres de notre portefeuille de placements (43 M€).

2-3 Les ratios

La loi bancaire prévoit une réglementation des normes de gestion (appelées ratios) que les établissements de crédit doivent respecter, en vue, notamment, de garantir à l'égard des tiers leur solvabilité et leur liquidité.

Annexe au rapport de gestion



2-3-1 Le ratio de solvabilité

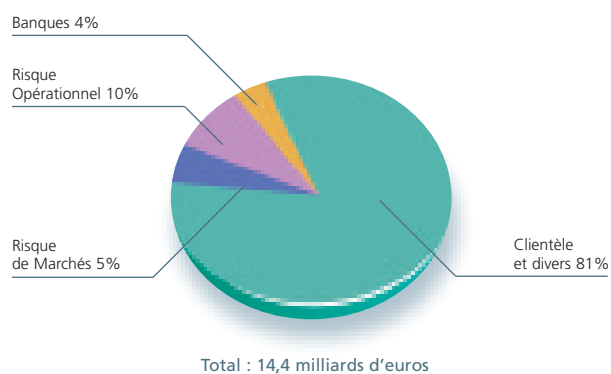
La composition, par marché, de la clientèle (81%) fait ressortir que les entreprises sont la composante majeure (45%), la banque de détail se limitant à 9%. Le solde (27%) se partage à quasi-égalité entre les filiales, les actions et le divers. Cette composition est quasi semblable à celle de l'an passé.

Le ratio global de couverture

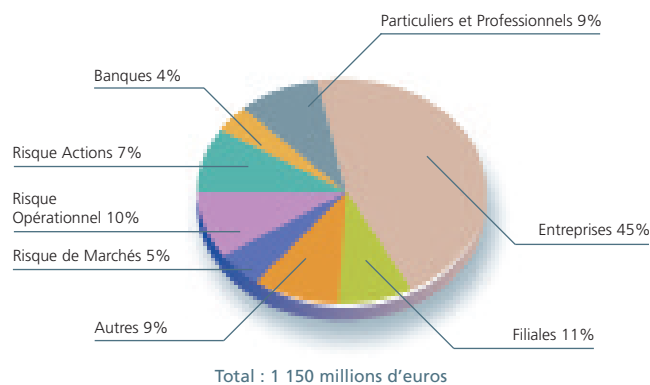
En millions d'euros	2008	2009
Fonds propres de base	2 120	2 310
Fonds propres complémentaires	525	470
Fonds propres surcomplémentaires	58	56
TOTAL	2 703	2 836
Déduction au titre des titres de participations	- 842	- 909
FONDS PROPRES GLOBAUX CAD	1 861	1 927
Exédent des provisions comptables sur l'expected loss	48	47
Autres ajustements	- 9	- 9
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 900	1 965
Exigence risque contrepartie	1 009	983
Exigence risque change	16	12
Exigence portefeuille de négociation	42	44
Exigence risque opérationnel	101	111
EXIGENCE TOTALE	1 168	1 150
RATIO (1)	13,0%	13,7%
dont Tier one	11,6%	12,9%

(1) Pour une norme minimale de 8%

RISQUES PONDERES MC DONOUGH



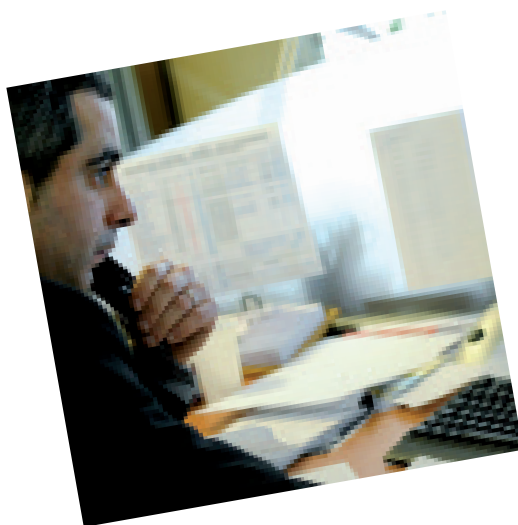
CONSOMMATION DE FONDS PROPRES



2-3-2 Le coefficient de liquidité

Il fait l'objet d'une surveillance permanente : il est resté quasi stable à 133% pour un minimum de 100%.

Annexe au rapport de gestion



2-4 Gestion financière (hors Salle des marchés)

Sensibilité de la marge d'intérêts du Groupe BRED Banque Populaire à l'évolution des taux

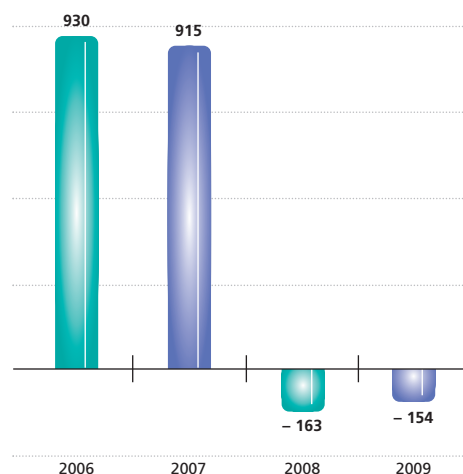
Impact en millions d'euros sur la marge d'intérêts (hors Salle des marchés)	Scénario de baisse des taux de 1%		Scénario de hausse des taux de 1%	
	2010	2011	2010	2011
Au 31 décembre 2009				
Sensibilité Groupe BRED à l'Eonia sur portefeuille en stock	- 17.9	- 25.0	+ 17.9	+ 24.15
Sensibilité sur les productions futures de prêts :				
- à l'Eonia	+ 9.1	+ 21.6	- 9.1	- 22.0
- aux taux à long terme	- 9.1	- 21.6	+ 9.1	+ 22.0
Sensibilité aux remboursements anticipés, renégociations et déchéances du terme	- 0.3	- 1.7	+ 0.1	+ 0.8
SENSIBILITE GLOBALE A L'EONIA	- 8.7	- 3.3	+ 8.7	+ 2.0
SENSIBILITE GLOBALE AUX TAUX LONG TERME	- 9.4	- 23.3	+ 9.2	+ 22.8

La sensibilité de la marge aux taux longs résulte du développement de notre portefeuille de crédits à long terme. Ainsi en cas d'augmentation des taux longs de un pour cent, notre marge augmentera de 9.2 M€ en 2010.

L'exposition de la banque à la variation des taux courts est passée de + 8.8 M€ pour l'année 2009 en cas de baisse à + 8.7 M€ en cas de hausse pour l'année 2010.

Pour la première fois, le solde structurel de trésorerie du Groupe BRED Banque Populaire est devenu déficitaire en 2008. Il est resté sensiblement identique en 2009. S'il a enregistré une croissance de ses emplois légèrement supérieure à celle de ses ressources - de l'ordre de 160 M€ -, le Groupe BRED Banque Populaire a bénéficié du développement de ses filiales de plein exercice bancaire telles que BRED Vanuatu et BCI MR qui contribuent à la collecte de ressources.

EVOLUTION DU SOLDE STRUCTUREL DE TRESORERIE DU GROUPE BRED BANQUE POPULAIRE en millions d'euros





3 Gestion et suivi du contrôle des risques commerciaux et opérationnels

L'ensemble des procédures de contrôle et de gestion des risques de la banque et de ses filiales est décrit dans le rapport du Président au chapitre consacré aux Procédures de contrôle interne.

3-1 Conformité et lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La mise en œuvre et l'actualisation des dispositions législatives et réglementaires et des normes professionnelles concernant les activités bancaires et financières demandent une organisation toujours plus structurée au sein de la banque. Le non-respect de ces dispositions ou des instructions de l'organe exécutif ferait courir des risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation de la banque.

Ces risques sont identifiés et contrôlés dans le cadre de la filière Conformité, supervisée par la Direction du Contrôle Permanent du Risque Opérationnel et de la Conformité.

Organisation du contrôle

Les risques de non-conformité sont pris en compte par l'ensemble des directions opérationnelles de la banque, sous la supervision des différents acteurs des contrôles permanent et périodique.

La Direction de la Conformité, dont le responsable est déclaré auprès de la Commission Bancaire, comprend deux pôles d'activité dont les moyens ont été renforcés au cours de l'exercice :

- la lutte contre la délinquance financière, dans le cadre de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, contre le financement du terrorisme et contre la fraude ;
- la conformité bancaire, qui assure la validation des nouveaux produits ou processus avant leur commercialisation ou mise en œuvre.

En relation fonctionnelle avec la Direction de la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement animée par le Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), qui a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), s'assure du respect de la déontologie financière par les collaborateurs et par la banque pour toutes ses activités de prestataire de services d'investissement.

La Direction de la Qualité, qui assure le traitement des réclamations de la clientèle, travaille en synergie avec la Conformité lorsque les réclamations qu'elle reçoit peuvent résulter d'une inobservation réglementaire.

Le contrôle périodique est exercé par l'Inspection Générale, qui mène des missions d'audit dans le cadre d'un plan annuel approuvé par le Conseil d'Administration.

Les auditeurs s'assurent du respect par les opérationnels des dispositions législatives et réglementaires.

Les recommandations à caractère réglementaire sont transmises à la Direction de la Conformité.

Le contrôle permanent des risques de non-conformité est assuré par les responsables des opérations et du contrôle des opérations implantés au sein du réseau commercial et par des contrôleurs internes au sein des filiales de production et des filiales de la banque.

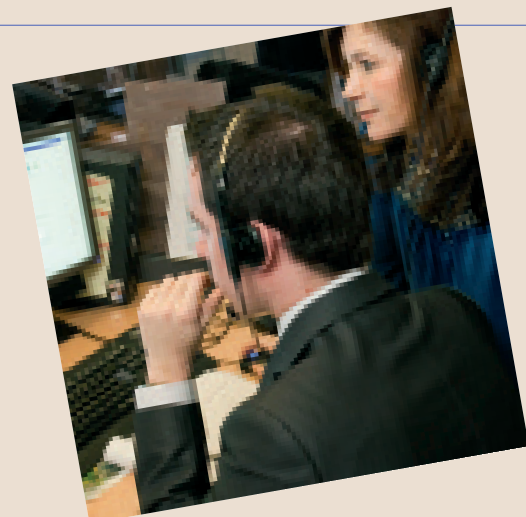
La Direction de la Conformité réalise également des contrôles permanents dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Gestion et maîtrise des risques de non-conformité

L'élaboration d'une cartographie des risques de non-conformité a pour objectifs d'identifier les domaines d'activité particulièrement sensibles au regard des exigences réglementaires, de détecter les risques de non-conformité et de s'assurer de la mise en œuvre des actions correctrices et des contrôles adaptés afin de les maîtriser.

Dans le domaine de la conformité des prestations externalisées, les actions entreprises en 2009 par la Direction de la Conformité ont porté notamment sur la poursuite du recensement des contrats de prestations de services qualifiées d'essentielles, le contrôle des contrats passés avec les prestataires et l'extension d'une démarche similaire auprès des filiales.

Annexe au rapport de gestion



Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la transposition en droit français de la troisième Directive européenne a conduit la banque à engager un réaménagement de son dispositif de vigilance afin d'intégrer l'élargissement du champ déclaratif de soupçon conformément aux nouveaux textes et à adapter son outil de détection des opérations atypiques en regard du profil de ses clients.

La mise à niveau des procédures internes et du système d'information clients ainsi que la formation des collaborateurs de la banque (1 600 personnes concernées) à ces nouvelles exigences réglementaires ont été engagées par la Direction de la Conformité et se poursuivront jusqu'à la fin du 1er trimestre 2010.

Sur le 2ème trimestre 2010, la Direction de la Conformité accompagnera les différentes filiales étrangères de la banque dans la mise à niveau de leur propre dispositif de vigilance.

L'ordonnance de transposition de la troisième Directive européenne conduit la banque à renforcer son action d'actualisation des informations concernant les clients et d'enrichissement des dossiers.

Concernant les services d'investissement, la mise en place opérationnelle et le suivi de la transposition de la Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF) se sont poursuivis activement en 2009, notamment par l'optimisation des outils déployés sur le poste de travail des commerciaux, particulièrement sur ceux qui gèrent les entreprises ou les autres personnes morales. Avec des moyens renforcés en direct, mais aussi au travers de ses délégations à d'autres entités de contrôle permanent, le RCSI a démultiplié ses contrôles aussi bien sur les activités exercées pour le compte des clients, du particulier au corporate, que sur les opérations pour compte propre ou sur celles pour les clients ou contreparties de la salle des marchés.

Le rapport spécifique du 30 septembre 2009 à l'AMF, qui portait sur « la fonction du RCSI dans un contexte de perturbation des marchés », a rendu compte de ses nombreuses interventions préventives au sein des différents comités opérationnels de la banque, de ses contrôles ciblés liés à la crise ou simplement de ses actions de formation et de veille réglementaire. Le suivi de nos engagements pris fin 2008 à la suite de l'inspection de la Commission Bancaire, mandatée par l'AMF, s'est traduit par de nombreuses réalisations dont le régulateur a été informé en mai 2009.

Le RCSI devrait voir se finaliser en 2010 les développements informatiques liés aux besoins qu'il a exprimés sur les outils labellisés MIF. Ces derniers seront mis à la disposition des commerciaux des réseaux et des négociateurs de la salle des marchés au plus grand bénéfice de la commercialisation ou de l'exercice du conseil en investissement sur les instruments et services financiers à nos clients.

3-2 Gestion des risques de crédit à la clientèle

La gestion des risques de crédit à la BRED Banque Populaire repose sur une stricte indépendance de la Direction des Engagements par rapport aux filières commerciales. La Direction des Engagements intervient dans la décision et le suivi des engagements. Elle dispose d'agents délégués dans les directions opérationnelles qui assurent une diffusion des orientations politiques et des bonnes pratiques pour assurer une bonne maîtrise du risque.

Le Secrétariat Général aux Risques de Crédit (SGRC) dépend désormais de la nouvelle Direction des Risques Financiers et de Crédit.* elle-même rattachée directement à la Direction Générale.

Le SGRC assure, en totale indépendance par rapport aux filières commerciales et à la Direction des Engagements, le contrôle permanent de second niveau des risques de crédit.

Organisation de la décision des risques

La prise de décision est organisée autour de deux grands principes :

- une autorisation préalable pour toute opération de crédit,
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté : la ligne commerciale, la Direction des Engagements, le Comité de Crédit pour les engagements significatifs.

* devenue le 1er février 2010 Direction des Risques

Annexe au rapport de gestion



Ces prises de décisions s'opèrent dans le cadre de délégations personnalisées et formalisées et dans le respect de plafonds de division unitaire, en fonction du résultat brut d'exploitation de la banque et de la notation de la contrepartie, basés sur la taille et la qualité de la clientèle exprimée par une notation interne.

Le contrôle permanent du risque de crédit

Le contrôle permanent de deuxième niveau du risque de crédit pris en charge par le SGRC repose notamment sur :

- un contrôle a posteriori des décisions de crédit sur les dossiers relevant de la Direction des Engagements et de la ligne commerciale,
- une analyse contradictoire a priori des dossiers relevant du Comité de Crédit,
- la validation de la notation interne de la clientèle des entreprises et de la notation à dire d'expert de la clientèle des professionnels,
- la surveillance et l'analyse du processus global de notation (qualité des données, complétude de la notation, appui et formation du réseau).

Ces actions font l'objet de reportages à la Direction Générale et contribuent à orienter la politique de crédit de la banque.

Outre son intervention, en relation avec la Direction Financière, dans le processus déclaratif réglementaire des risques de contrepartie, le SGRC établit trimestriellement un tableau de bord « engagements » destiné à la Direction Générale, qui recense les engagements significatifs et les répartit en fonction de leur concentration, de la notation des groupes et de leur activité principale.

Un suivi spécifique est effectué sur les financements d'opérations à effet de levier (LBO).

Une communication est faite annuellement au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Le suivi des risques de crédit

Les entités commerciales disposent d'outils d'information leur permettant, dans le cadre du contrôle de premier niveau, de vérifier au quotidien le respect des limites allouées. Ce suivi permanent est complété par un outil d'analyse qui détecte les fonctionnements anormaux devant faire l'objet de mesures correctives sous le pilotage opérationnel de la hiérarchie et la surveillance de la Direction des Engagements. L'applicatif OPIRIS (Outil de Pilotage des RISques) permet à la ligne commerciale et à sa hiérarchie de mesurer périodiquement la qualité et le suivi des engagements de la clientèle des particuliers et des professionnels.

Contrôle du risque de crédit des filiales

Dans un cadre défini en liaison avec les organes de contrôle permanent des filiales et conformément à la charte de contrôle permanent du groupe BRED, le SGRC exerce notamment :

- un contrôle a posteriori direct ou indirect des décisions de crédit,
- une analyse contradictoire des dossiers dont l'importance nécessite, soit un avis, soit une décision de la maison-mère prise en Comité de Crédit.

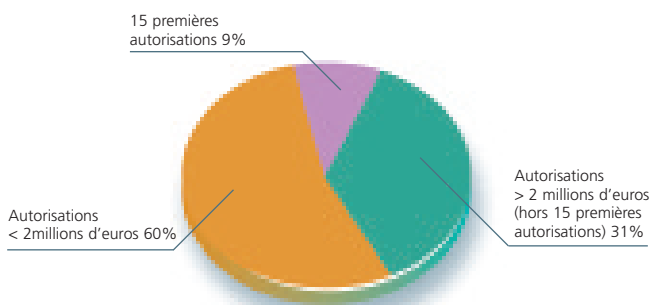
En 2009, le SGRC a défini, en liaison avec les autres filiales de risques, des normes de reportage. Les filiales adressent désormais au SGRC, à périodicité au minimum trimestrielle, différents tableaux de bord à partir desquels il établit et présente au Comité des Risques Filiales un reportage de synthèse, notamment sur la nature des engagements, leur qualité et leur évolution.

Annexe au rapport de gestion

L'analyse du portefeuille

Les crédits accordés à la clientèle ont représenté en 2009, à date, 12,6 G€, ce montant comprenant les crédits titrisés.

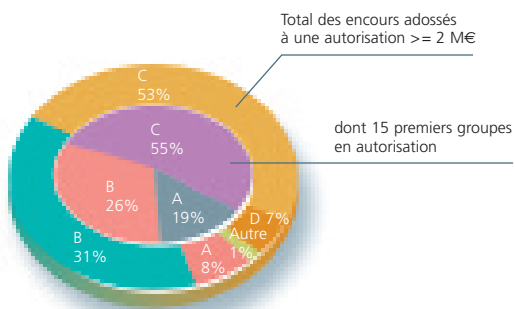
REPARTITION DES EMPLOIS PAR TAILLE (1)



(1) Encours à date soit 12,6 G€ au 31/12/2009

La division de nos risques a continué en 2009 à s'accroître. Les 15 premières autorisations ne représentent plus que 9% (11% l'an passé) ; la part des autorisations supérieures à 2 M€ passe de 35% à 31%.

REPARTITION DES EMPLOIS PAR NOTE INTERNE (1)



Cote A : très solide à court terme
 Cote B : sans risque à court terme
 Cote C : des faiblesses ne justifiant pas le retrait des concours
 Cote D : des faiblesses justifiant un suivi rapproché
 Cote E : précontentieux
 Cote F : en défaut

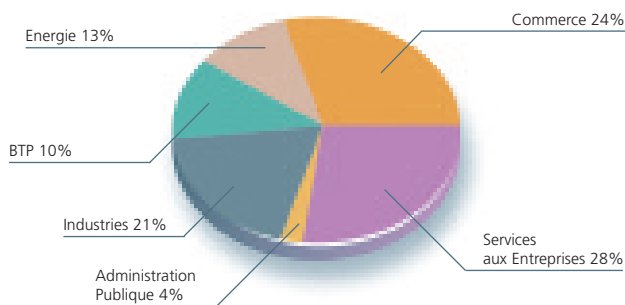
(1) Encours au 31/12/2009 adossés à des autorisations supérieures à 2 M€

2009 a vu se réduire la part des « B » au profit des « A » et des « C ».

Ainsi les « B » des 15 premières autorisations fondent de 20 points, à 26%, au profit des « C » qui prennent 8 points, à 55%, et surtout des « A » qui, avec 12 points de mieux, atteignent 19%.

Mais le comportement des autres autorisations supérieures à 2 M€ est moins favorable : si les « B » baissent, c'est de 6 points seulement et au profit des « C » et des « D ».

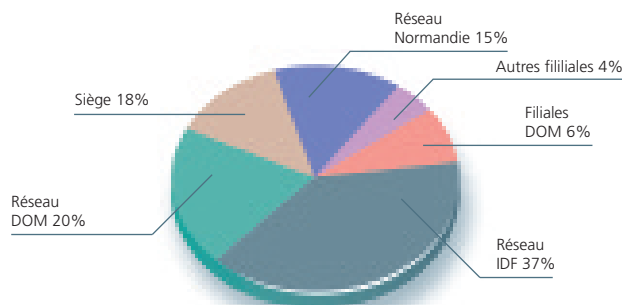
REPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR ECONOMIQUE



Engagements adossés à des autorisations supérieures ou égales à 2 millions d'euros

On observe une grande stabilité de la répartition par secteur d'activité.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EMPLOIS (1)



(1) Encours moyens

Il en est de même en ce qui concerne la répartition géographique.

Annexe au rapport de gestion

Analyse des entrées en contentieux en 2009

La tendance amorcée l'an passé s'est poursuivie en 2009 avec le développement de la crise économique. Le montant des entrées en contentieux s'est accru de 50 M€ pour atteindre 138,8 M€. Elles représentent 1,1% de nos encours (0,76% en 2008). Les professionnels et, surtout, les entreprises sont touchées : le taux de ces dernières fait plus que doubler : de 0,59% à 1,35%. La BRED Banque Populaire est le seul contributeur significatif, avec 44 M€ sur les 50 M€, dont la quasi-totalité sur les entreprises. Une partie de cet accroissement tient à l'adaptation de notre

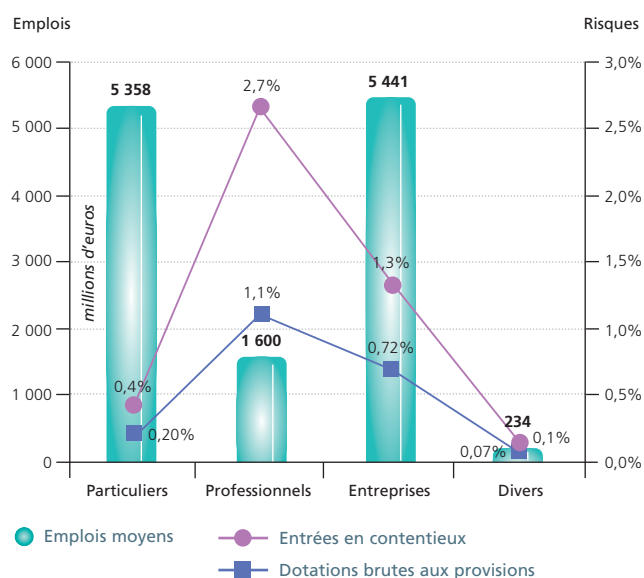
politique au climat économique. Ainsi des dossiers importants sans incident, mais présentant quelques critères de faiblesse potentielle, ont été retenus. Le taux de provisionnement de ces dossiers particuliers se situe entre 17% et 22%. Ce choix a eu aussi pour conséquence la chute de notre taux global de provisionnement à 48,5% contre 54,4% l'an dernier, l'augmentation de notre encours de créances douteuses (+ 27 M€) et de notre stock de provisions (+ 16 M€). Toutes ces informations sont déclinées dans les tableaux et graphiques ci-après.

Analyse des entrées en contentieux				Stock contentieux et douteux		
En millions d'euros	Emplois (1)	Entrées en contentieux et douteux	Taux d'entrée en contentieux et douteux	Taux (2) de provisionnement	Encours de créances douteuses	Provisions sur créances douteuses
Particuliers	5 358	22.6	0.42%	46.3%	123.1	64.1
Professionnels	1 600	42.7	2.67%	54.3%	204.2	168.3
Entreprises	5 441	73.2	1.35%	45.7%	167.7	113.0
Divers	234	0.3	0.12%	60.0%	1.0	0.0
TOTAL	12 633	138.8	1.10%	48.5%	496.0	345.4

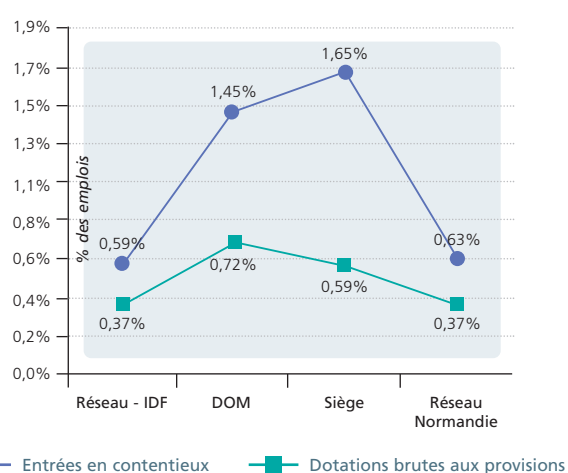
(1) Encours moyens annuels (hors crédit spot et devises et y compris filiales)

(2) Ce qui représente une dotation brute annuelle de 67,3 M€

RISQUES : REPARTITION PAR AGENT ECONOMIQUE



RISQUES : REPARTITION GEOGRAPHIQUE



Annexe au rapport de gestion

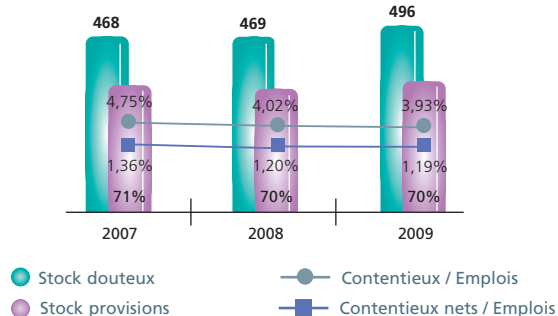


Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2009

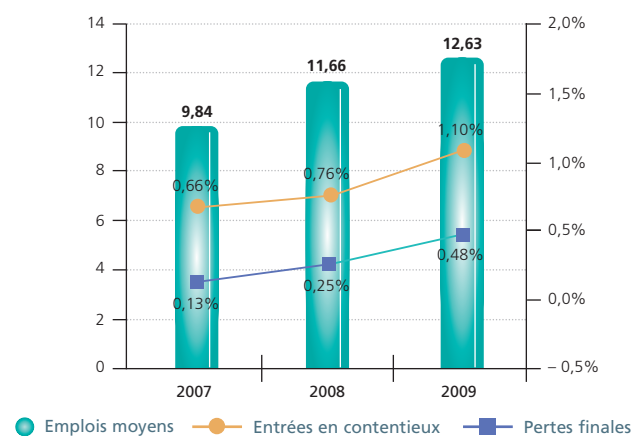
En millions d'euros	Risques BRED BP		Risques Filiales		Groupe BRED	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Dotations brutes aux provisions sur engagements	- 46.2	- 67.6	-	-	-	-
Reprises de provisions nettes	+ 17.7	+ 18.6	-	-	-	-
Profits et pertes sur créances	- 0.2	- 0.4	-	-	-	-
Autres éléments	+ 4.6	+ 2.0	-	-	-	-
COÛT DU RISQUE SUR CREANCES COMMERCIALES	- 24.1	- 47.4	+ 1.4	- 9.8	- 22.7	- 57.2
Provisions sinistres et opérations diverses	- 15.6	- 3.7	+ 0.0	+ 0.0	- 15.6	- 3.7
COÛT DU RISQUE	- 39.7	- 51.1	+ 1.4	- 9.8	- 38.3	- 60.9

Le coût du risque 2009 s'établit à 60,9 M€. Aucun élément exceptionnel significatif n'entre dans sa composition. Il est la traduction de notre perception de l'impact de la crise que nous traversons sur la solvabilité des créances que nous détenons.

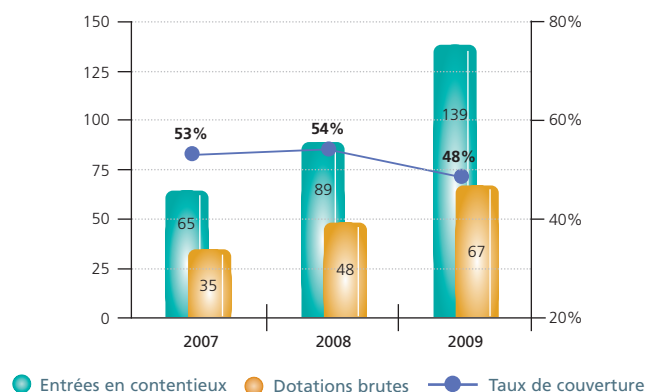
EVOLUTION DU STOCK DE CREANCES DOUTEUSES ET DE PROVISIONS en millions d'euros



EVOLUTION DU COÛT DU RISQUE COMMERCIAL en milliards d'euros



EVOLUTION DES ENGAGEMENTS PASSES EN CONTENTIEUX ET DES DOTATIONS BRUTES en millions d'euros



Annexe au rapport de gestion

3-3 Mesure du risque de crédit sur l'activité de détail

Les deux modèles ont une grande capacité à concentrer une forte proportion du risque global au sein des quelques classes les plus risquées, sachant que ces dernières ne représentent qu'une faible part de l'encours total.

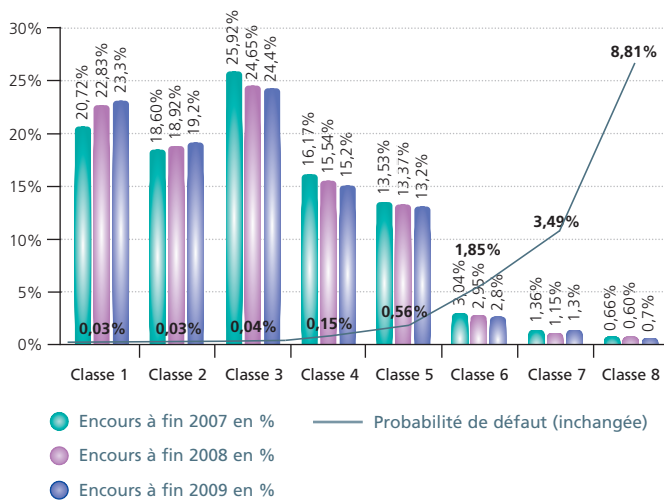
Pour les prêts habitat, les classes 6, 7 et 8 concentrent 50,6% du défaut durant l'année 2009.

Elles représentaient 4,7% de l'encours total à fin décembre 2008, et 4,7% également à fin décembre 2009.

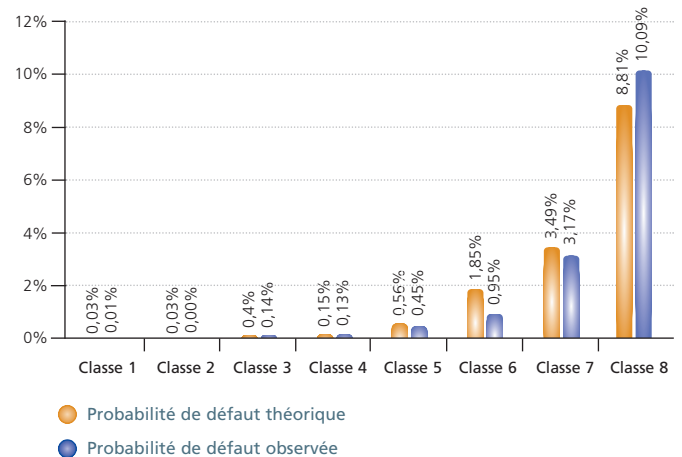
Toujours à fin décembre 2009, et pour les deux modèles de notation, on observe une très forte adéquation entre les probabilités de défaut théoriques et celles constatées pour les cinq classes les moins risquées. Comme prévu, le défaut est très faible, voire inexistant.

Concernant les classes plus risquées, comme prévu, le défaut constaté est nettement plus élevé, sachant de plus qu'il concerne des volumes nettement moindres

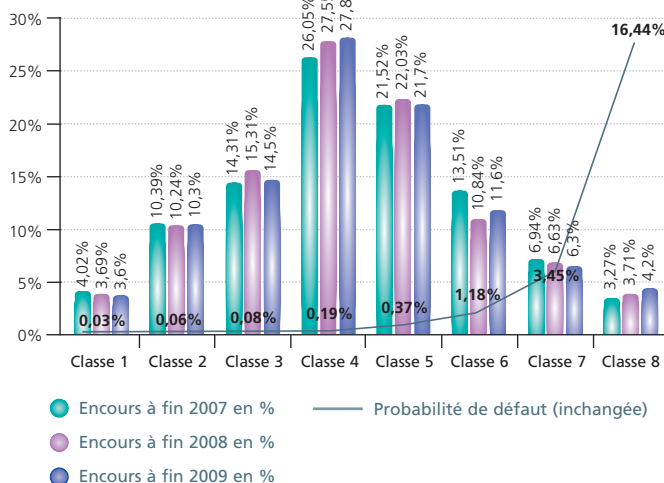
PRETS HABITAT HORS CASDEN
Répartitions par classes de risque
durant les 3 dernières années



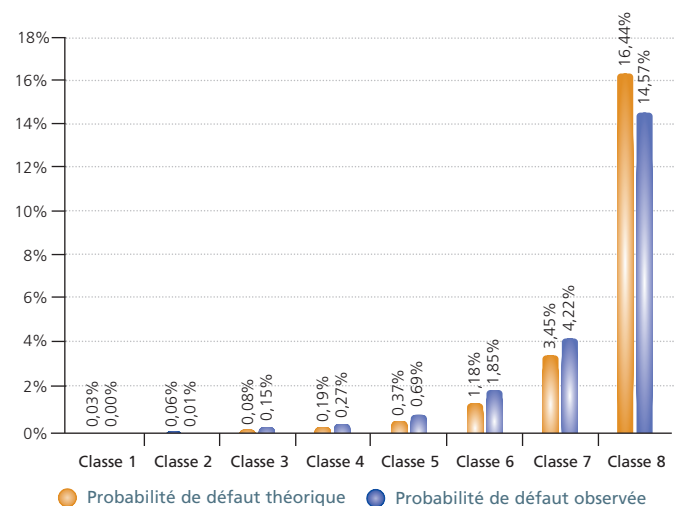
**PRETS HABITAT HORS CASDEN :
BACK-TESTING A FIN DECEMBRE 2009**
Prévisions à fin décembre 2008, défaut durant l'année 2009



PRETS A LA CONSOMMATION HORS CASDEN
Répartitions par classes de risque
durant les 3 dernières années



**PRETS A LA CONSOMMATION HORS CASDEN :
BACK-TESTING A FIN DECEMBRE 2009**
Prévisions à fin décembre 2008, défaut durant l'année 2009



Annexe au rapport de gestion



3-4 Risques opérationnels

Organisation du contrôle

La Coordination des Contrôles Permanents, rattachée à la Direction du Contrôle Permanent des Risques Opérationnels, a poursuivi la mise en œuvre de la politique de contrôle des risques opérationnels définie par la Direction Générale, en s'appuyant sur les contrôleurs permanents du groupe BRED.

Suivi des risques opérationnels de la BRED

Les contrôleurs permanents des directions du siège et du réseau métropole sont fonctionnellement liés à la Coordination des Contrôles Permanents en charge de leur animation, même s'ils restent hiérarchiquement rattachés aux directions au sein desquelles ils exercent leur fonction. Six collaborateurs de la Coordination des Contrôles Permanents - dont 4 affectés à la surveillance des risques du réseau commercial de métropole - sont plus particulièrement en charge de l'évaluation des dispositifs de contrôle des risques opérationnels de la BRED. Dans le cadre de l'animation fonctionnelle des contrôleurs permanents, une action renforcée a été menée cette année au titre de la formation interne et du développement « des bonnes pratiques » destinées à améliorer la pertinence et l'homogénéité des méthodes de contrôle.

Suivi des risques opérationnels des filiales

Deux collaborateurs de la Coordination des Contrôles Permanents (risques opérationnels et risque comptable) sont désormais plus particulièrement en charge de la surveillance des dispositifs de contrôle de nos filiales. Le renforcement en 2009 du suivi du contrôle du risque comptable a permis de faire progresser significativement le dispositif de surveillance des risques filiales mis en place en 2008.

La mise en œuvre des principes d'organisation et de méthodologie du contrôle des risques opérationnels s'est faite dans le cadre d'un référentiel général de contrôle des risques opérationnels formalisé en 2009. Pour autant de nombreuses particularités ont été maintenues en regard des spécificités inhérentes aux activités de chaque filiale.

Un collaborateur, rattaché à la Direction commerciale Outre-mer, intervient par ailleurs selon les mêmes modalités sur le périmètre des filiales et directions implantés en Outre-mer, sur délégation de la Coordination des contrôles permanents.

Animation et mesure des dispositifs de contrôle

En charge de déployer une méthodologie commune de contrôle des risques opérationnels sur l'ensemble du Groupe BRED, la Coordination des Contrôles Permanents a, en 2009, renforcé le canal de communication établi en 2008 avec les contrôleurs permanents des directions et des filiales en charge du suivi des risques opérationnels. La périodicité des remontées d'information à destination de la Coordination est désormais fluide et la qualité des reportages s'améliore.

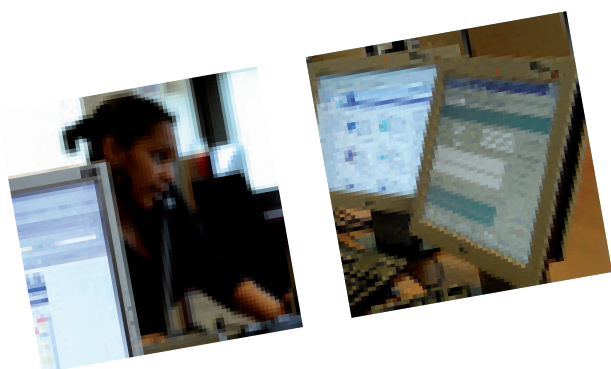
En 2009, le développement des outils de contrôle communs a en outre permis de renforcer l'homogénéité des dispositifs de contrôle de 1er niveau des directions de la banque.

Sur la base des plans de contrôle annuel et des échanges réguliers entretenus avec les contrôleurs permanents, la Coordination a produit, sur l'ensemble de l'exercice 2009, un reportage trimestriel portant sur les activités de contrôle opérationnel de la banque et de ses filiales et restituant les évolutions méthodologiques enregistrées tout au long de l'exercice.

Gestion des Risques Opérationnels

L'approche réglementaire du Groupe BRED est celle en vigueur au sein du Groupe BPCE et précisément au sein du réseau Banque Populaire. L'allocation en fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée selon la méthode standard.

Annexe au rapport de gestion



Le dispositif de gestion des risques opérationnels couvre la BRED et l'ensemble de ses filiales françaises ou étrangères, établissements bancaires ou non bancaires, qui développent une réelle activité opérationnelle.

La charte de Contrôle Permanent du Groupe BRED, mise en place au cours du premier trimestre 2009, définit le cadre des responsabilités des filiales pour la gestion de leurs risques opérationnels dans le prolongement de celui de la BRED et précise les informations à transmettre à la maison-mère à des fins de gestion consolidée. Des correspondants Risques Opérationnels, nommés au sein de chaque filiale, participent à la collecte des informations concernant la cartographie des risques, les pertes et incidents, les plans d'action, les risques identifiés comme potentiellement plus significatifs et les indicateurs.

L'évolution des risques du groupe BRED ainsi que celle des outils et procédures font l'objet de synthèses présentées au Comité Exécutif ou au Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit. L'évolution des risques et des dispositifs de gestion sont présentées au Comité des risques Filiales depuis le début de l'exercice 2009.

Enfin, le Comité Conformité/Risques Opérationnels, instauré au cours du premier semestre 2009, assure quant à lui :

- le suivi des recommandations émises sur les nouveaux produits/processus dans le cadre du Comité Conformité,
- l'analyse des pertes avérées et potentielles,
- la détermination des éventuels points de contrôle à mettre en place lors de la commercialisation des nouveaux produits ou processus,
- le suivi des risques de non conformité recensés dans la cartographie des risques opérationnels,
- le suivi des alertes Risques Opérationnels et des éventuels incidents significatifs.

Au cours de l'exercice 2009, la BRED a complété son dispositif de mesure et de surveillance du risque opérationnel :

- la collecte des pertes « frontière » entre le risque opérationnel et le risque de crédit, initiée à la BRED et dans les filiales établissements de crédit à partir de Juillet 2009, vient compléter l'identification et la mesure des risques du processus Crédit.

Les travaux se poursuivront en 2010 ;

- la procédure relative aux incidents significatifs, prévue par les nouveaux articles 17 ter, 38.1, 38.2 et 38.3 du règlement 97-02 du CRBF a été mise en place selon les modalités et critères définis par BPCE, après validation par le Conseil d'Administration de la BRED des critères et des seuils de significativité. Des critères et seuils adaptés ont également été validés par les conseils d'administration des filiales relevant du règlement CRBF 97-02.

Les entités concernées informent leur Direction Générale et leur Conseil d'Administration en cas de survenance de tels incidents. BPCE consolide la remontée d'information pour communication des incidents à la Commission Bancaire. Au titre de l'exercice 2009, aucun incident n'a relevé de cette procédure.

- un nouvel outil de gestion des risques opérationnels « ORIX », mis à disposition des Banques par le Groupe fin 2008, a contribué à améliorer la mesure et la surveillance des risques selon un mode transversal ou consolidé.

Le déploiement de la fonctionnalité « Pertes » au cours de l'exercice, à la BRED et dans ses filiales établissements de crédit, sera poursuivi en 2010 dans les autres filiales.

- une démarche de cartographie et de collecte des pertes BRED a été initiée dans les filiales les plus récentes, selon la méthodologie et les normes du Groupe BPCE. Une attention particulière a été portée aux recommandations du rapport Lagarde (consécutif à l'affaire Kerviel) et à celles de la mission d'audit interne relative à la maîtrise des risques opérationnels des opérations de marchés, qui ont conduit, début 2009, à la mise à jour avec les responsables des Front, Middle et Back Offices de leur cartographie des risques et de leurs plans d'action.

La sensibilité accrue des responsables métier aux risques opérationnels a dynamisé la démarche d'identification et de mesure des risques ainsi que le suivi d'avancement des plans d'action.

- enfin, des travaux initiés au premier semestre 2009 ont permis d'améliorer la prise en compte des risques considérés comme potentiellement les plus significatifs dans le dispositif de contrôle interne de la banque. Le suivi des incidents et plans d'action permet d'assurer une meilleure gestion transversale de ces risques. En 2010, cette approche bénéficiera du renforcement des synergies liées à la réorganisation interne des fonctions de gestion et de contrôle des risques opérationnels, des apports de l'outil ORIX en matière de vision transversale des risques et du chantier Groupe « Contrôle Permanent » avec la mise en place envisagée d'un référentiel de contrôles génériques.

Les risques assurables des entités du groupe BRED sont couverts par des polices d'assurance souscrites par BPCE pour le compte des Banques Populaires et leurs filiales ou par des contrats spécifiques souscrites par la BRED. Les franchises et plafonds des couvertures sont revisités chaque année au regard de l'évolution du marché de l'assurance et de la sinistralité enregistrée.

Annexe au rapport de gestion



4 Les risques liés aux opérations de marchés

4-1 Principes d'organisation et de contrôle

La gestion des risques de marchés répond aux trois principes fondamentaux suivants :

- stricte indépendance des filières risques par rapport aux directions opérationnelles ;
- approche homogène et suivi consolidé des risques ;
- contrôle a priori, assuré par un système de limites.

Depuis janvier 2006, avec la mise en œuvre du règlement 97-02, la gestion des risques de marchés repose sur l'existence de trois étages de responsabilité :

- le premier étage incombe aux opérationnels des activités de marchés et à leur hiérarchie, qui doivent s'assurer tant de l'adaptation permanente de leur organisation et de leurs procédures, afin de répondre aux principes du contrôle interne, que de la surveillance permanente au quotidien des limites qui leur sont préalablement allouées ;
- le deuxième étage est constitué par :
 - la Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion, qui assure la mesure des risques de marchés, le calcul de la consommation des limites globales et valide le résultat des opérations ;
 - la Direction des Engagements en charge de la gestion des risques de crédit pour la clientèle des entreprises ;
 - le Département Consolidation et procédures comptables, chargé de veiller au respect des règles comptables et des principes de contrôle comptable ;
 - la Direction des Risques Financiers (DRF), en charge du contrôle permanent de second niveau sur les activités de marchés, rattachée à la Direction des Risques Financiers et de Crédit créée en mai 2009 ;
- le troisième étage correspond à l'Inspection générale, qui a pour rôle de mener a posteriori une évaluation du contrôle interne, en sanctionnant l'ensemble du dispositif de maîtrise des risques mis en place ainsi que sa pratique par les différents acteurs.

Un regard est aussi apporté par, d'une part, la Coordination du contrôle permanent des risques opérationnels et, d'autre part, la Direction de la Conformité, respectivement sur les contrôles menés par la DRF inhérents aux risques opérationnels et à la lutte antiblanchiment des activités de marchés.

Cette gestion des risques est encadrée par plusieurs comités opérationnels :

- le Comité des marchés financiers et le Comité des nouveaux produits des activités de marchés ;
- le Comité des Risques de la Gestion Financière (CORGEFI) ;
- le Comité de crédit, qui approuve les limites de crédit ;

- le Comité de l'Organisation Comptable des Activités de Marchés (COCAM) ;
- le Comité de Gestion du Changement des Activités de Marchés (COGECAM).

4-2 Rôles des différents intervenants

La Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion

La Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion est en charge notamment :

- de la matérialisation des mesures de risques,
- de la conception et de la gestion des modèles de valorisation des risques,
- de la validation des résultats,
- de la vérification des paramètres de marchés retenus,
- du calcul quotidien du respect des limites,
- de la production des reportages relatifs aux risques et résultats de marchés,
- du développement des outils de suivi.

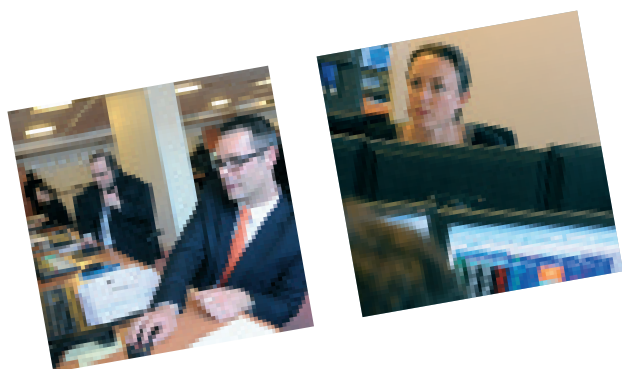
Elle siège au COCAM, au COGECAM, au Comité des marchés financiers et au Comité des nouveaux produits.

La Direction des Risques Financiers

Cette Direction :

- formule, pour la Direction générale, des recommandations en matière de politique de risques en participant à la veille réglementaire et opérationnelle ;
- assure la validation tant fonctionnelle que théorique des modèles et des méthodologies de valorisation des risques proposés par la Direction de la Modélisation et du contrôle de gestion ;
- intervient en délégation de la Direction de la Conformité sur les activités de marchés ;
- gère l'architecture du système de limites et réalise une analyse contradictoire avec avis sur les présentations de limites auprès du Comité des marchés financiers et du Comité de crédit ;

Annexe au rapport de gestion



- suit l'évolution des facteurs de risques de marchés et analyse les impacts de cette évolution sur les méthodes de suivi des risques de marchés ;
- garantit la qualité des reportages externes sur les risques de marchés de la BRED, en particulier vers l'organe central. Elle siège au COCAM, au COGECAM, au Comité des marchés financiers, au Comité des Risques de la Gestion Financière et au Comité des nouveaux produits. Elle rapporte sur les risques de marchés auprès du Conseil d'administration, du Comité d'audit et de la Direction générale.

Le Comité des marchés financiers

Présidé par le Directeur général, ce comité :

- valide les politiques de la BRED concernant les activités de la Salle des marchés (niveau des moyens engagés, développement des nouvelles activités) ;
- assure un suivi régulier du déroulement des activités opérationnelles présentes sur les marchés ;
- délibère sur les demandes de modification des limites de risques, au moyen d'analyses contradictoires avec avis de la Direction des Risques Financiers, pour prise de décision par son Président ;
- définit les principes et le dispositif régissant l'encadrement des risques de marchés ;
- suit le niveau de consommation des limites de risques.

Le Comité des Risques de la Gestion Financière

Présidé par le Directeur général, ce comité :

- valide les politiques de risques de la BRED Banque Populaire concernant la Gestion financière et la Trésorerie sociale ;
- valide la politique globale en matière de refinancement et de gestion des risques ;
- examine, pour décision, les hypothèses et les conventions retenues pour l'élaboration des indicateurs de risques (stress scénarii compris) ainsi que les limites de la Gestion financière et de la Trésorerie sociale de la BRED.

4-3 Le suivi et la mesure des risques

Le calcul d'exigence de fonds propres du ratio d'adéquation de fonds propres est utilisé pour donner une mesure synthétique des risques globaux et par nature.

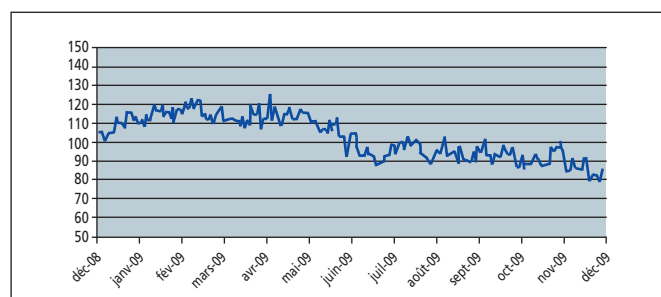
Mc Donough

	2008	2009
Risque de taux, de change, optionnel et sur titres de propriété	55,1%	57,7%
Risque de contrepartie sur les instruments dérivés	8,5%	13,9%
Risque de contrepartie sur les pensions	1,4%	5,5%
Risque de contrepartie (RS)	35,1%	22,9%

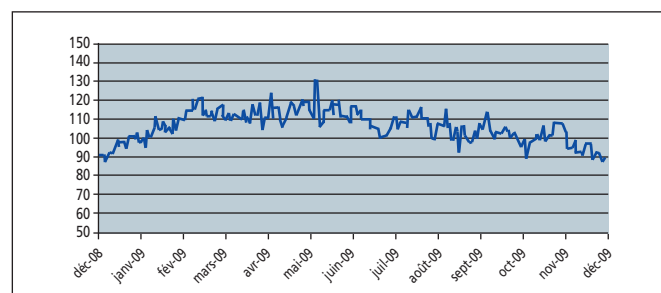
Au 31 décembre 2009, la consommation de fonds propres de la Salle des marchés au titre du ratio d'adéquation de fonds propres est de 85 M€.

Selon les normes Mc Donough, la consommation de fonds propres est de 86 M€, dont 50 M€ au titre des risques de marché et 36 M€ au titre du risque de solvabilité.

CAD SALLE DES MARCHES
en millions d'euros



MC DONOUGH SALLE DES MARCHES
en millions d'euros



Annexe au rapport de gestion

La BRED Banque Populaire utilise aussi des indicateurs plus analytiques, issus de la méthode des scénarii utilisée depuis 1993, qui donnent des mesures de pertes potentielles

calculées à partir de fluctuations normatives ou extrêmes des principaux paramètres de marchés, sans intégrer d'hypothèses particulières de corrélation.

Les risques financiers

Scénario de risques	Hypothèses retenues
Risque de change	Risque mesuré sur la base du scénario retenu dans la méthode standard de la CAD, soit un choc de 4% sur les monnaies corrélées, 8% sur les monnaies non corrélées.
Risque de taux :	
- Risque directionnel	Scénario défini par une évolution adverse des taux de 1% sur toutes les devises et pour toutes les échéances (sans tenir compte des corrélations entre les marchés, sauf pour les devises européennes hors euro où des facteurs de compensation de 50% ont été retenus).
- Risque de déformation	Scénario défini par une évolution des taux sur toutes les devises dans un contexte de déformation des courbes de taux (+ - 0,08% à 1 mois, + - 0,55% à 2 ans, + - 1,18% à 5 ans, + - 2% à 10 ans, + - 2,44% à 30 ans).
- Risque de crise monétaire	Scénario défini par une évolution des taux sur toutes les devises dans un contexte de hausse des taux courts (+ 6% au jour le jour, + 4% à 1 mois, + 3% à 3 mois, + 0,75% à 1 an, + 0,25% à 3 ans).
Risque spécifique sur titres du portefeuille de négociation selon un scénario de stress	Evolution des spreads de signature selon un scénario de stress à 3 écarts types : + 0,14% à 0,28% pour les souverains, + 0,34% à 6,54% pour les souverains émergents, + 1,52% pour les émetteurs interbancaires, + 0,43% à 3,49% pour les émetteurs corporate.
Risque de bourse	Variation de 15% sur les bourses portant sur les positions cash, indices et dérivés sur actions.

Risques financiers

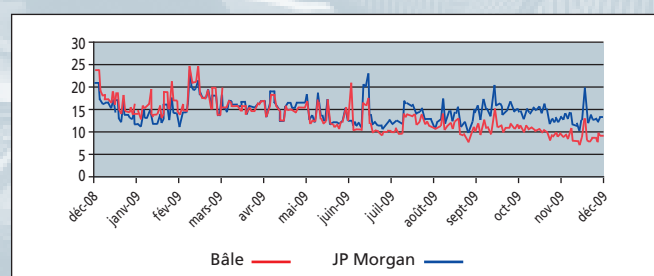
Scénario de risques en millions d'euros	Impact au 31 décembre 2008	Impact au 31 décembre 2009
Risque de change	5,9	5,3
Risque de taux		
Risque directionnel	9,5	6,2
Risque de déformation	21,1	5,0
Risque de crise monétaire	9,6	12,7
Risque spécifique sur titres	1,9	7,3
Risque émetteur selon stress	6,2	20,0
Risque de bourse	0,5	0,9

La forte variation constatée en 2009 sur le risque émetteur est due à la fois au recalibrage des scénarii de stress et à la hausse de l'encours sur la dette souveraine française. La BRED Banque Populaire dispose également de plusieurs indicateurs fondés sur la méthode de la valeur en risque (VaR) qui permet de calculer la perte potentielle maximale qui pourrait survenir dans un laps de temps donné, avec un degré de probabilité donné en fonction des fluctuations de marché observées sur un passé donné.

Deux indicateurs sont calculés à partir d'un modèle paramétrique de variance-covariance intégrant une probabilité de 99%, un horizon de temps de dix jours comprenant deux variantes :
- celle où les fluctuations du marché passées sont mesurées sur un passé proche, de l'ordre du mois (méthode JP Morgan),
- celle où les fluctuations du marché passées sont davantage lissées et mesurées sur une période annuelle (méthode du Comité de Bâle).

L'ensemble des mesures obtenues sur les VaR paramétriques s'inscrit dans une fourchette comprise entre 5,7 et 24,4 M€.

VaR PARAMETRIQUE
en millions d'euros



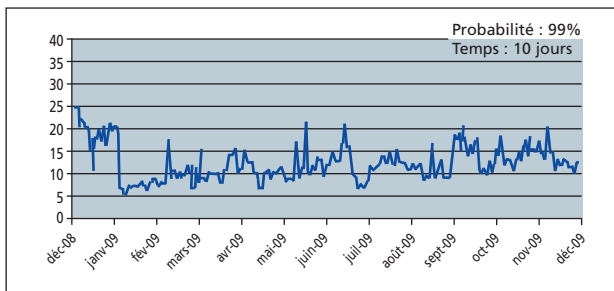
Annexe au rapport de gestion



Un troisième indicateur est fondé sur un modèle de VaR historique et une approche par les scénarios extrêmes recensés au cours des cinq dernières années. Depuis 2003, une VaR historique sur une période d'observation de deux ans a complété la VaR historique sur un an.

Dans ce dernier modèle, la VaR a fluctué en 2009 entre 6,3 et 24,2 M€.

VaR HISTORIQUE 2 ANS
en millions d'euros



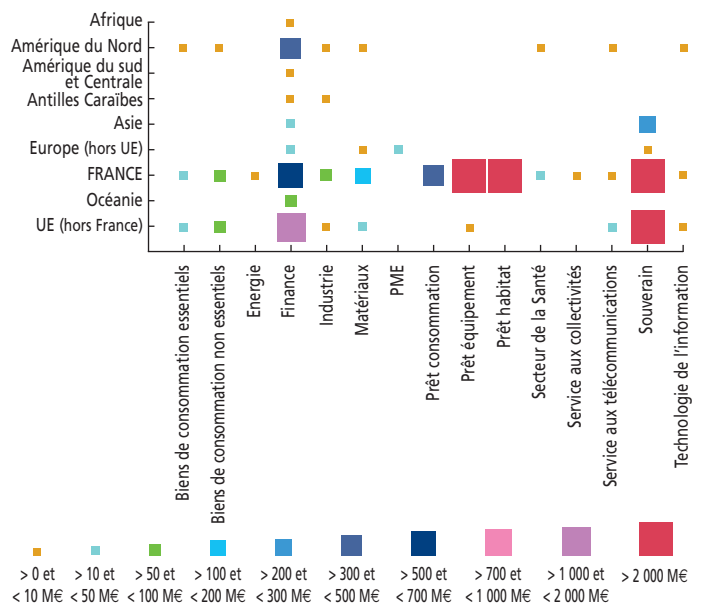
Pour compléter ses outils de mesure des risques, la BRED Banque Populaire a mis en place depuis 2004 une VaR de crédit sur un périmètre s'étendant graduellement à l'ensemble de la banque.

Cette VaR peut être définie comme la perte potentielle supportée par la banque à la suite d'une modification de la qualité de crédit (incluant la défaillance) d'une contrepartie, ou d'un ensemble de contreparties, sur un horizon donné avec une probabilité de 99%.

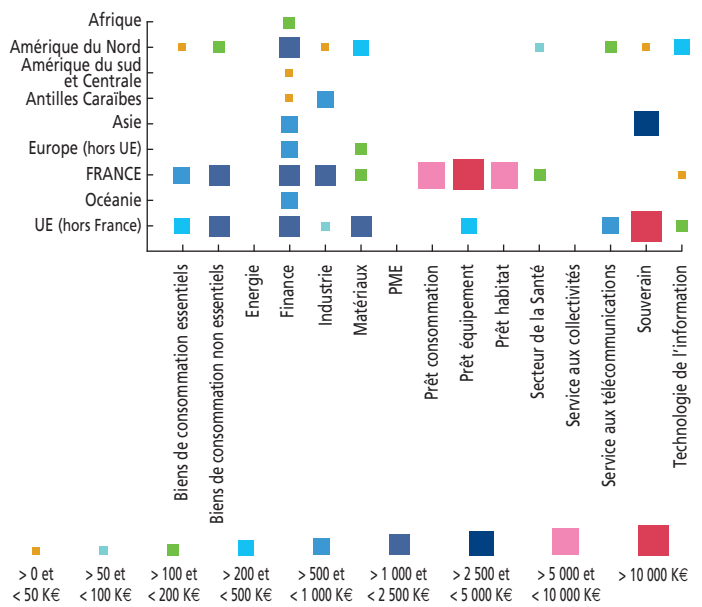
Le premier modèle mis en place a été le modèle « actuariel ». Il repose sur la méthodologie de Credit Risk+, à ceci près que les hypothèses sur les taux de recouvrement et l'exposition ont été relâchées. Il ne s'intéresse qu'à la défaillance et ne cherche pas à en modéliser les causes.

La VaR de crédit à 99%, sur un horizon d'un an, ressort à 175 M€ selon ce modèle sur le périmètre des activités de marchés, des prêts habitat, consommation et équipement, créances commerciales, autres crédits court-terme, débiteurs et revolving.

CARTOGRAPHIE ENCOURS



CARTOGRAPHIE VaR



Par ailleurs, un deuxième modèle dit « micro-économique », issu du modèle de creditmetrics, a été mis en œuvre. Ce modèle présente l'avantage d'intégrer les migrations de note.

La VaR de crédit à 99%, sur un horizon d'un an, ressort, selon ce deuxième modèle, à 224 M€.

L'ensemble du dispositif est complété par un suivi spécifique des risques de contreparties intégrant les risques de défaillance, mais également les risques de pertes en valeur de marché liées aux variations des marges de signatures. L'année 2009 a connu dans ce domaine une hausse des encours sur les dettes d'Etat.

Annexe au rapport de gestion



Risques de signature

exprimés en encours de marché

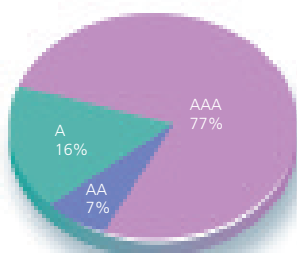
En millions d'euros	31/12/2008	31/12/2009
Dettes d'Etat (1)	4 221	9 116
Risque émetteur (bilan)	2 836	3 215
Dont interbancaire	494	449
Dont corporate	2 342	2 766
Produits dérivés (2)	777	583
Pensions livrées (2)	59	59

(1) Dont 1 581 M€ de prêt BDF
84% des encours titres concernent des dettes d'Etat de l'OCDE notées au moins AA.

(2) Le risque de contrepartie est calculé en valeur de remplacement majorée d'un « add on » fonction de la volatilité, destiné à couvrir une variation ultérieure de cette valeur.

Nos portefeuilles de titres souverains sont concentrés au 31/12/2009 sur des signatures AAA (77%), suite à la hausse des encours sur la dette française (+ 4 G€ en 2009).

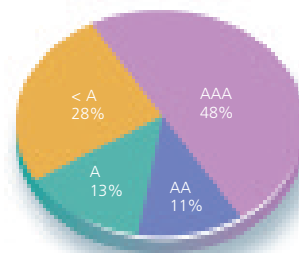
REPARTITION DES RISQUES SOUVERAINS PAR NOTATION



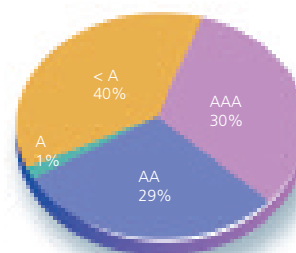
La répartition des risques émetteurs non souverains par notation et durée restant à courir au 31 décembre 2009, était la suivante :

En millions d'euros	< 5 ans	> 5 ans
AAA	1 466	51
AA	331	48
A	392	1
< A et non-notées	859	67
TOTAL	3 048	167

MATURITE INFERIEURE A CINQ ANS (95%)



MATURITE SUPERIEURE A CINQ ANS (5%)



Annexe au rapport de gestion



4-4 Politique et pratiques de rémunération (organe exécutif et opérateurs de marchés)

Le 4 février 2009, la Fédération des Banques Françaises (FBF) a communiqué un ensemble de principes issus des réflexions d'un groupe de travail de place sur la rémunération des professionnels des marchés financiers. Dans cet esprit, les principes généraux en termes de rémunération variable des opérateurs de marchés ont été présentés au Conseil d'administration de la BRED le 18 juin 2009. Le 25 août 2009, un communiqué de presse de la FBF a complété les principes énoncés en février, le tout formant dès lors un ensemble de normes professionnelles qui a été précisé le 5 novembre 2009. Le même jour, un arrêté ministériel a été publié au Journal officiel modifiant le règlement 97-02 du 21 février 1997 pour imposer le respect de nouvelles dispositions réglementaires ainsi que la cohérence avec les normes professionnelles. La politique de rémunération variable des opérateurs de marchés de la BRED couvre la Salle de marchés et la Trésorerie sociale. Conformément aux textes précités, les normes doivent également être appliquées à la rémunération des membres des organes exécutifs, mais peuvent être adaptés pour tenir compte des responsabilités réellement exercées. Certains éléments modifiés à la suite des échanges avec le Contrôleur des rémunérations au mois d'avril 2010 sont en attente d'examen par le Comité des rémunérations et de validation par le Conseil d'Administration.

4-4-1 Processus décisionnel relatif à la politique de rémunération

Processus de décision de la politique de rémunération

Sur proposition de la Direction générale et après rapport du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a arrêté les principes de la politique de rémunération variable des opérateurs de marchés (séances des 7 décembre 2009 et 25 janvier 2010) et des membres de l'organe exécutif, conformément aux dispositions du chapitre VI du titre IV du CRBF 97-02 modifié et en cohérence avec les normes professionnelles qui déclinent les principes et dispositions énoncés par le Conseil de stabilité financière. Pour préparer ses décisions, il s'appuie sur le Comité des rémunérations.

Composition du Comité des rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de 7 administrateurs : Michel de Mourgues, Président, Jean-Claude Boucherat, Jean Desvergues, Stève Gentili, Daniel Giron, François Martineau et Jacques Szmaragd, qui répondent tous aux critères d'indépendance suivants, pris dans la liste figurant dans les rapports Viénot et Bouton : ne pas être salarié de la BRED, ne pas détenir ou être lié directement ou indirectement à une société détenant plus de 10% du capital de la BRED ou de l'une de ses filiales, ne pas être lié directement ou indirectement à un fournisseur qui représente plus de 5% des achats de biens ou services de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% de ses ventes, ne pas être lié directement ou indirectement à un client qui représente plus de 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% des achats, ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social, ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Mandat du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, réuni sur le sujet à tout le moins une fois par an, réalise une revue de la politique de rémunération variable des opérateurs de marchés et de son application. Ce Comité :

- dispose d'un dossier assemblé sous le contrôle de la Direction générale. Ce dossier comprend notamment le rapport transmis à la Commission bancaire en application de l'article 43-1 du règlement CRBF 97-02. Il intègre aussi les contributions de la Direction du personnel et des relations sociales, de la Direction de la conformité et de la Direction des risques (rapport sur le respect des limites et des procédures internes, ainsi que sur le comportement éthique des opérateurs ; avis sur l'application des principes de la politique de rémunération des opérateurs de marchés et des membres de l'organe exécutif) ;
- vérifie notamment que cette politique est conforme aux dispositions du chapitre VI du titre IV du CRBF 97-02 modifié et cohérente avec les normes professionnelles qui déclinent les principes et dispositions énoncés par le Conseil de stabilité financière ;
- rapporte le résultat de ses travaux au Conseil d'administration.

Annexe au rapport de gestion

4-4-2 Principales caractéristiques de la politique de rémunération

Organe exécutif

Président

La BRED ayant opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général, le Président ne perçoit qu'une rémunération fixe.

Directeur général

Sa rémunération variable est égale à 4‰ du résultat net consolidé (part du Groupe) et obéit aux règles suivantes :

- 70% sont versés l'année d'attribution.
- 30% sont différés sur 3 exercices après l'année d'attribution ;
- aucun paiement ne pouvant intervenir pendant la période d'acquisition de 2 ans, le versement se fait en pratique en deux fois à hauteur de 50% lors de chacun des deux derniers exercices du différé ;
- le montant différé est indexé sur le ROE consolidé de l'exercice écoulé au moment de chaque versement ;
- les versements sont subordonnés à des conditions de résultats, à savoir que, si le résultat de l'un des 2 ou 3 exercices précédant le versement est inférieur à 215 ou 190 millions, le montant différé sera respectivement perdu à hauteur du tiers ou des deux tiers, et qu'il le sera totalement si ce résultat descend en dessous de 165 millions ;
- en cas de départ contraint, de retraite ou de décès, le bonus différé sera immédiatement réglé ; en cas de départ volontaire, en revanche, le bonus serait définitivement perdu.

Opérateurs de marchés

Les principales caractéristiques de cette politique peuvent être détaillées comme suit :

- niveau de rémunération fixe lié au niveau de compétence et de responsabilité des collaborateurs concernés qui confère par nature à la rémunération variable un caractère complémentaire non garanti (pratique générale pour les collaborateurs de la BRED) ;
- principes de la politique de rémunération variable des opérateurs de marchés arrêtés par le Conseil d'administration ;
- définition et mise en œuvre des règles internes régissant les rémunérations variables des opérateurs par la Direction générale, dans le cadre des principes arrêtés en Conseil d'administration ;
- mesure de la performance financière d'un exercice comme le résultat brut d'exploitation analytique, primes exclues et réduit de l'éventuel coût du risque ainsi que du coût des fonds propres associés aux opérations de marchés ;
- détermination indépendante des opérationnels, avec validation par la Direction générale, d'une enveloppe de rémunération variable en lien avec la performance financière des activités.

L'enveloppe maximale à disposition du Directeur général pour attribution au cours d'un exercice est donnée par un calcul fondé sur la mesure de performance financière avec un pouvoir discrétionnaire limité en cas de situation adverse. En 2010, la taxe spéciale de 50% sur les primes des opérateurs de marchés a eu un impact modérateur sur le niveau de l'enveloppe globale attribuable ;

- proposition d'attribution individuelle par les responsables hiérarchiques des deux directions concernées pour leurs opérateurs, fondée sur une appréciation écrite qualifiant la contribution à la rentabilité et l'atteinte des objectifs individuels (développement d'activités nouvelles, comportement, etc.). La mesure de la performance financière tient compte du coût du risque éventuellement matérialisé et des risques pris mesurés par la consommation de fonds propres, permettant ainsi un ajustement entre rémunération variable et risque ;
- avis formalisé de la Direction de la conformité et de la Direction des risques sur le respect des politiques de conformité et de risque par les opérateurs de marchés ;
- avis formalisé de la Direction du personnel et des relations sociales sur les dossiers de propositions de rémunération variable des opérateurs de marchés ;
- décision de la Direction générale sur les propositions d'attribution pour les opérateurs et sur l'attribution de rémunération variable aux deux responsables hiérarchiques. La Direction générale peut décider, notamment au vu du rapport des filières conformité et risque, d'appliquer un coefficient réducteur aux primes individuelles des collaborateurs ou groupes de collaborateurs qui ne respecteraient pas les politiques de conformité et de risque ;
- lien fort entre la rémunération et la performance financière à moyen terme des activités grâce à une rémunération variable conditionnée à la présence des opérateurs et au maintien de la performance financière dans le temps. La rémunération conditionnelle fait l'objet du « Plan de Performance et de Fidélisation dans la Durée 2010 » ;
- caractère discrétionnaire des primes potentielles soumises à condition de présence et de performance ultérieures ;
- part significative des primes potentielles soumises à condition de présence et de performance ultérieures dans la masse globale des rémunérations variables attribuées en 2010 aux opérateurs de marchés (application des normes professionnelles) ;
- étalement sur 3 exercices postérieurs à celui de l'attribution (en pratique sur les 2ème et 3ème exercices) ;
- interdiction des rémunérations variables garanties sauf dérogation limitée par les normes professionnelles.

Annexe au rapport de gestion

En particulier, les conditions de performance et de présence définies au « Plan de Performance et de Fidélisation dans la Durée 2010 » permettent de privilégier la création de valeur à long terme pour la BRED :

- la condition de performance détermine ces versements potentiels. L'indicateur de performance retenu est celui utilisé pour le calcul des enveloppes net des bonus déjà versés ou à verser sur la période d'acquisition, par activité de rattachement⁽¹⁾;
- la première période d'acquisition comprend deux exercices à partir de celui d'attribution (2010 et 2011). Si l'indicateur de performance est positif sur cette période d'acquisition, la moitié de la prime potentielle soumise à condition de présence et de performance ultérieures attribuée en 2010 est versée (ex : juin 2012). Si l'indicateur est négatif, aucun versement n'a lieu ;
- la seconde période d'acquisition comprend trois exercices à partir de celui d'attribution (2010, 2011 et 2012). Si l'indicateur de performance est positif à l'issue de cette période d'acquisition, le solde de la prime potentielle soumise à condition de présence et de performance ultérieures attribuée en 2010 est versé (ex : juin 2013). Si l'indicateur est négatif, aucun versement n'a lieu et le solde est réputé perdu ;
- la valorisation de la prime potentielle soumise à condition de présence et de performance ultérieures est faite à la date d'attribution de la rémunération variable ;

- la condition de présence s'applique au niveau individuel. Un collaborateur démissionnaire ne peut bénéficier du versement des primes potentielles soumises à condition de présence et de performance ultérieures qui ont pu lui être attribuées. Le paiement est effectif en cas de départ contraint hors faute, retraite ou décès.

L'ensemble du dispositif de contrôle interne applicable à la Salle des marchés doit être respecté par les opérateurs. L'évaluation du respect de la politique de risque dépend notamment :

- de la bonne application des obligations réglementaires ;
- du respect des procédures ;
- de la correcte instruction des dossiers incombant à la Salle des marchés (tenue des dossiers clients et contreparties de la Salle des marchés, notation, demandes de limites, présentation des stratégies mises en œuvre, présentation des demandes de traitement de nouveaux produits ou de déploiement de nouvelles activités, etc.) ;
- du respect des limites ;
- de la bonne coopération des opérateurs avec les équipes de la Direction de la Conformité et de la Direction des risques (réactivité, qualité des échanges, etc.).

*(1) Définie selon le collaborateur :
3 activités au niveau de la Salle des marchés pour les opérateurs (Taux, Corporate, Clientèle), Salle des marchés pour son Directeur et Trésorerie sociale pour l'ensemble des collaborateurs sur ce périmètre.*

4-4-3 Informations quantitatives consolidées sur la rémunération

a)

Montants en M€	Rémunération fixe versée en 2009 (1)	Rémunération variable attribuée en 2010 (2)	Somme (1) + (2)	Effectif concerné
Organe exécutif	0,7	1,0	1,7	2
Opérateurs de marchés	3,9	9,9	13,8	46

b)

Montants en M€	Rémunération variable attribuée en 2010 (2)	Rémunération variable attribuée en 2010 et versée en 2010 (3)	Rémunération variable attribuée en 2010 et soumise à conditions ultérieures (4)	Taux de rémunération variable attribuée en 2010 soumise à conditions ultérieures (4)/(3)
Organe exécutif	1,0	0,7	0,3	30%
Opérateurs de marchés	9,9	5,35	4,51	46%

(4) : au-delà des difficultés pratiques, la mise en place, dans une banque coopérative, d'une rémunération sous la forme de titres (parts sociales à valeur fixe emportant intérêt annuel) ne permettrait pas d'aboutir à l'objectif recherché par les textes réglementaires et les normales professionnelles. Les dispositifs retenus consistent à opter pour des primes entièrement non-acquises, soumises à condition de présence et de performance ultérieures.

Annexe au rapport de gestion

Les échanges avec le Contrôleur des rémunérations en avril 2010, alors que le processus de détermination des primes des opérateurs de marchés attribuées en 2010 était entamé mais pas achevé, ont conduit à des aménagements qui n'ont

pas permis de respecter le taux global de rémunération variable dépendant de conditions ultérieures de 50% prévu par les normes professionnelles.

c)

Montants en M€	Encours de rémunération variable soumise à conditions ultérieures (5)	Encours de rémunération variable différée acquise (6)	Encours de rémunération variable soumise à conditions ultérieures (non-acquise) (7)	Taux de rémunération variable soumise à conditions ultérieures (7)/(5)
Organe exécutif	0,6	0	0,6	100%
Opérateurs de marchés	4,51	0	4,51	100%

d)

Montants en M€	Rémunération variable attribuée en 2010 et soumise à conditions ultérieures (4)	Rémunération variable soumise à conditions ultérieures et versée en 2010 (8)	Rémunération variable soumise à conditions ultérieures et réduite en 2010 (9)
Organe exécutif	0,3	s.o.	s.o.
Opérateurs de marchés	4,51	s.o.	s.o.

(8) et (9) : sans objet avant 2012

e)

Montants en M€	Paiements au titre de nouvelles embauches en 2009	Nombre de nouvelles embauches concernées en 2009	Paiements au titre d'indemnités de licenciement en 2009	Nombre de licenciements concernés en 2009
Organe exécutif	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Opérateurs de marchés	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

f)

Montants en M€	Garanties d'indemnités de licenciement accordées en 2009	Nombre de bénéficiaires	Somme la plus élevée accordée à ce titre à un seul bénéficiaire
Organe exécutif	s.o.	s.o.	s.o.
Opérateurs de marchés	s.o.	s.o.	s.o.

Annexe au rapport de gestion



5 Présentation analytique des résultats

Quatre grands pôles d'activité sont identifiés à la BRED Banque Populaire :

- Le pôle de la banque commerciale regroupant l'ensemble des activités développées avec les clientèles de détail et de grands comptes, tant dans le domaine de l'intermédiation bancaire que dans celui de l'intermédiation financière (gestion de capitaux, négoce pour compte de tiers),
- Le pôle des activités de marchés,
- Le pôle étranger, regroupant les filiales bancaires à l'étranger,

- Le pôle des opérations financières, regroupant les activités de trésorerie sociale et de gestion du fonds de roulement financier (c'est-à-dire de la gestion du portefeuille de participations).

Le Produit Net Bancaire retenu pour les trois premiers pôles n'inclut pas le produit des fonds propres affectés aux activités ou aux filiales qui est imputé au pôle des opérations financières.

5-1 La rentabilité par pôle d'activité

	Banque commerciale		Activités de marchés		Etranger		Opérations financières	
En millions d'euros	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Marge d'intérêts	333.7	359.3	46.8	98.8	12.7	18.8	178.5	135.3
Commissions	308.7	324.6	0.7	0.7	2.5	3.0		
PNB opérationnel	642.4	683.9	47.5	99.5	15.3	21.8	178.5	135.3
Charges	- 458.4	- 477.2	- 28.8	- 39.2	- 9.7	- 11.5	- 4.1	- 7.0
RBE	183.9	206.7	18.7	60.3	5.5	10.3	174.5	128.3
Coût du risque	- 19.7	- 59.6	- 18.9	- 1.3	- 0.2	0.0	0.5	0.0
RNE	164.2	147.1	- 0.2	59.0	5.4	10.3	175.0	128.3
Résultat sur actifs immobilisés							0.4	1.0
Résultat des sociétés mises en équivalence							8.5	7.8
RESULTAT COURANT	164.2	147.1	- 0.2	59.0	5.4	10.3	183.9	137.1

Le pôle commercial a un PNB en progression de 6,5%. La marge d'intérêts progresse de 8% grâce au maintien du rendement des emplois et à l'accroissement plus rapide des ressources à vue dans les agences. Les commissions de services bénéficient de la progression de notre fonds de commerce. L'amélioration de l'offre et de la tarification sur la monétique et les autres services sont les facteurs majeurs de la hausse des commissions nettes en agence. La crise économique est à l'origine de la contraction des commissions des PME et entreprises.

La Salle des marchés a plus que triplé son RBE grâce au doublement de son PNB et à la baisse de son coût du risque.

Le pôle étranger accroît de 5 M€ son résultat, à parts égales entre Vanuatu et Djibouti.

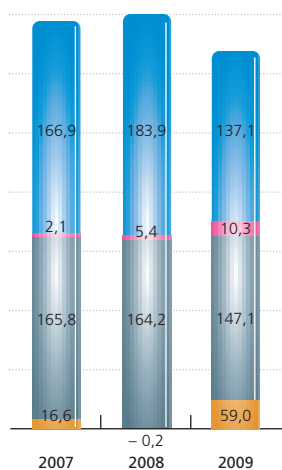
Le résultat courant des opérations financières baisse à 137,1 M€.

Le résultat courant ne progresse pas en raison de la croissance du coût du risque de la banque commerciale.

Annexe au rapport de gestion

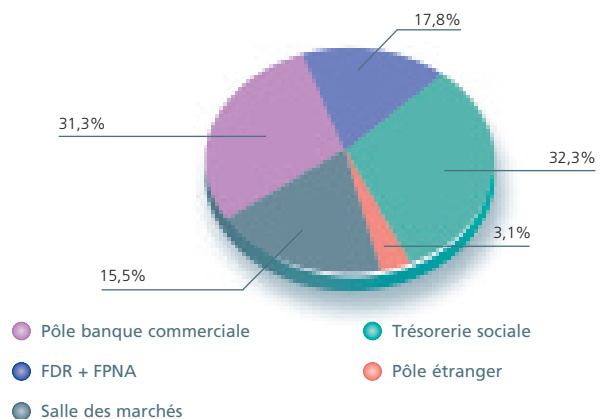


CONTRIBUTION DES POLES A LA CONSTITUTION DU RESULTAT COURANT en millions d'euros



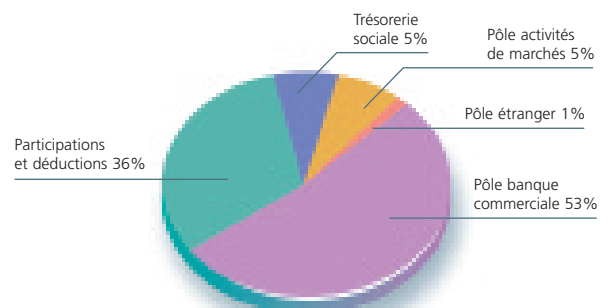
- Pôle Opérations Financières
- Pôle Banque Commerciale
- Pôle Etranger
- Pôle Activités de Marchés

REPARTITION PAR POLES DU BENEFICE NET NORMATIF

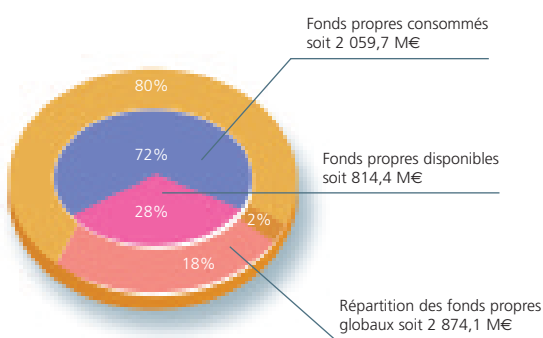


EXIGENCE EN FONDS PROPRES

(exigence réglementaire au 31 décembre 2009 : 2 059 millions d'euros)



STRUCTURE DES FONDS PROPRES au 31 décembre 2009



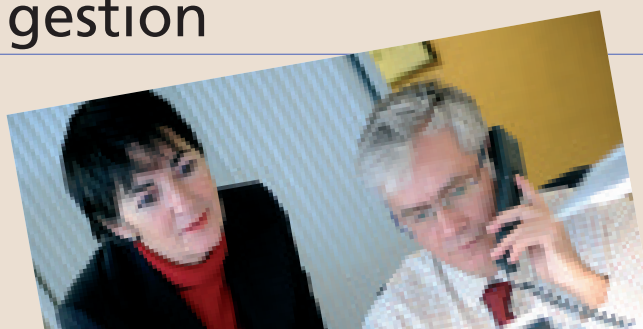
- Fonds propres de base
- Fonds propres complémentaires
- Fonds propres disponibles
- Fonds propres surcomplémentaires

Le montant des fonds propres s'établit à 2.874,1 M€, en hausse de 132 M€ (+ 4,8%) dont principalement + 190 M€ des fonds propres de base et - 56M€ des fonds propres complémentaires.

La consommation de fonds propres progresse de 51 M€, dont 67 M€ proviennent de la croissance du portefeuille de titres non consolidés et 10 M€ du risque opérationnel.

Le solde (- 26 M€) se partage entre la baisse du risque de crédit de la clientèle et de la trésorerie sociale, et du risque de marchés dans une moindre mesure.

Annexe au rapport de gestion



En millions d'euros	Bénéfice net (1) 2009	Bénéfice net (2) exigence FP	Rendement (3) capitaux propres
Banque commerciale	77,4	7,2%	11,7%
Salle des marchés	38,2	40,7%	85,0%
Pôle Etranger	7,8	32,1%	48,1%
Opérations financières	123,2	7,4%	8,7%
<i>dont Trésorerie sociale</i>	79,5	71,7%	117,6%
<i>Participations</i>	- 0,2	0,0%	0,0%
<i>Fonds propres non affectés</i>	24,3	3,0%	2,7%
<i>Fonds propres affectés aux pôles opérationnels</i>	19,7	1,6%	2,7%
ACTIVITE COURANTE	246,6	12,0%	10,6% (4) 11,6% (5)
Dotations FRBG et provisions sectorielles	0		
Intérêts minoritaires	- 3,6		
TOTAL BRED	243,0		10,4% (4) 11,4% (5)

(1) Bénéfice net après impôt normatif, participation.

(2) Exigence en fonds propres globaux calculée au 31/12/2009

(3) Bénéfice net ramené aux fonds propres de base après imputation aux exigences de fonds propres des fonds propres surcomplémentaires et complémentaires dans les limites admises par la réglementation

(4) Ramené aux capitaux propres au 31/12/2009

(5) Ramené aux capitaux propres au 31/12/2008

5-2 La rentabilité par marché au sein du pôle commercial

En millions d'euros	Particuliers et professionnels		PME		Banque de détail (4)		Grands comptes		Divers et filiales		Total Pôle commercial	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
<i>Résultats</i>												
Produit												
Net Bancaire (1)	421,4	468,1	114,3	108,7	535,6	576,6	137,5	132,8	33,5	42,2	706,7	751,8
Charges directes	- 268,8	- 273,5	- 40,2	- 41,8	- 309,0	- 315,3	- 62,1	- 63,9	- 17,3	- 16,4	- 388,4	- 395,6
Contribution nette	152,6	194,6	74,1	67,0	226,7	261,6	75,4	68,8	16,2	25,8	318,3	356,2
Evolution de la contribution		27,5%		- 9,6%		15%		- 8,7%		59,0%		11,9%
Charges de structure					- 121,5	- 135,3	- 12,8	- 14,2	0,0	0,0	- 134,4	- 149,5
RBE					105,2	126,3	62,5	54,6	16,2	25,8	183,9	206,7
RNE					81,5	94,2	61,0	33,7	21,7	19,2	164,2	147,1
Evolution du RNE						16%		- 45%		- 12%		- 10%
<i>Indicateurs d'activité</i>												
Dépôts monétaires moyens (2)	7 369	7 738	1 370	1 708	8 739	9 446	2 235	2 936	70	67	11 045	12 449
Evolution		5,0%		24,6%				31,4%		- 4,8%		12,7%
Emplois moyens (3)	7 243	7 576	1 939	2 157	9 181	9 733	2 566	2 797	746	700	12 493	13 229
Evolution		4,6%		11,3%		6,0%		9,0%		- 6,2%		5,9%

(1) PNB avant imputation des frais bancaires, qui sont intégrés dans les charges directes.

(2) Y compris stocks et TSR, dépôts de marché et refinancements à long terme

(3) Y compris emplois de marché et remontées Casden

(4) La banque de détail est la somme des particuliers/professionnels et PME

Annexe au rapport de gestion

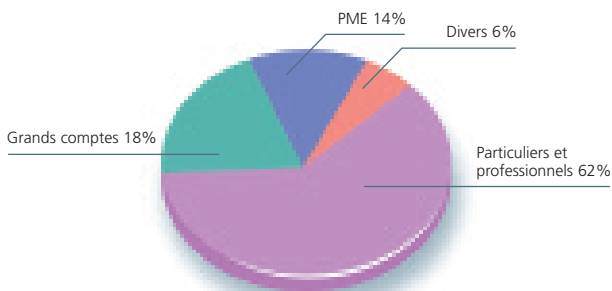


En 2009, la hausse du PNB du marché des particuliers et des professionnels est amplifiée par l'impact positif des filiales de gestion. Les PME et Grands comptes ont pâti d'un effet taux défavorable et de la baisse des volumes d'activité au premier semestre.

Les charges directes ont été maîtrisées de façon homogène par marché, ce qui amplifie les distorsions sur la contribution nette.

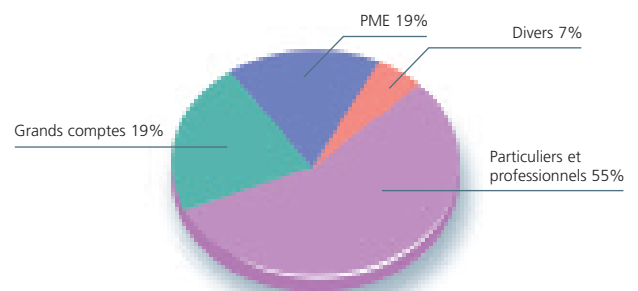
Les particuliers et professionnels représentent maintenant plus de la moitié du pôle commercial.

REPARTITION PAR MARCHÉ DU PRODUIT NET BANCAIRE DU POLE BANQUE COMMERCIALE



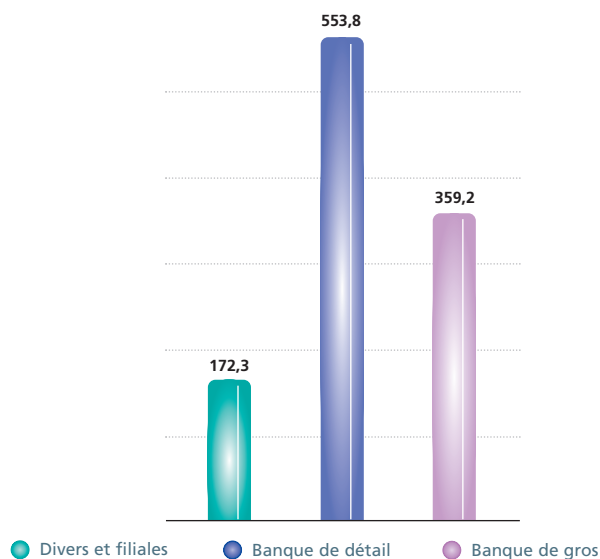
Particuliers et professionnels	+ 11,1%
PME	- 4,9%
Grands comptes	- 3,4%
Divers et filiales	+ 25,9%

REPARTITION PAR MARCHÉ DES CONTRIBUTIONS DU POLE BANQUE COMMERCIALE



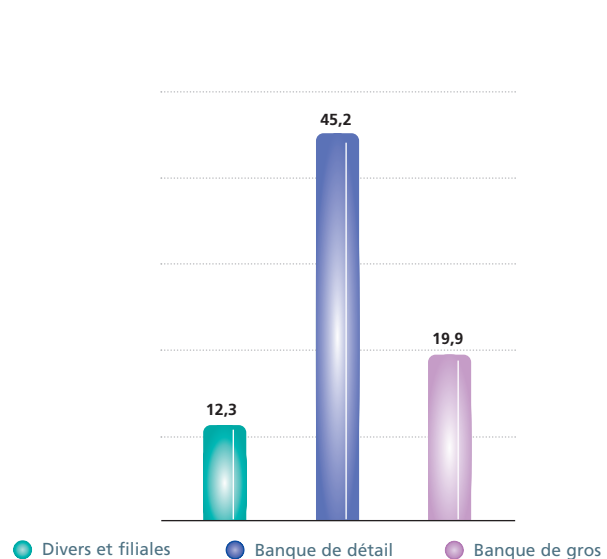
Particuliers et professionnels	+ 27,5%
PME	- 9,7%
Grands comptes	- 8,6%
Divers et filiales	+ 59%

CONSOMMATION MOYENNE DE FONDS PROPRES DE LA BANQUE COMMERCIALE (1)



(1) Fonds Propres globaux exprimés en moyenne annuelle

BENEFICE NET NORMATIF DE LA BANQUE COMMERCIALE (2)



(2) Bénéfice net après impôt normatif

Annexe au rapport de gestion

6 L'activité des principales filiales du Groupe

BCI MER ROUGE (filiale à 51% acquise mi-2007)



Compte de résultat

En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	11.5	14.9	17.5	17%
Charges d'exploitation	6.8	7.5	8.0	7%
Résultat brut d'exploitation	4.7	7.4	9.5	28%
Coût du risque	1.0	0.2	0.1	
Résultat net d'exploitation	5.7	7.6	9.6	26%
Eléments exceptionnels		0.1	0.0	
Impôt sur les sociétés	- 1.4	- 2.0	- 2.4	
BENEFICE NET COMPTABLE	4.3	5.7	7.2	26%

Le PNB croît de 17% par rapport à l'exercice 2008, soit un taux de réalisation du budget initial s'établissant à 102%.

L'intermédiation clientèle est en augmentation de 25% par rapport à l'exercice précédent. La performance résulte de l'effet combiné d'une forte hausse du produit des emplois (23%) et de la forte contraction, dans le même temps, du coût des ressources (- 49%) grâce à l'attention permanente portée à sa limitation.

L'intermédiation de trésorerie est en recul marqué : - 25% par rapport à 2008. Cette contre-performance révèle l'impact de la chute des taux de rémunération de nos placements interbancaires.

A noter que le swap de taux conclu avec la BRED en 2007 a joué, durant cet exercice encore, un rôle d'amortisseur conduisant à « limiter » la chute du solde net de trésorerie.

Les commissions nettes sont en hausse de 2% sous l'effet contrasté du léger repli des commissions de hors-bilan (- 2% par rapport à la même période en 2008) et de l'amélioration des commissions de services (+ 4%).

Les gains sur opérations de change progressent de 4% en raison, essentiellement, de la réévaluation des devises qui est multipliée par plus de 5 entre les deux périodes de comparaison.

Les frais de gestion enregistrent une progression globale de 7% par rapport à 2008. Toutes les composantes des frais de gestion concourent à ce résultat :

- frais de personnel : ils représentent 47% du total des frais de gestion hors amortissement des immobilisations et sont en augmentation de 5%, évolution due à la hausse de l'effectif et du nombre de postes d'expatriés.

- loyers des immeubles : en hausse de 66% par rapport à 2008, due à l'augmentation du nombre d'agences (Hargueissa/Cheick Houmed en année pleine et PK12).

- dépenses informatiques : en progression de 15% par rapport à 2008.

- autres frais généraux : ils ressortent en accroissement de 9%. L'évolution est imputable par ordre décroissant de l'impact et pour les chapitres les plus significatifs de la rubrique : aux dépenses liées au projet Flexcube (frais de mission en hausse de 39%), à l'impact de la TVA entrée en vigueur en 2009 (taux de 7% sur les fournitures), au démarrage des travaux d'aménagement des locaux (paiement des frais d'études).

- assistance technique : en baisse de 6%, uniquement due à l'évolution du cours de l'euro entre 2008 et 2009 (de 248.6 à 263.20), stable si l'on considère le montant en devise.

Le RNE s'inscrit en hausse de 26% par rapport à l'exercice précédent et dépasse le budget initial de 6%.

Cette performance est réalisée malgré le provisionnement partiel du dossier des « 500 voyageurs checks » survenu en janvier 2009.

Après un impôt qui progresse de 19%, le résultat net s'inscrit en hausse de 26% par rapport à la même période en 2008 et atteint 101% du budget initial.

Annexe au rapport de gestion



BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT (filiale à 49,9%)

Compte de résultat

En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	51.2	52.8	56.8	8%
Charges d'exploitation	28.1	29.3	29.8	2%
Résultat brut d'exploitation	23.1	23.5	27.0	15%
Coût du risque	0.6	- 0.2	- 3.6	
Résultat net d'exploitation	23.7	23.3	23.4	0%
Eléments exceptionnels	0.8	1.4	0.4	
Impôt sur les sociétés	- 8.6	- 8.5	- 8.9	
BENEFICE NET COMPTABLE	15.9	16.2	14.9	- 8%

Malgré la récession qui a frappé la plupart des économies occidentales en 2009, la Nouvelle Calédonie, dont les fondamentaux étaient solides avant la crise, a continué de plutôt bien résister cette année. Les perspectives de développement portées par les grands projets et le retour à des niveaux plus élevés des cours du nickel ont contribué à soutenir l'activité économique.

Dans un contexte que l'on peut qualifier de contrasté, la BCI a réalisé des performances commerciales appréciables, conformes ou proches de son programme budgété pour l'exercice.

Elle a consenti pour 343 M€ de concours amortissables auxquels il faut ajouter 52 M€ transférés vers la CASDEN.

La politique de réajustement des prix de vente engagée depuis début 2007 a cependant trouvé son épilogue au cours de l'exercice du fait de la chute des taux monétaires mais également, et surtout, du fait de la pression exercée par les établissements locaux concurrents.

La collecte des ressources clientèle, que la BCI a inscrite au rang de priorité stratégique, s'est poursuivie sur la période à un rythme soutenu de 11,7% sur l'année, soit 105 M€, pour atteindre 997 M€. Cette croissance globale des dépôts est, pour l'essentiel, et à la différence des exercices précédents, logée sur les dépôts à vue et les comptes d'épargne.

En 2009, la BCI a amélioré la plupart de ses ratios et indicateurs de gestion et permis un produit net bancaire en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Il atteint 56,8 M€, soit + 7,4 % par rapport à 2008. Cette progression attendue résulte, pour sa part la plus importante, de la marge d'intérêts, favorisée par la croissance des volumes et la chute historique des taux de marché que la BCI a cherché à optimiser dans le cadre d'une gestion active de ses ressources.

Le prix de la collecte rémunérée a ainsi diminué dans une proportion supérieure à celle du produit des actifs commerciaux.

La hausse du PNB résulte également de l'augmentation des commissions, progression davantage due à l'intensification des relations avec la clientèle et à l'extension continue du fonds de commerce actif qu'au relèvement tarifaire modeste intervenu en cours d'année.

Les charges de fonctionnement atteignent 29,8 M€ au 31 décembre, en hausse de 1,7% par rapport à 2008. Cette hausse est constituée pour l'essentiel des charges de personnel.

Le coefficient d'exploitation enregistre une amélioration à 50,4% fin 2009 contre 53,4% l'année dernière.

Compte tenu de ces éléments, le Résultat Brut d'Exploitation, 27 M€, s'inscrit en augmentation de 14,8% par rapport à l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'élève à 23,4 M€, un niveau à peine plus élevé qu'en 2008.

Cela résulte de la détérioration, à hauteur de 3,2 M€, de l'encours compromis par rapport au 31 décembre 2008 qui conduit à la constitution de nouvelles provisions pour dépréciation. Mais les encours compromis n'ont progressé que de 5,2%, soit un niveau inférieur à la croissance des encours (8,6%) conduisant ainsi à un ratio encours douteux sur encours bruts en amélioration : 4,25% contre 4,39% en 2008.

Le résultat net s'élève au 31 décembre à 14,9 M€, en baisse de 8,3% par rapport à l'année dernière, en raison de la diminution de notre quote-part au résultat de l'exercice 2008 de la compagnie d'assurance AXA mise en distribution en juin 2009, soit 0,4 M€ contre 1,2 M€ l'année dernière.

Annexe au rapport de gestion

BIC BRED (filiale à 99,95%)

Compte de résultat				
En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	7.1	9.0	6.1	- 32%
Charges d'exploitation	3.3	3.7	3.7	0%
Résultat brut d'exploitation	3.8	5.3	2.4	- 55%
Coût du risque	- 1.8	- 2.1	- 1.6	
Résultat net d'exploitation	2.0	3.2	0.8	- 75%
Autres éléments			1.2	
Impôt sur les sociétés	- 0.6	- 0.9	- 0.7	
BENEFICE NET COMPTABLE	1.4	2.3	1.3	- 43%

La situation des marchés internationaux a eu pour conséquence une très forte diminution de nos actifs. A la fin de l'année 2009 ceux-ci s'élèvent à 278 M€ contre 426 M€ une année auparavant, soit une diminution de 36%.

En effet, la banque a dû travailler dans un environnement économique défavorable qui a vu le volume d'activité des échanges internationaux fortement chuter. Les opportunités de transactions intéressantes en termes de rentabilité et de maîtrise de risque ont été beaucoup plus rares que durant les années précédentes.

Malgré ce contexte difficile, la banque, mettant en œuvre tous ses moyens et ses compétences, est parvenue à conserver le noyau de son activité. Cela lui a permis de réaliser un résultat conforme à son budget, même après le provisionnement complet de deux incidents survenus sur le Kazakhstan et sur l'Italie. Ce résultat s'inscrit en diminution par rapport à celui réalisé en 2008.

BRED GESTION (filiale à 100%)

Compte de résultat				
En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	7.7	6.7	5.2	- 22%
Charges d'exploitation	4.3	4.6	4.2	- 9%
Résultat d'exploitation	3.4	2.1	1.0	- 52%
Eléments exceptionnels				
Impôt sur les sociétés	- 0.7		- 0.3	
BENEFICE NET COMPTABLE	2.7	2.1	0.7	- 67%

Les revenus issus des contrats de paiement des retraites s'élèvent à 5,6 M€ et leur mise en œuvre a coûté 4,3 M€, laissant un résultat de 1,3 M€, en légère baisse par rapport à 2008.

L'activité titres, dont la gestion effective est assurée par la BRED Banque Populaire, a dégagé un PNB et un résultat d'exploitation de - 0,4 M€, soit une baisse de 0,8 M€ par rapport à l'an passé.

Les autres activités, dont sa position de holding des activités de l'e-commerce, sont à l'équilibre. La rémunération de la trésorerie subit l'impact de la baisse des taux courts et ressort à 0,2 M€ en diminution de 0,3 M€, ne laissant un résultat d'exploitation que de 0,1 M€ après les divers frais de gestion.

Le résultat net après impôt sur les sociétés (0,3 M€) ressort, quant à lui, en recul de 67,1% à 0,7 M€.

Annexe au rapport de gestion

CofibRED (filiale à 100%)

Compte de résultat				
En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	6.3	21.2	9.7	- 54.2%
Charges d'exploitation	0.2	1.6	1.9	18.8%
Résultat d'exploitation	6.1	19.6	7.8	- 60.2%
Eléments exceptionnels			- 0.2	
Impôt sur les sociétés	- 1.0	- 0.4		
BENEFICE NET COMPTABLE	5.1	19.2	7.6	- 60.4%

CofibRED a bénéficié fin 2009 de l'apport de tous les titres de participations de la BRED Banque Populaire, hors ceux liés au groupe BPCE, auxquels ont été ajoutés les titres de Bank of Queensland. Le montant total des participations est ainsi passé de 244 M€ en 2008 à 919 M€.

CofibRED a encaissé 9,1 M€ de dividendes en 2009 contre 19,9 M€ en 2008, Prepara-Vie, Promepar Gestion et BRED Gestion n'ayant pas versé de dividendes en 2009.

Au cours de l'année 2009, CofibRED a créé au Laos avec un acteur local, la BCEL (Banque pour le Commerce Extérieur Lao), une joint-venture, la Banque Franco-Lao (BFL).

CofibRED en détiendra 54% pour un investissement de 1,4 M€.

Les charges de CofibRED ont légèrement progressé en 2009 du fait :

- de l'ouverture d'un bureau de représentation à Vientiane au Laos.
- de la création d'une plate-forme informatique internationale à Bangkok en Thaïlande.

Au final, pour 2009, CofibRED dégage un bénéfice net de 7,6 M€, contre 19,2 M€ en 2008.

NJR (filiale à 99,73%, dont l'activité a démarré en mai 2007)

Compte de résultat				
En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	8.6	26.4	18.3	- 30.7%
Charges d'exploitation	0.3	0.5	0.6	
Résultat brut d'exploitation	8.3	25.9	17.7	- 31.7%
Autres éléments		0.1	0.0	
Impôt sur les sociétés		- 3.0	0.0	
BENEFICE NET COMPTABLE	8.3	23.0	17.7	- 23.0%

La stratégie d'investissement de NJR est restée inchangée en 2009, consistant à acheter des actifs européens de type RMBS qui soient notés AAA et éligibles auprès de la BCE. Le montant total du portefeuille de NJR Invest est de 980 M€, soit 235 M€ de AMAREN 2004-1 A2 et 745 M€ investis dans divers ABS européens.

Le résultat annuel de NJR au 31 décembre 2009 est de 17.7 M€. Il est en recul de 23% par rapport à l'exercice 2008. La principale explication de cette baisse est le niveau très bas des taux d'intérêts servant de base au coupon des obligations (Euribor 3 mois, actuellement à 0.7%). Ainsi, le rendement sur les seuls fonds propres, 440 M€, est passé de 19 M€ en 2008 à 5.5 M€ en 2009. Il faut également préciser qu'en raison de nos règles comptables actuelles, presque aucun résultat (reprise en linéaire de la décote

à l'achat) n'est comptabilisé sur les titres qui s'amortissent in-fine (18% du portefeuille total).

NJR a pu compenser ce manque à gagner par un accroissement majeur de l'arbitrage sur le portefeuille grâce, notamment, aux investissements réalisés lorsque les spreads sur RMBS étaient exceptionnellement élevés (+/- 400 bps au début 2009). Le spread moyen sur le portefeuille a en effet presque doublé, passant de 60 bps fin 2008 à 110 bps actuellement.

Au niveau du financement, NJR a lancé la mise en place d'un programme d'émission en collaboration avec S&P et le bureau d'avocats Lovells. Après une première analyse par S&P de la structure et du portefeuille, notre programme a reçu une notation provisoire AAA (basée sur une subordination de +/- 20%).

Annexe au rapport de gestion



Prepar-Vie (filiale à 100%)

Compte de résultat

En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	27.9	20.5	23.7	16%
Charges d'exploitation	13.2	13.1	13.2	1%
Résultat brut d'exploitation	14.7	7.4	10.5	42%
Eléments exceptionnels	0.6		0.0	
Impôt sur les sociétés	- 5.8	- 4.9	- 6.9	
BENEFICE NET COMPTABLE	9.5	2.5	3.6	42%

Après la baisse « historique » de 2008, l'année 2009 se solde par un retour de l'assurance vie à la croissance, de + 12% pour l'ensemble du marché à + 14% pour les bancassureurs.

Dans ce contexte, les primes (nettes de réassurance) collectées par Prepar-Vie progressent de 21% et ressortent à 556,5 M€, portées en particulier par :

- la très belle performance du contrat VIP lancé fin 2008,
- plusieurs campagnes d'animation du réseau de la BRED Banque Populaire, notamment autour des unités de comptes.

La reprise des marchés a allégé notre charge de provisions ; corrélativement, elle a diminué le produit d'étalement de la provision pour risque d'exigibilité sur 8 ans à 5,5 M€

(contre 34,3 M€ en 2008). Les produits financiers enregistrent également cette embellie.

Nous avons reconstitué nos réserves en dotant la provision pour participation aux excédents.

Nous maintenons un contrôle strict des charges d'exploitation, qui progressent de moins de 1%, conformément à la tendance suivie depuis 3 ans.

Enfin, au regard de la légère embellie des conditions économiques, nous avons commencé à reprendre très progressivement la provision pour risque économique constituée l'an dernier.

Prepar Iard (filiale à 100%)

Compte de résultat

En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	4.0	4.4	5.1	15%
Charges d'exploitation	0.4	0.5	0.4	
Résultat brut d'exploitation	3.6	3.9	4.7	17%
Impôt sur les sociétés	- 1.2	- 1.3	- 1.6	
BENEFICE NET COMPTABLE	2.4	2.6	3.1	17%

Le développement commercial n'a pas connu d'inflexion majeure en 2009. Le chiffre d'affaires, 13,8 M€, est en hausse de 5,7%. Les principaux contrats commercialisés actuellement portent sur les pertes pécuniaires et les décès accidentels.

Les produits financiers profitent largement de la reprise des marchés financiers.

Une certaine progression de la sinistralité a été constatée, qui ne remet pas en cause la progression du résultat net de 16,8%.

Annexe au rapport de gestion

Promepar Gestion (filiale à 100%)

Compte de résultat				
En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	7.5	3.8	4.3	13%
Charges d'exploitation	3.7	3.3	3.6	9%
Résultat brut d'exploitation	3.8	0.5	0.7	40%
Coût du risque			0.2	
Résultat net d'exploitation	3.8	0.5	0.9	80%
Autres éléments	0.1			
Impôt sur les sociétés	- 1.3	- 0.1	- 0.3	
BENEFICE NET COMPTABLE	2.6	0.4	0.6	50%

Après un point bas au 1er trimestre, activité commerciale et génération de PNB se sont redressées, même si les clients sont demeurés réservés vis-à-vis des actifs dits à risque.

L'encours sous gestion s'établit à 581 M€ (+ 13%), essentiellement par l'effet performance. Néanmoins, la collecte brute est en progression (+ 41%) et la collecte nette est redevenue positive.

Les niveaux de marchés retrouvés en fin d'année ont permis en particulier la facturation de commissions de performance, expliquant largement la croissance de 13% du PNB.

Hors un redressement fiscal en cours de négociation, les charges d'exploitation progressent de 4%, tirées par le coût de notre conservateur.

Enfin, nous avons repris une provision pour litige devenue sans objet.

Sofiag (filiale à 100%)

Compte de résultat				
En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	11.3	12.3	9.7	- 21%
Charges d'exploitation	5.1	5.1	4.2	- 18%
Résultat brut d'exploitation	6.2	7.2	5.5	- 24%
Coût du risque	- 2.9	5.1	- 1.3	
Résultat net d'exploitation	3.3	12.3	4.2	n.s.
Autres éléments	0.1	0.1		
Impôt sur les sociétés	- 1.2	- 3.6	- 1.7	
BENEFICE NET COMPTABLE	2.2	8.8	2.5	n.s.

La conjoncture économique et les 44 jours de grève vécus au premier trimestre sur les trois départements ont impacté notre activité de façon significative. La conséquence a été une baisse de la demande notamment dans le domaine de la défiscalisation et des prêts PAI, conséquence renforcée par notre plus grande sélectivité en matière de politique de risque.

Le financement de l'habitat social a suivi la même tendance.

L'année 2008, exceptionnelle en matière de recouvrement, n'a pas été renouvelée compte-tenu du contexte économique ; il s'établit à 13,3 M€. L'application des règles de provisionnement, qui a entraîné une augmentation de la dotation, a eu un impact sur le coût du risque.

Le résultat de 2009 correspond à une année « non exceptionnelle » à l'identique de l'année 2007 avec toutefois un résultat net supérieur.

Annexe au rapport de gestion



Sofider (filiale à 100%)

Compte de résultat

En millions d'euros	2007	2008	2009	2009/2008
Produit net bancaire	20.6	33.4	19.2	- 43%
Charges d'exploitation	4.4	4.8	5.3	10%
Résultat brut d'exploitation	16.2	28.6	13.9	- 51%
Coût du risque	6.0	- 1.2	- 2.5	
Résultat net d'exploitation	22.2	27.4	11.4	- 58%
Autres éléments	2.1	- 0.7		
Impôt sur les sociétés	- 8.6	- 6.3	- 4.4	
BENEFICE NET COMPTABLE	15.7	20.4	7.0	- 65%

Dans un contexte de crise, la production de prêts affiche un retrait de 11,7% par rapport à 2008 (107,6 M€ contre 121,9 M€), avec une évolution contrastée selon les secteurs :

- le secteur des entreprises a pu assurer un niveau de production satisfaisant (17,5 M€) et afficher une progression de 15% grâce aux financements d'installations photovoltaïques.

- le secteur des professionnels (31,2 M€) recule de 18,3%, compte tenu de la très forte diminution des dossiers de financement de matériels, notamment pour le BTP, qui n'est plus compensée par les dossiers de financement d'immobilier d'entreprise.

- le secteur de l'habitat social a su maintenir une relative stabilité de sa production (26,1 M€), avec un recul limité à 2,6% par rapport à l'année passée, qui avait enregistré un niveau de production record.

La baisse du secteur de l'habitat traditionnel (- 22% à 30,5 M€) illustre le changement de conjoncture, la progression des PAS-PTZ (122 dossiers contre 101 en 2008) n'arrivant pas à compenser la baisse des prêts classiques, due à une moindre solvabilité des ménages.

Comme prévu, l'activité de promotion immobilière (8,3 M€) a continué sa chute (- 37,1% après - 51% en 2008), puisqu'aucune opération de logements collectifs

n'a été mise en place sur l'année, la production de l'exercice concernant uniquement le pré-financement d'opérations sociales ou de petits lotissements.

La diminution de 0,9% de la marge d'intermédiation par rapport à 2008 est due à la baisse des intérêts perçus de la clientèle et à celle des intérêts récupérés sur créances litigieuses qui n'ont pas été compensées par la contraction du coût de refinancement.

Le PNB diminue de 42,4% du fait de la comptabilisation en 2008 d'une plus-value sur cession mobilière de 13,5 M€. L'évolution réelle, hors plus-value, correspond à une réduction du PNB de 3,3%, imputable, outre à la baisse de la marge d'intermédiation, au recul des commissions issues de l'activité de financement de la promotion immobilière.

Dans le même temps, les charges d'exploitation affichent une progression de 9,8%, du fait de l'augmentation des frais refacturés par la BRED et de la hausse des honoraires et actes de contentieux.

Le coût du risque ressort négatif à hauteur de 2,5M€.

Au total, le résultat final, à 7 M€, affiche un recul de 65%, mais la comparaison avec l'exercice 2008 est peu significative et ce résultat reste satisfaisant dans un contexte économique fortement dégradé.

Annexe au rapport de gestion



7 Evolution du portefeuille de participations de la BRED Banque Populaire Franchisements de seuils

Au 31 décembre 2009, le portefeuille titres de filiales et participations de la BRED s'élevait à un montant global brut de 1.602,9 M€ (contre 1.428 M€ à la fin de l'exercice 2008) et à un montant net de 1.586,2 M€ (contre 1.425 M€).

Cette augmentation provient pour l'essentiel de l'opération de reclassement interne de filiales et participations de la banque sous sa holding Cofibred, intervenue au second semestre : les participations dans 16 sociétés pour une valeur comptable de 540,2 M€ ainsi que des titres de placement lui ont ainsi été apportés par la BRED qui a reçu en rémunération de cet apport des titres Cofibred pour une valeur de 673,1 M€.

Par ailleurs, la BRED a opté pour le paiement en actions du dividende de la BFBP (15,4 M€) et acquis des titres de cette société (0,6 M€) et elle a souscrit aux augmentations de capital de 3 sociétés : la SAS Mone (9,1 M€), la SAS Premma (3,5 M€) et la SCI Le Lys Rouge (9 M€).

Signalons enfin qu'à l'occasion de la mise en place de BPCE en qualité de nouvel organe central, la BFBP, devenue BP Participations, a reçu en rémunération de ses apports des actions BPCE qu'elle a aussitôt redistribuées entre ses actionnaires à proportion de leur participation respective dans son capital.

Franchissements à la hausse de seuils significatifs de participations ou prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France (en %)

	01/01/2009	31/12/2009
<i>Directement</i>		
SCI Le Lys Rouge	0	95
SAS Mone	0	95
SAS Premma	0	95
Newton Immobilier	33,3	50

Rapport du Président

Etabli en application de l'article L.225-37 du Code de commerce
(ce rapport est joint au rapport de gestion)



Mesdames et Messieurs les Sociétaires,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, il m'appartient, comme chaque année, de vous présenter le rapport que j'ai établi en application de l'article L 225-37 du code de commerce.

Le présent rapport a été élaboré en tenant compte des travaux du Conseil d'administration et de ses différents Comités, des réunions avec les Présidents des Comités du Conseil, avec la Direction Générale et avec les auditeurs extérieurs et au vu des différents rapports des structures de contrôle permanent et périodique.

Il a été présenté au Conseil d'administration qui l'a approuvé.

I - Composition et fonctionnement du Conseil - Rémunération des mandataires sociaux - Modalités de participation des sociétaires à l'assemblée générale

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs légalement attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les statuts lui donnent notamment le pouvoir de :

- fixer les principes de la politique des crédits,
- autoriser les engagements excédant les limites ou concernant des mandataires sociaux du Groupe,
- examiner puis arrêter les comptes annuels et consolidés, et établir le rapport de gestion,
- proposer la rémunération à servir au capital social,
- convoquer les assemblées générales,
- vérifier la qualité et la pertinence des informations fournies aux actionnaires,
- décider la création de comités consultatifs pour enrichir la qualité de son information sur les principaux sujets concernant la vie de la banque.

Le Conseil d'administration a, en complément des statuts, adopté un règlement intérieur qui précise les conditions d'éligibilité et les devoirs des administrateurs et du Président, le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités, les modalités de transmission des documents avant les réunions, la participation des administrateurs aux Conseils des filiales.

Les modalités de fonctionnement des instances de décision s'inscrivent dans le cadre de la charte du gouvernement d'entreprise dans les Banques Populaires.

Composition du Conseil

Afin d'assurer la plus large représentation des sociétaires, le Conseil d'administration est composé du nombre maximal de membres - 18 - autorisé par la loi et les statuts, tous personnes physiques.

S'agissant des conditions d'éligibilité, l'administrateur, obligatoirement sociétaire de la banque et détenteur d'au moins cent parts sociales, doit avoir une honorabilité, une expérience et un crédit incontestés, ce crédit s'entendant non seulement de l'administrateur à titre personnel, mais aussi des personnes morales qu'il dirige ou sur lesquelles il exerce un contrôle effectif.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale la nomination de personnalités répondant au souci d'une représentation harmonieuse des différentes catégories socioprofessionnelles constituant la clientèle de la Banque et des différentes régions de sa circonscription territoriale.

Sauf décision expresse du Président du Conseil d'administration, prise après consultation du Président du Groupe, un administrateur ne peut exercer simultanément son mandat et un mandat ou des fonctions quelconques dans un établissement bancaire ou financier extérieur au Groupe. Si tel était le cas, l'administrateur concerné devrait se démettre de l'un ou l'autre de ses mandats et/ou fonctions, et ce dans un délai raisonnable fixé par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, nul ne peut solliciter, pour la première fois, un mandat d'administrateur, s'il a atteint l'âge de 68 ans.

Les mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration figurent ci-après en page 147.

Les censeurs ont vocation à participer aux réunions du Conseil avec voix consultative.

Assistent également aux séances du Conseil : les délégués du Comité central d'entreprise, le Directeur Général, le Directeur Général adjoint et le Secrétaire Général. Le Délégué Fédéral de l'organe central est invité aux séances. Enfin, chaque fois que cela s'avère nécessaire, des responsables opérationnels ou fonctionnels de la Société participent également aux réunions.

Rapport du Président



Préparation et organisation des travaux du Conseil

Les orientations stratégiques et les objectifs généraux proposés au Conseil d'administration sont préparés par le Président en accord avec le Directeur Général.

Les travaux du Conseil d'administration sont organisés et dirigés par le Président, qui en rend compte à l'assemblée générale. Veillant au bon fonctionnement des organes de la Société, le Président s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

L'ordre du jour des réunions et les documents s'y rapportant sont adressés une semaine à l'avance aux membres du Conseil.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration s'est, conformément aux statuts, réuni à six reprises, avec un taux de présence des administrateurs de plus de 94,5%. En dehors des thèmes imposés par la réglementation des sociétés et de la présentation régulière de l'activité et des résultats de la Banque, le Conseil a examiné :

- en ce qui concerne le Conseil lui-même et ses comités :

- le renouvellement, puis la modification du bureau du Conseil ;
- les compléments apportés au règlement intérieur du Conseil pour y intégrer des dispositions sur le respect du Règlement Général de l'AMF relatives aux personnes dites « concernées sensibles » et aux délits d'initiés d'une part, et rappeler, d'autre part, la nécessité pour les administrateurs de déclarer les conventions conclues avec la Banque ;
- la modification de la composition du Comité d'audit, la fixation des critères d'indépendance et la nomination d'un administrateur indépendant ;
- la composition du Comité de rémunération au regard des critères d'indépendance, la rémunération variable des opérateurs de marché ainsi que celle des membres de l'organe exécutif ;

- en ce qui concerne le contrôle interne :

- la nouvelle organisation de l'Audit, le résultat de ses missions, son plan d'action et le suivi des recommandations de la Commission Bancaire ;
- les rapports annuels du contrôle interne et du Responsable du Contrôle des Services d'Investissement ;
- l'audit réalisé par un cabinet spécialisé sur les activités de marchés de la Banque, tant sur le plan des stratégies mises en œuvre que sur celui de la maîtrise des risques ainsi que sur les orientations qui pourraient être retenues pour l'avenir ;

- les résultats du suivi par le contrôle permanent des différentes natures de risques (crédit, marchés, règlement, taux et liquidité, opérationnel et non-conformité), la revue des limites de risque, le déploiement d'un nouvel outil de profilage de la clientèle dans le cadre de la lutte antiblanchiment, la définition des seuils et critères de significativité des incidents, l'évolution du dispositif de contrôle interne des filiales ;

- le rapport d'inspection établi par la Commission Bancaire, dans le cadre d'un mandat de l'Autorité des Marchés Financiers, sur le respect de la réglementation AMF, ainsi que les suites données par la Commission Bancaire à son rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment ;

- le rapport établi par l'inspection générale de l'organe central dressant le diagnostic de l'évolution de la Banque Calédonienne d'Investissement depuis l'entrée de la BRED à son capital ;

- en ce qui concerne l'activité et les opérations :

- le projet de fusion par absorption de la société de caution mutuelle Bred Habitat, l'augmentation de capital par émission de parts sociales qui en résulte ainsi que l'émission de certificats coopératifs d'investissement à l'effet de maintenir l'équilibre 80/20 entre les deux natures de titres de capital ;
- l'opération de reclassement des filiales de la Banque au sein de son holding COFIBRED ;
- le projet de rapprochement CNCE/BFBP avec la mise en place de BPCE comme nouvel organe central, l'avance d'actionnaire à la BFBP et la convention d'intégration fiscale avec BPCE ;
- le renouvellement des autorisations d'émettre des titres subordonnés ainsi que des Euro-Notes à Moyen Terme (EMTN) ;
- les résultats de la stratégie de développement à l'étranger ;
- l'orientation de la stratégie en matière de cartes bancaires ;

Rapport du Président



- l'évolution et les résultats des activités de marchés ;
- le point sur la qualité des relations avec les clients au travers du rapport du Médiateur.

Le Bureau du Conseil est composé de sept membres : Stéphane Gentili, en sa qualité de Président, François Martineau, Michel de Mourgues et Georges Tissié, Vice-Présidents, Bruno Blandin, Secrétaire, Michèle Clayzac et Gérard Kuster, Secrétaires Adjointes. Il se réunit pour examiner les questions d'organisation ou de stratégie avant leur présentation au Conseil. Il donne son avis sur l'adhésion de nouveaux sociétaires et les acquisitions de parts sociales.

Le Conseil d'administration est largement représenté au sein des Conseils des filiales du Groupe BRED, puisque ses membres exercent trente-trois mandats dans quinze de nos filiales.

Pour l'aider dans ses réflexions, le Conseil d'administration a créé quatre comités, dont les membres permanents sont tous des administrateurs de la Banque.

- **Le Comité d'Audit et des Grands Risques** a désormais un double fondement : au-delà de la mission que le Conseil d'administration lui avait confiée dans le cadre du règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière - à savoir : vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne -, un nouvel article L823-19 introduit dans le code de commerce par l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 oblige les établissements de crédit à mettre en place un comité spécialisé composé d'administrateurs et chargé notamment du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et du contrôle légal des comptes.

Comme prévu par le règlement précité, le Comité d'audit et des grands risques assume les fonctions du comité spécialisé visé par le code de commerce.

Un membre au moins dudit Comité devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères précisés par le Conseil, la composition du Comité a été modifiée et M. Gérard Kuster a été désigné comme administrateur indépendant.

Les critères d'indépendance, pris dans la liste figurant dans les rapports Viénot et Bouton, sont les suivants : ne pas être salarié de la BRED, ne pas détenir ou être lié directement ou indirectement à une société détenant plus de 10% du capital de la BRED ou de l'une de ses filiales, ne pas être lié directement ou indirectement à un fournisseur qui représente plus de 5% des achats de biens ou services de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% de ses ventes, ne pas être lié directement ou indirectement à un client qui représente plus de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise ou pour lequel l'entreprise représente plus de 5% des achats, ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social, ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes, ne pas faire partie de son Conseil d'administration depuis plus de douze ans.

Le Comité a également souhaité que l'administrateur indépendant ait une connaissance approfondie des questions de conformité et d'éthique.

Pour assurer ses missions, le Comité d'Audit et des Grands Risques rencontre régulièrement les principaux directeurs, les responsables internes chargés de l'élaboration des comptes ainsi que les commissaires aux comptes chargés de leur contrôle et l'Inspection Générale de la Banque.

Le Comité rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Son fonctionnement est régi par une charte qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

Le Comité d'Audit et des Grands Risques est composé de huit administrateurs : Gérard Kuster, Président, Jacques Szmargd, Vice-Président, Bruno Blandin, Daniel Giron, Isabelle Gratiand, François Martineau, Michel de Mourgues et Pierre Murret-Labarthe.

L'Inspecteur Général est régulièrement invité.

Le Directeur Général peut y être invité, sauf à la séance consacrée à l'examen des comptes de l'exercice annuels et consolidés.

Rapport du Président

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2009 : pour examiner les comptes annuels et consolidés, pour prendre connaissance des rapports, des plans de missions et de la nouvelle organisation de l'audit, du rapport réglementaire sur le contrôle interne, du rapport du responsable du contrôle des services d'investissement et pour examiner le dispositif de maîtrise des risques (y compris le respect des limites) : en particulier des risques de crédit, des risques de marchés, des risques globaux de bilan, des risques de non-conformité - notamment le dispositif de lutte antiblanchiment, le plan de contrôle des chèques, le suivi des prestations de services essentielles externalisées et la conformité juridique - et des risques opérationnels ainsi que l'état d'avancement du Plan de Continuité d'Activité. Il a aussi pris connaissance de la réponse à l'AMF sur le respect de la réglementation des prestataires de services d'investissement ainsi que de la procédure disciplinaire engagée par la Commission Bancaire sur le dispositif de lutte antiblanchiment.

• **Le Comité des Rémunérations** a vu sa mission s'élargir. En effet, en application de l'article 38-4 nouveau du règlement CRBF 97-02, le Conseil doit désormais arrêter les principes de la politique de rémunération, qui doivent prendre en compte les risques et se conformer aux nouvelles dispositions dudit règlement et aux nouvelles normes professionnelles et, pour préparer ses décisions, le Conseil doit s'appuyer sur un comité spécialisé en matière de rémunérations, composé majoritairement de membres indépendants et compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunérations. Les critères d'indépendance retenus par le Conseil sont les mêmes que ceux déjà cités à propos du comité de rémunérations, à l'exception toutefois du critère relatif à la limitation de l'ancienneté des fonctions d'administrateur car, en matière de politique de rémunérations, l'expérience apparaît comme une qualité utile.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité s'est réuni trois fois pour examiner et rendre son avis sur les critères de rémunération variable des membres de l'organe exécutif et des opérateurs de marché et sur les propositions de nomination et de promotion des cadres supérieurs au vu de leurs performances.

Le Comité procèdera à une revue annuelle de la politique de rémunération et vérifiera notamment, sur le rapport qui lui sera fait par la Direction Générale, que cette politique est conforme aux dispositions réglementaires et aux normes

professionnelles. Il s'appuie en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses travaux à l'organe délibérant.

Il est composé de Michel de Mourgues, Président, Jean-Claude Boucherat, Jean Desvergnès, Stève Gentili, Daniel Giron, François Martineau et Jacques Szmargd.

Deux autres comités ont été mis en place :

• **Le Comité Sociétariat**, chargé d'examiner tout ce qui se rattache aux sociétaires et en particulier les projets d'orientation de la politique sociétale, les actions commerciales spécifiques conduites en faveur des sociétaires, le déploiement des conseils locaux de sociétaires.

Présidé par Michèle Clayzac, il comprend : Serge Arnaud, Bruno Blandin, Jean-Pierre Fourès, Isabelle Gratiant, Michel de Mourgues, Philippe Noyon, Georges Tissier et Monique Trnka.

Ce Comité est représenté aux réunions des conseils de sociétaires mis en place par la Banque au niveau de ses succursales et dont certains sont, au demeurant, présidés par des membres du Comité, ainsi qu'aux réunions des ACEF (Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires). Le Comité se réunit également à l'occasion des assemblées générales des sociétaires.

• **Le Comité Stratégie**, qui examine les sujets stratégiques de la Banque et donne son avis avant leur présentation au Conseil.

Présidé par Stève Gentili, il réunit l'ensemble des administrateurs.

Ce comité se réunit avant chaque Conseil pour examiner les points stratégiques ou d'actualité.



Rapport du Président



Limitation aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration, ayant confirmé l'option statutaire pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, a confié à Jean-Michel Laty la Direction Générale de la Banque. Ce mandat, désormais annuel, a été renouvelé lors de la séance du 28 septembre 2009.

Conformément à la loi, le Directeur Général dispose, au regard des tiers, de tous les pouvoirs que la loi n'attribue pas expressément à l'Assemblée ou au Conseil d'administration.

A titre interne, il doit obtenir l'accord du Conseil pour les cessions de participations significatives et doit lui présenter, pour notation par le Comité spécial institué auprès de l'organe central, les ouvertures de crédit qui excèdent les limites déterminées par cette dernière.

Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations des dirigeants de la BRED sont fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

La rémunération du Président est fixe et il renonce à tout jeton de présence au titre de ses mandats dans la Banque comme dans ses filiales.

La rémunération du Directeur Général comprend une partie fixe et une partie variable dont le montant est calculé en pourcentage du résultat consolidé du Groupe BRED.

Dans un souci de prudence, le Conseil a décidé d'anticiper, dès 2009, l'application des dispositions nouvelles en matière de rémunération variable, en prévoyant qu'une partie significative de celle due au Directeur Général au titre de 2008 sera versée de manière différée sur 3 exercices afin de tenir compte des résultats futurs de la BRED, avec indexation des montants différés sur le ROE consolidé de l'exercice écoulé au moment de chaque versement et subordination du versement à des conditions de résultats.

En cas de départ contraint, de retraite ou de décès, le bonus différé sera immédiatement réglé. En cas de départ volontaire, en revanche, le bonus serait définitivement perdu.

Sur avis du Comité, le Conseil a décidé de maintenir ces principes pour la rémunération variable due au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs, le Président et le Directeur Général disposent chacun d'un véhicule de fonction.

La somme globale allouée par l'Assemblée Générale à titre de jetons de présence est répartie par le Conseil d'administration par parts égales entre les administrateurs, après déduction de la somme que ces derniers acceptent, le cas échéant, de reverser au censeur qui assiste aux réunions.

Modalités de participation des sociétaires à l'assemblée générale

Ces modalités, fixées par les statuts, sont décrites en page 151 du rapport annuel.

Composition et structure du capital

Les informations figurent en page 152 du rapport annuel.

II - Procédures de contrôle interne

Introduction

Le système de contrôle interne de la BRED et de ses filiales s'inscrit dans le cadre des règles édictées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, formalisées dans le Règlement CRBF 97-02 modifié et qui reposent sur :

- un contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées ainsi que du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations,
- un contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures mais aussi de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent.

Parmi les dispositions réglementaires et normatives dans lesquelles s'inscrit le contrôle interne de la BRED, citons également :

- l'ensemble des dispositions du code monétaire et financier incluant notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- les dispositions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) auxquelles tout prestataire de services d'investissement est astreint.

Rapport du Président



Les modifications profondes apportées en 2006 par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ont imposé notamment une stricte séparation des fonctions de contrôle périodique et permanent, le contrôle de la conformité des nouveaux produits, la création d'entités de contrôle de deuxième niveau ainsi qu'une stricte séparation entre les unités chargées de l'engagement des opérations et celles qui sont chargées de leur validation, de leur règlement et du suivi des diligences liées à la surveillance des risques.

Après deux années de mise en œuvre du nouveau dispositif de contrôle, la Banque a engagé en 2008 différentes actions visant à évaluer l'efficacité et l'adéquation aux risques et aux exigences des régulateurs. La réforme de 2006 a conduit à spécialiser les structures de contrôle par nature de risques (risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques de non-conformité), imposant de ce fait d'importants efforts de coordination nécessaires à une approche globale des risques.

En 2009, la Banque s'est attachée à donner suite à ces analyses et la Direction Générale a pris les mesures pour :

- renforcer la cohérence et la complémentarité d'une part entre contrôle périodique et contrôle permanent, d'autre part entre les différentes entités de contrôle permanent,
- organiser et structurer le dispositif de contrôle consolidé.

Parallèlement, la Direction Générale a renforcé les moyens humains et les outils du contrôle interne et a mis en œuvre de nouveaux développements informatiques d'importance pour la mise en œuvre des contraintes réglementaires précitées.

En 2009, le dispositif de contrôle de la BRED était donc organisé autour de :

- l'Audit, en charge du contrôle périodique,
- la Direction des Risques Financiers et de Crédit, regroupant depuis le second semestre le contrôle de second niveau des risques financiers - dévolu à la Direction des Risques Financiers (DRF) - et celui des risques de crédit - dévolu au Secrétariat Général aux Risques de Crédit (SGRC) -,
- la Direction du Contrôle Permanent du Risque Opérationnel et de la Conformité,
- la fonction de Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI).

L'évolution de l'organisation du dispositif de contrôle s'est poursuivie en 2010 avec la mise en place d'une Direction des Risques Opérationnels regroupant les différents pôles participant au contrôle de deuxième niveau des risques opérationnels et son rattachement à compter du 1er février 2010 à la Direction des Risques, qui regroupe désormais le contrôle de second niveau des risques financiers, de crédit et opérationnels.

Les actions menées par la Banque en matière de contrôle consolidé sont détaillées au chapitre consacré au dispositif de contrôle des filiales.

En 2009, le Groupe BPCE s'est constitué entraînant une adaptation du dispositif de contrôle consolidé. Aux principes régissant le système de contrôle interne précédemment définis par le Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, traduits en chartes de contrôle réactualisées courant 2009, se sont substituées, fin 2009 de nouvelles chartes approuvées par le Directoire de BPCE basées sur l'harmonisation du système de contrôle interne au sein du nouveau Groupe. Ses dirigeants estiment en effet que le pilotage des risques et de la conformité relève clairement des responsabilités de l'organe central, tout en précisant que chaque entreprise du Groupe est sans conteste responsable opérationnellement de ses dispositifs de gestion et de maîtrise des risques et de la conformité.

C'est donc sous le signe de l'équilibre entre responsabilité des sociétés-mères et pilotage par l'organe central que va évoluer en 2010 le contrôle des risques.

Enfin, la BRED a décliné, au premier semestre 2009, la nouvelle réglementation du Comité de la Réglementation bancaire et financière relative à la fixation par le Conseil d'administration de seuils et de critères d'incidents considérés, pour chaque nature de risques, comme significatifs et justifiant, à ce titre, une information du Conseil d'administration, de l'organe central et de la Commission bancaire ; les seuils et critères retenus par votre Conseil correspondent à ceux retenus par le Groupe.

Rapport du Président



Au titre de l'exercice 2009, aucun incident significatif n'a fait l'objet d'une déclaration auprès de votre Conseil d'administration.

C'est à cet ensemble de règles externes et de normes internes que répondent l'organisation et les procédures de contrôle interne du groupe BRED.

A - Organisation Générale

Le contrôle permanent

Premier niveau : toutes les Directions opérationnelles de la Banque sont en charge de ce premier niveau de contrôle, qui constitue le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle.

Chaque salarié, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de la Banque, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles ou sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés à l'entité dont il a la charge, s'assure du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ses procédures en y intégrant de nouveaux contrôles.

Les Directions opérationnelles, en fonction des risques liés à leurs activités, ont organisé à leur niveau un contrôle permanent. Les contrôleurs internes en charge de cette activité effectuent des contrôles et veillent à ce que les procédures et les actions d'autocontrôle soient pertinentes et efficaces. Ils contribuent à mettre en œuvre, en relation avec la hiérarchie, les actions correctrices nécessaires.

Les contrôles de premier niveau portent notamment sur :

- la vérification du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité,
- la justification des soldes comptables des comptes mouvementés au titre des opérations qu'ils effectuent ou qu'ils contrôlent.

En définitive, les contrôles de premier niveau sont effectués par les entités opérationnelles, par des agents exerçant des fonctions opérationnelles et, pour ce qui est des contrôleurs internes, par des agents exclusivement dédiés au contrôle permanent.

Ils sont également exercés par des entités de contrôle de type middle-office ou entités de contrôle comptables pour les risques financiers ou comptables.

Deuxième niveau : En 2009, les deux acteurs principaux du contrôle permanent de second niveau sont

- la Direction des Risques Financiers et de Crédit, qui regroupe la Direction des Risques Financiers et le Secrétariat Général aux Risques de Crédit,
- la Direction du Contrôle Permanent du Risque Opérationnel et de la Conformité, à laquelle sont rattachés le Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) et le Responsable du Plan de Continuité d'Activité (RPCA).

Le Responsable du Contrôle de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) est, quant à lui, rattaché au Secrétaire Général de la Banque.

Ces Directions exercent une mission de prévention et de contrôle des risques en complétant les contrôles de premier niveau exercés au sein des Directions opérationnelles et des filiales et en prenant en compte les contrôles périodiques et les recommandations de l'Audit. Elles exercent leur fonction dans le cadre de filières risques animées par le Groupe BPCE.

Chacune de ces Directions décrit son organisation spécifique dans le chapitre concernant les différentes natures de risques.

Le contrôle périodique

Le contrôle périodique est assuré par l'Inspection Générale. Il couvre la BRED et l'ensemble de ses filiales.

Les missions d'audit sont réalisées dans le cadre d'un plan d'audit annuel et d'un plan pluriannuel qui doit couvrir l'ensemble des activités et des risques sur une période de 4 ans.

Le bilan des audits réalisés en 2009 a été présenté au Comité d'Audit et des Grands Risques du 18 janvier 2010 et au Conseil d'administration du 25 janvier 2010.

25 missions d'audit ont été réalisées au titre du plan d'audit 2009 couvrant prioritairement le contrôle des filiales, le dispositif de contrôle permanent et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elles ont conduit à un certain nombre de recommandations graduées en fonction du risque.

Rapport du Président

Une action spécifique a été engagée concernant le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par l'Audit et non encore clôturées. Cette action se poursuivra en 2010 avec pour objectif de renforcer le suivi de mise en œuvre par les Directions Opérationnelles des plans d'action correspondants. Ce suivi s'appuiera sur un nouvel outil mis à disposition par la filière Audit du Groupe BPCE.

En 2009, les moyens de l'Audit ont été renforcés avec une professionnalisation et une diversification accrues du profil des auditeurs.

Les comités faïtiers

Le dispositif de contrôle permanent et périodique est complété par différents comités spécialisés qui seront présentés pour chacun des risques détaillés ci-dessous.

Mais deux comités ont compétence sur l'ensemble des risques :

- **le Comité de Coordination des Fonctions de Contrôle**, présidé par le Directeur Général, qui réunit l'Inspecteur Général en charge du contrôle périodique et l'ensemble des Responsables du contrôle permanent de deuxième niveau. Ce Comité, qui s'est réuni 4 fois en 2009, s'assure de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent et traite de l'ensemble des actions à caractère transversal visant à renforcer la cohérence et l'efficacité du contrôle interne.

- **le Comité d'Audit et des Grands Risques** mis en place par le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2009. Dans le cadre de ses travaux préparatoires à l'examen par le Conseil d'administration de la situation et de l'évolution des risques de la Banque, le Comité d'Audit et des Grands Risques a rencontré de nombreux Directeurs Opérationnels et Directeurs en charge du contrôle permanent ainsi que l'Inspecteur Général. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Comité d'Audit et des Grands Risques ont été présentées dans le chapitre consacré aux travaux du Conseil.

B - Le dispositif de contrôle des filiales

Il repose sur :

- l'organisation du contrôle permanent et périodique au sein des filiales et le rôle des organes exécutifs et délibérants de chacune des filiales,
- le contrôle exercé par la BRED dans le cadre de la surveillance consolidée des risques.



Le contrôle permanent des filiales

Il est exercé, sous la responsabilité du Directeur Général de la filiale, selon les mêmes principes que le contrôle permanent de la BRED, tout en étant adapté à l'activité et à la taille de la filiale. Son organisation s'inscrit dans le cadre des principes définis par la charte de contrôle permanent du groupe BRED.

Chaque salarié, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de la filiale, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles ou sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations.

La hiérarchie s'assure du respect des procédures par ses collaborateurs dans le cadre des contrôles de premier niveau.

En fonction de la taille, de l'activité et des risques associés des filiales, leurs dirigeants désignent un ou plusieurs contrôleurs internes qui veillent, par les contrôles qu'ils réalisent, à ce que les procédures et les actions d'autocontrôle et de premier niveau soient pertinentes et efficaces. Ils contribuent à mettre en œuvre, en relation avec leur hiérarchie, les actions correctrices nécessaires. Les contrôleurs internes des filiales sont en relation avec les Directions de contrôle permanent de deuxième niveau de la BRED.

En cas de forte synergie d'activité avec cette dernière, le contrôle permanent de deuxième niveau peut, dans certaines structures de petite taille, faire l'objet d'une délégation auprès des Directions de contrôle de la BRED.

Le pôle Coordination des contrôles permanents assure, en particulier sur le risque opérationnel, un pilotage et apporte un appui méthodologique aux contrôleurs permanents des filiales.

Rapport du Président



Les liens entre les filiales et les acteurs du contrôle de la BRED continuent de se renforcer et se structurer. Un collaborateur en charge de la Coordination du risque comptable au sein de la Coordination des contrôles permanents est venu en 2009 renforcer le dispositif de surveillance des risques opérationnels des filiales.

Pour les filiales d'outre-mer, un collaborateur rattaché à la Direction de l'exploitation outre-mer intervient par délégation auprès des contrôleurs permanents locaux en charge du risque opérationnel. Les méthodes et les outils utilisés pour ce secteur sont en totale adéquation avec les développements initiés par la Coordination des contrôles permanents sur les autres régions.

Des actions de formation des contrôleurs permanents des filiales ont été menées en 2009 par la Coordination des contrôles et par la Direction de la Conformité de la BRED en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

Le contrôle périodique des filiales

Il est exercé, selon la taille de la filiale :

- par l'Inspection Générale de la BRED qui réalise des missions sur place,
- par un ou plusieurs auditeurs rattaché(s) au Directeur Général de la filiale et entretenant des liens fonctionnels forts avec l'Inspection Générale de la BRED.

Ces relations sont formalisées dans la déclinaison de la charte d'Audit Groupe à la BCI Mer Rouge et à la Banque Calédonienne d'Investissement.

L'Inspection Générale de la BRED a, dans tous les cas, compétence sur l'ensemble des filiales du groupe BRED. Le plan d'audit annuel et pluriannuel de la BRED intègre les audits réalisés dans les filiales. Le plan annuel des auditeurs rattachés directement aux filiales est validé par l'Audit de la BRED.

Au cours de l'année 2009, l'audit des filiales a constitué une des priorités du plan d'audit général de la BRED, 43% des travaux leur étant consacré.

Le contrôle consolidé des risques filiales est exercé, au titre du contrôle périodique, par l'Inspection Générale de la BRED et au titre du contrôle permanent, par la Direction des Risques Financiers et de Crédit et la Direction du Contrôle Permanent du Risque Opérationnel et de la Conformité de la BRED. Ces Directions exercent une mission de prévention et de contrôle des risques en complétant les contrôles de premier niveau exercés au sein des filiales et en prenant en compte les contrôles périodiques et les recommandations de l'Audit.

L'évolution du dispositif de contrôle des filiales

Au cours de l'année 2009, d'importantes actions ont été menées auprès des filiales tant par l'Audit que par les entités de Contrôle Permanent.

La Charte de Contrôle Permanent du groupe BRED acceptée par le Conseil d'administration de la BRED et celui de chaque filiale a été complétée par des chartes par nature de risque. Ces chartes précisent le rôle respectif des filiales et de la BRED dans le domaine du contrôle des risques.

Tout en tenant compte des spécificités de chacun, un guide méthodologique a en outre permis de formaliser la politique générale de contrôle des risques du Groupe BRED. Chaque filière de risque a pu à cette occasion décliner sa méthodologie et ses attentes en termes de reportages et de contrôle.

L'accent a également été mis sur la structuration et la formalisation des procédures opérationnelles et des contrôles de premier niveau. Différentes actions d'information et de formation ont également été menées, notamment dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le dispositif de détermination des seuils et critères prévus par le Règlement 97-02 pour les incidents significatifs a été adapté aux risques des filiales soumises au Règlement précité.

Le Comité des Risques Filiales complète le dispositif de contrôle consolidé des risques de nos filiales. Ce Comité, constitué fin 2008, a compétence sur l'ensemble des risques. Présidé par le Directeur Général adjoint de la BRED, il s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2009. Il est composé des représentants de l'Inspection Générale et de toutes les entités de contrôle permanent de la Banque.

Rapport du Président

Chaque filière de risque présente un tableau de bord traduisant l'évolution des risques et du dispositif de contrôle des filiales.

Par ailleurs, la Direction des Filiales et Participations - qui n'intervient pas dans le dispositif de contrôle mais participe à la définition de la politique de croissance externe de la BRED et de sa stratégie sur l'ensemble du périmètre de ses filiales - informe les filières de risques des évolutions stratégiques et est informée du résultat des contrôles exercés. Dans le cadre de sa fonction de soutien logistique, elle assure, depuis la fin de l'exercice 2009, un rôle de centralisateur pour la remontée des informations régulières et normées entre les filiales et les filières de risques.

C - Le Contrôle et la Gestion des Risques

1 - Risque de crédit :

1.1 - Gestion

La maîtrise de notre risque de crédit repose sur :

- une organisation de la décision fondée sur un système de délégation de pouvoir intuitu personae. Les pouvoirs de crédit sont exprimés en « risque nominal et résiduel », adaptés à chaque marché et comportent certaines restrictions d'utilisation. Pour les engagements les plus importants, la décision fait intervenir au moins deux personnes. A partir de 4 millions d'euros, les dossiers sont présentés par la Direction des Engagements, pour avis, au Comité de Crédit et donnent lieu à une analyse contradictoire préalable menée par le Secrétariat Général aux Risques de Crédit,
- la notation interne développée au sein du groupe BPCE, déjà fortement intégrée dans notre process crédit, tant dans les pouvoirs de décision que dans le traitement quotidien des opérations,
- la division des risques, en s'appuyant sur les obligations réglementaires en la matière et sur une grille de limites internes basée sur des critères de taille et de qualité de la clientèle, dont l'appréciation repose notamment sur la notation interne,
- le suivi au fil de l'eau des engagements, grâce à un système automatisé de « contrôle des positions », de déchéance du terme pour les concours amortissables et de suivi des comptes en anomalie et à un suivi permanent exercé par la Direction des Engagements, via les délégués risques installés dans chaque Direction régionale,

- une détection et une prévention renforcées des risques sur la clientèle des particuliers et des professionnels grâce à la mise à disposition du réseau et de sa hiérarchie de l'applicatif OPIRIS (Outil de Pilotage des RISques), basé sur des indicateurs significatifs de la qualité et de la maîtrise des engagements,

- des actions de formation régulières tant dans les itinéraires métiers que sur des thèmes majeurs tels que la Réforme Bâle 2 et, dans un contexte économique dégradé, l'optimisation de la gestion des risques par nos responsables de clientèle.

Le recouvrement sur la clientèle des particuliers et des professionnels est organisé en deux services : un service de recouvrement amiable, qui intervient en premier niveau, et un service contentieux qui agit par voie judiciaire et assure le suivi des dossiers en procédure collective.

Le recouvrement sur la clientèle des entreprises est assuré par la Direction des Affaires Spéciales au sein de ses départements de recouvrement « amiable » et « contentieux ».

La Direction des Engagements centralise la constitution et le suivi de l'évolution des provisions pour créances douteuses et contentieuses.

Concernant les risques de crédit des filiales, un Comité de Crédit filiales a été constitué.

1.2 - Contrôle

Le contrôle de premier niveau des risques de crédit est assuré par la hiérarchie.

Le Secrétariat Général aux Risques de Crédit effectue des contrôles a posteriori de second niveau sur les décisions de crédit prises tant par les collaborateurs du Réseau que par ceux de la Direction des Engagements. Le respect des délégations de pouvoirs de crédit est intégré à ces contrôles.

Dans le cadre des exigences de Bâle 2, le Secrétariat Général aux Risques de Crédit intervient également dans le processus de validation des notations internes de la clientèle d'entreprises ainsi que dans le pilotage du dispositif réglementaire.

Il intervient, en relation avec la Direction Financière, dans le processus déclaratif réglementaire des risques de contrepartie et informe périodiquement les organes exécutif et délibérant de l'évolution des risques de la banque.

En outre, les missions d'audit menées sur les entités d'exploitation intègrent le contrôle de la gestion des risques de crédit : indicateurs de risques, instruction des dossiers, suivi des engagements.

Rapport du Président

2 - Risques de marchés

2.1 - Gestion

Les principaux risques de marchés de la BRED sont liés aux activités des pôles Salle des marchés, Gestion financière - Trésorerie sociale et NJR.

La séparation des fonctions entre le traitement des opérations et leur contrôle est assurée comme suit :

- le Front Office est chargé de la négociation ;
- le Back Office enregistre les opérations, assure leur déboucement et tient leur comptabilité. Les paiements sont vérifiés par un caissier, et validés par le trésorier ;
- la Direction de la Modélisation et du Contrôle de Gestion a la responsabilité de la publication du résultat des opérations ainsi que de la mesure des risques au travers de la mise en oeuvre et de l'exploitation des outils de mesure des risques de marchés ;
- la Direction des Risques Financiers est la principale Direction en charge des contrôles de deuxième niveau pour les activités de marchés.

La gestion opérationnelle s'exerce dans le cadre d'un dispositif de limites globales par type de risque ainsi que des limites en VaR et en consommation de fonds propres (application de la CAD - Capital Adequacy Directive).

Plusieurs comités prennent part à la définition du cadre de gestion des risques liés aux activités de marchés :

- le Comité des Marchés Financiers (CMF), qui fixe les limites opérationnelles, débat des nouveaux produits et des orientations stratégiques sur le périmètre de la Salle des marchés ;
- le Comité des Risques de la Gestion Financière (CORGEFI), qui définit le système de limites de la Gestion financière - Trésorerie sociale et de NJR ;
- les Comités de Crédit plénier et journalier qui fixent les limites en risque de contrepartie vis-à-vis des banques, des entreprises et des institutionnels ; un cadre délégué a été mis en place afin d'assurer une fluidité des décisions entre deux sessions de ces Comités ;
- le Comité de Gestion du Changement des Activités de Marchés (COGECAM) qui examine les nouveaux produits ainsi que les évolutions en termes de système d'information afin de préparer certains CMF (en particulier, les sessions nouveaux produits) ;
- le Comité de l'Organisation Comptable des Activités de Marchés (COCAM) qui traite les problématiques comptables.

2.2 - Contrôle

Les opérateurs du Front Office et leur hiérarchie ont le devoir de maîtriser des risques de marchés engendrés par leurs activités : c'est là leur rôle de contrôle dit de « premier niveau ». Ils doivent notamment, dans le cadre de leur gestion, assurer la surveillance permanente des limites qui leur sont allouées et respecter les procédures en place. La hiérarchie du Front Office assure un contrôle de premier niveau sur le résultat des opérations qu'il publie.

Le contrôle permanent de deuxième niveau des risques de marchés de la BRED est assuré essentiellement par la Direction des Risques Financiers qui a été intégrée à la Direction des Risques Financiers et de Crédit créée mi-2009.

La Direction des Risques Financiers (DRF) :

- procède à une analyse des risques encourus contradictoire à celle du Front Office ou de la Modélisation ; elle a pour objectif de garantir la prise en compte de l'ensemble des risques auxquels la banque est exposée de manière significative et la fiabilité ainsi que l'homogénéité des calculs de risques,
- propose en toute indépendance, le cas échéant, les évolutions du dispositif d'encadrement des risques pour décision par les instances compétentes,
- porte en particulier un avis sur les demandes de limites du Front Office et peut proposer de nouvelles limites en lien avec des risques nouveaux,
- porte un avis sur les méthodologies de valorisation, de mesure des risques et de réfections proposées par la Direction de la Modélisation et du Contrôle de Gestion, avant de les soumettre pour validation aux comités concernés,
- assure un suivi de la consommation des limites et signale les dépassements en place tout en veillant à leur résorption par les opérateurs, en accord avec les procédures internes ; ce suivi des limites bénéficie de l'action de la Direction de la Modélisation et du Contrôle de Gestion, qui conçoit et alimente les outils de mesure des risques de marchés à disposition de la DRF,
- commente les évolutions en termes de résultat des opérations.

La DRF assure un lien régulier avec le département compétent de BPCE.

La Direction de la Modélisation et du Contrôle de Gestion assure un contrôle de deuxième niveau par un rapprochement régulier des données économiques du Front Office et celles comptables du Back Office. De plus, elle réalise un contrôle au fil de l'eau du résultat quotidien sur le portefeuille de négociation.

Rapport du Président



Sur le périmètre des activités de marchés, la surveillance des risques opérationnels est réalisée par la Direction des Risques Financiers ainsi que par les contrôleurs permanents du Back Office avec la Coordination des Contrôles Permanents.

L'action des contrôles permanents est renforcée par le contrôle périodique pris en charge par l'Inspection Générale de la banque.

3 - Risques globaux de bilan

3.1 - Gestion

La Gestion Financière veille à la mesure et à la maîtrise des risques globaux de bilan : risque global de taux et risque global de liquidité de la banque.

La Direction Financière gère de façon prudente la liquidité de la banque et veille à son adéquation par rapport aux emplois. Elle définit les règles de refinancement.

Le Comité des Risques de la Gestion Financière (CORGEFI) donne les grandes orientations en termes de suivi des risques financiers. Il valide les limites globales s'appliquant aux indicateurs de risques structurels de bilan ainsi que les procédures de gestion des crises de liquidité. Une mesure du risque global de taux est réalisée régulièrement à partir de scénarii d'évolution des taux. En cas de dépassement des limites, des actions correctrices sont immédiatement prises, notamment la mise en place de couvertures.

La Salle des marchés est astreinte au respect d'une norme de liquidité spécifique pour son activité.

3.2 - Contrôle

Outre les contrôles permanents assurés par la hiérarchie opérationnelle de la Direction Financière, les risques globaux de bilan entrent dans le champ des contrôles permanents de second niveau de la Direction des Risques Financiers et des contrôles périodiques menés par

l'Inspection Générale de la BRED.

La Direction des Risques Financiers contrôle le calcul du risque de bilan consolidé, les normes et méthodologies proposées par la filière Gestion Actif Passif pour validation. Elle surveille le respect des limites et assure le reporting en cas de dépassement, tout en veillant à la mise en place des mesures correctives.

La DRF assure un lien régulier avec le département compétent de BPCE.

En 2009, un effort a été porté sur les risques du Groupe BRED. Des travaux d'harmonisation et d'homogénéisation des indicateurs de risques de bilan, des méthodologies de valorisation et de suivi couvrent les filiales du Groupe BRED.

4 - Risques opérationnels

4.1 - Gestion

Le dispositif de gestion des risques opérationnels couvre la BRED et l'ensemble de ses filiales françaises ou étrangères, établissements bancaires ou non bancaires qui développent une réelle activité opérationnelle.

En complément des dispositifs existants, la BRED a mis en place au cours de l'exercice 2009 un cadre structurant dans ses relations avec ses filiales.

Depuis le premier trimestre 2009, une charte de Contrôle Permanent du Groupe BRED définit le cadre des responsabilités des filiales pour la gestion de leurs risques opérationnels dans le prolongement de celui de la BRED et précise les informations à transmettre à la maison mère.

L'évolution des risques et des dispositifs de gestion des Risques Opérationnels des filiales est présentée au Comité des Risques Filiales depuis le début de l'exercice 2009.

Le Comité Conformité/Risques Opérationnels, instauré au cours du premier semestre 2009, analyse les pertes de l'exercice, les incidents y compris de non-conformité, les risques potentiels liés aux nouveaux produits ou processus et détermine les points de contrôles supplémentaires permettant d'améliorer leur maîtrise.

Rapport du Président

La BRED a complété son dispositif de mesure et de surveillance du risque opérationnel avec :

- la collecte des pertes « frontière » entre le risque opérationnel et risque de crédit, initiée à la BRED et dans les filiales établissements de crédit à partir de juillet 2009 et qui vient compléter l'identification et la mesure des risques avérés du processus crédits ; les travaux se poursuivront en 2010,
- la mise en place, à la BRED et dans ses filiales soumises au Règlement 97-02, des critères et de la procédure relatifs aux incidents significatifs au titre des articles 17 ter et 38.1, 38.2, 38.3 du règlement précité,
- la mise en place du nouvel outil de gestion des Risques Opérationnels ORIX mis à disposition par le Groupe fin 2008 et qui a contribué à améliorer la mesure et la surveillance des risques selon un mode transversal ou consolidé. Le déploiement de la fonctionnalité « Pertes » au cours de l'exercice à la BRED et dans ses filiales établissements de crédit doit se poursuivre en 2010 dans les autres filiales.

La BRED a initié en 2009, dans ses filiales les plus récentes, une démarche de cartographie et de collecte des pertes, selon la méthodologie et les normes du Groupe BPCE.

Enfin, les travaux initiés au cours du premier semestre 2009 ont permis d'améliorer la prise en compte des risques considérés comme potentiellement les plus significatifs dans le dispositif de contrôle interne de la banque, en y intégrant le suivi des incidents et plans d'action.

La sécurité du système d'information

L'année 2009 a vu la poursuite des missions engagées l'année précédente par la Banque au titre de la sécurité de son système d'information. Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information a participé aux Comités de Coordination des Fonctions de Contrôle, aux Comités de Conformité et a présidé le Comité Sécurité du Système d'Information, qui s'est réuni trois fois au cours de l'année.

Des organisations nouvelles ont été élaborées entre les fonctions sécurité au sein de la Direction de l'Informatique et des Développements Bancaires, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et les prestataires procédant aux évaluations de sécurité Internet pour la BRED et ses filiales dans le cadre d'un programme pluriannuel.

La surveillance et les protections déployées sur nos systèmes de banque en ligne ont permis de contenir les attaques qui ont eu lieu par le biais d'Internet et de protéger efficacement nos clients.

Des évolutions de la fonction sécurité se poursuivront en cohérence avec la mise en place de la filière sécurité des systèmes d'information de l'organe central BPCE.

La disponibilité de nos systèmes informatiques est traitée spécifiquement dans le cadre du Plan de Continuité de la Banque.

Le plan de continuité d'activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) a pour objectif d'assurer le maintien du service à la clientèle en toutes circonstances. Depuis juin 2009, le PCA est pris en compte dans les rapports de contrôle permanent du Groupe BRED et donne ainsi lieu à un bilan des procédures existantes et de leur opérabilité dans les trois scénarii suivants :

- indisponibilité du système d'information,
- indisponibilité des immeubles,
- indisponibilité du personnel.

Dans un souci de maintien opérationnel des procédures de crise ainsi décrites dans son PCA, la BRED organise mensuellement des tests de repli des services de production bancaire, teste ses plans de back-up informatique et participe aux exercices de place. 144 tests de repli ont ainsi été effectués par les services de production bancaire au cours de l'année 2009.

Un point mensuel permet de mettre en adéquation les moyens informatiques nécessaires aux besoins de la continuité d'activité.

Le mouvement de grève des dabistes, survenu durant les fêtes de fin d'année, a conduit à mettre en œuvre le plan de continuité « cash-back » pour assurer le maintien du fonctionnement des distributeurs. Le bilan très positif de cette opération a démontré l'efficacité des dispositifs mis en place.

L'exercice 2009 a été marqué par la préparation du scénario de PCA pandémie grippale (H1N1), faisant suite aux exercices réalisés en 2008 en Normandie lors de l'épidémie de grippe aviaire. La BRED s'est dotée des moyens de protection sanitaire pour assurer la sécurité de ses collaborateurs et le maintien de ses locaux en condition d'exploitation, conformément aux recommandations gouvernementales.

4.2 - Contrôle

Le contrôle des risques opérationnels est décliné par les contrôleurs permanents situés au sein de chaque direction de la Banque et au sein de chaque filiale selon un plan annuel prévisionnel validé par la hiérarchie de l'entité contrôlée (direction ou filiale) et la coordination des contrôles permanents. Le rattachement fonctionnel des contrôleurs à la coordination des contrôles permanents a permis de renforcer à nouveau cette année l'homogénéité des outils et des méthodes. En validant les plans de contrôle, la Coordination exprime son accord sur l'adéquation des moyens de contrôle prévus et la couverture des risques opérationnels identifiés.

En favorisant la formation interne des contrôleurs permanents et en renforçant la périodicité et la qualité des échanges « métier », la Coordination poursuit la mise en œuvre de la politique générale de contrôle des risques opérationnels.

Rapport du Président

Ainsi, en 2009, les dispositifs de contrôle des risques opérationnels se sont enrichis de nouveaux outils communs : développement des missions d'évaluation du risque prestataire, déploiement et homogénéité des contrôles comptables, appui à la formalisation des contrôles de 1er niveau, suivi des préconisations... Il restera à déployer en 2010 une plus forte homogénéité sur les dispositifs de contrôle de nos filiales, tout en préservant les particularités inhérentes à chaque activité.

5 - Les Risques de non-conformité

5.1 - Gestion

Chaque Direction opérationnelle est responsable de la gestion des risques de non-conformité inhérents à son domaine d'activité. Elle s'appuie sur une veille réglementaire spécifique à son métier et une veille réglementaire diffusée par BPCE.

La Direction Juridique assiste l'ensemble des Directions de la Banque dans la gestion de leurs risques de non-conformité.

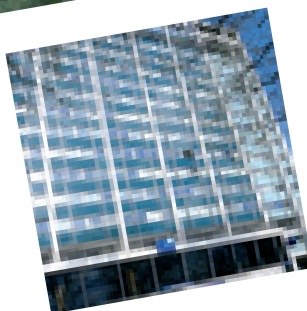
Les Directions de Marché, avec l'appui de la Direction Juridique, prennent en compte l'ensemble des contraintes réglementaires dans les développements mis en œuvre pour la création de nouveaux produits ou l'évolution des processus existants.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le dispositif de vigilance de la banque repose sur l'outil Mahakala, qui détecte les opérations considérées comme atypiques et sur la normalité/licéité desquelles les exploitants sont amenés à se prononcer, en relation avec la Direction de la Conformité, et sur l'applicatif Fircosoft en matière de contrôle des flux sur les pays frappés d'embargos et sur les personnes identifiées comme relevant de la mouvance terroriste (gel des avoirs).

Dans le domaine de la conformité bancaire, la Direction de la Conformité est dotée d'un pôle juridique chargé de veiller au respect de la réglementation et des normes déontologiques, plus particulièrement sur les nouveaux produits ou process et sur les prestations de services externalisées essentielles.

L'élaboration d'une cartographie des risques de non-conformité permet d'orienter les missions de la Direction de la Conformité en identifiant les domaines d'activité particulièrement sensibles au regard des exigences réglementaires, en détectant les risques de non-conformité et en impulsant et formalisant des plans de contrôle adaptés.

Ceux-ci sont d'ailleurs pris en compte aujourd'hui par l'ensemble des Directions opérationnelles de la Banque.



De façon générale, la formation et la sensibilisation du personnel aux risques de non-conformité ont été au centre des préoccupations de la Conformité (1 200 collaborateurs formés en 2009).

Le Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) a continué à accompagner la mise en œuvre des obligations résultant de la transposition de la Directive européenne Marchés des Instruments Financiers (MIF). Les outils informatiques sur les postes de travail des commerciaux ont été optimisés, particulièrement cette année pour les clients personnes morales avec le « Document d'Instruments Financiers ». Toutes les missions de suivi des engagements pris en 2008 vis-à-vis de l'Autorité des Marchés Financiers ont été scrupuleusement respectées. Le RCSI a tenu informée cette haute autorité des actions entreprises et continuera de le faire début 2010.

5.2 - Contrôle

En raison de l'évolution de la délinquance financière au plan international, les pouvoirs publics et le monde financier ont mis en place, pour les premiers, une législation adaptée à cette évolution et, pour les seconds, des structures spécialisées de lutte contre le blanchiment de l'argent, le financement du terrorisme et les fraudes.

La Direction de la Conformité, sous la supervision de la Direction du Contrôle Permanent des Risques Opérationnels et de la Conformité, a poursuivi la politique impulsée par les instances dirigeantes.

Elle a ainsi pour mission, notamment, de garantir le respect de la réglementation et des bonnes pratiques et de signaler à Tracfin les mouvements financiers susceptibles de relever d'une opération de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme ainsi que de lutter contre les fraudes de toute nature.

Sur l'exercice 2009, le déploiement de l'outil de profilage Mahakala s'est poursuivi sur l'ensemble des établissements de crédit du Groupe BRED.

Rapport du Président

La qualité du traitement par les opérationnels des opérations détectées par l'outil Mahakala fait l'objet de contrôles de 2ème niveau par des Responsables des Opérations.

Un suivi de ces traitements est également pris en charge par la Direction de la Conformité, qui assure aussi des contrôles qualitatifs par sondage.

La transposition en droit français de la 3ème Directive LAB-FT, intervenue le 30/01/2009 et dont les derniers décrets d'application ont été promulgués en septembre dernier, consacre la mise en oeuvre d'un dispositif de vigilance basé sur une approche risques, renforce les exigences en matière d'identification et de connaissance des clients et élargit de façon significative le champ déclaratif de soupçon à Tracfin.

Ces profondes modifications induisent plusieurs chantiers engagés depuis fin 2009 et qui se poursuivront tout au long de l'année 2010 sur l'ensemble de la banque et de ses filiales, notamment par une mise à niveau de nos procédures et de notre système d'information clients et par des actions de formation des opérationnels et des filières de production concernées.

En termes de moyens humains, l'effectif du pôle Lutte contre la Délinquance Financière de la Direction de la Conformité a été renforcé fin 2009 d'un nouveau collaborateur, qui sera plus particulièrement chargé de couvrir les territoires d'outre-mer et les filiales de la Banque.

Sur 2009, les Prestations de Services Externalisées Essentielles ont fait l'objet d'un suivi attentif, tant au plan de l'aménagement des dispositions contractuelles que du contrôle des prestations. Ainsi, un certain nombre d'actions ont été entreprises par la Direction de la Conformité : diffusion de procédures BRED auprès de nos filiales, régularisation de certains contrats avec les courtiers et les dépositaires et poursuite du recensement des contrats existants.

Par ailleurs un comité d'étude des ouvertures de compte a été mis en place en 2009 au sein de la Direction de la Conformité. Ce comité, composé du Directeur du contrôle permanent du risque opérationnel et de la conformité, du Directeur de la Conformité, du responsable du pôle Lutte contre le blanchiment des capitaux et des Directeurs d'exploitation Métropole et outre-mer valide les entrées en relation portant sur les personnes politiquement exposées (PPE) non résidentes et les sociétés implantées à l'étranger.

Concernant le Contrôle des Services d'Investissement, le RCSI a complété son recueil de plusieurs procédures diffusées sur le site intranet de la Banque.

Il a notamment renforcé la surveillance des transactions personnelles des collaborateurs qualifiés de personnes concernées sensibles, optimisant ainsi la gestion d'éventuels conflits d'intérêts. Les contrôles, grâce aux effectifs renforcés du RCSI et à ses délégations au Contrôle Permanent d'Exploitation et à la Direction de la Production Financière, ont pu être démultipliés. Ils ont permis de respecter les différents plans annuels élaborés. Le RCSI a complété les demandes de développements informatiques auprès de la maîtrise d'ouvrage et de l'informatique pour terminer en 2010 les évolutions nécessaires au parfait respect des exigences des régulateurs liées à la directive MIF, notamment pour les activités de marchés.

Orientations du contrôle permanent pour 2010

Afin de poursuivre l'amélioration constatée en 2009 de l'homogénéité de la méthode et des outils de la surveillance des risques opérationnels, un rapprochement entre les activités Gestion et Contrôle des Risques Opérationnels permettra d'optimiser en 2010 les moyens destinés à évaluer la pertinence des dispositifs de contrôle permanent en regard des risques de cette nature identifiés au sein de chaque Direction et/ou filiale. En intégrant à la démarche de contrôle et à l'évaluation des risques résiduels l'abaissement du risque produit par l'exécution des plans d'action associés à la cartographie et à la remontée des incidents, l'objectif est de développer une approche unitaire et cohérente du contrôle et de la gestion des risques opérationnels.

En outre, le rattachement de la Direction des Risques Opérationnels à la Direction des Risques qui réunit déjà le Secrétariat Général aux Risques de Crédit et la Direction des Risques de Marchés donnera une cohérence plus forte à la politique générale des risques du groupe BRED.

D - Organisation des procédures de contrôle interne et de gestion relatives à l'information comptable et financière

L'organisation comptable de la BRED est fondée sur le principe de la décentralisation.

La structure informatique, qui supporte la comptabilité, permet une démultiplication des comptes offrant aux utilisateurs un suivi de leurs opérations avec le niveau de finesse qu'ils souhaitent. La traduction dans le plan comptable bancaire est réalisée par le classement des comptes. L'existence, dans le processus de production comptable, de l'étape de classement permet de disposer d'un système qui satisfait à l'ensemble des besoins totalement rapprochés par définition, les comptes étant les mêmes.

Rapport du Président

Seule la Comptabilité Générale a la main sur l'outil de classement, en préservant ainsi l'intégrité.

La sécurité de l'information comptable et financière est assurée par :

- une production confiée à plusieurs intervenants, indépendants les uns des autres et fédérés par le Directeur Général adjoint qui assure personnellement la présentation des résultats au Conseil d'administration,
- des contrôles mensuels réalisés par BPCE sur les comptes sociaux et trimestriels au titre de la consolidation. Ces contrôles sont explicités dans le rapport de BPCE,
- des contrôles périodiques et réguliers réalisés par l'Inspection Générale et les acteurs du contrôle permanent qui informent la Comptabilité,
- des contrôles périodiques réalisés par la Commission Bancaire et l'Inspection de BPCE, ainsi que par l'Administration fiscale qui, même si elle a des objectifs différents, porte de facto un jugement sur la production de ce type d'information,
- sa large diffusion au sein de la Banque.

Schématiquement, l'organisation de cette production est la suivante :

- les états financiers sont produits par la Comptabilité Générale. Il en est de même de la production des états réglementaires et fiscaux. Les comptes qui sont le fondement de ces documents sont suivis par les services de production, assistés et contrôlés par les Contrôleurs de deuxième niveau rattachés aux Directions opérationnelles.
- le résultat est élaboré chaque mois, sous la forme de divers états de gestion, par « les Résultats », service dédié.

Cette production donne lieu à divers contrôles et rapprochements - mise en regard de capitaux moyens avec calcul des taux de rendement et examen de leur évolution, comparaison avec le mois précédent, questions posées aux services de production et aux commerciaux, rapprochement avec les prévisions.

Ils sont ensuite utilisés par le Contrôle de gestion qui décline les chiffres selon différentes analyses, y compris des re-calculs qui sont autant de validations. Certains de ces états font l'objet d'une large diffusion dans la Banque afin que chaque intervenant puisse mesurer son activité, acte qui vaut également validation.

Enfin, les états de synthèse sont communiqués à la Direction Générale et sont la base de la présentation des comptes faite au Conseil d'administration par le Directeur Général adjoint.



Cette présentation est relayée au Comité des Directeurs, qui rassemble les principaux cadres de la Banque et de ses filiales.

Les activités de marchés ont été considérées comme suffisamment spécifiques pour bénéficier d'un suivi dérogeant au schéma général.

- Les Résultats Financiers assurent, en liaison avec la Comptabilité Générale et les Résultats, la production de l'information comptable et financière relative à ces activités. Les comptes, fondement de cette information, sont gérés par un Back Office dédié.
- Un comité spécial (Comité d'Organisation Comptable des Activités de Marchés) réunit tous les quinze jours le Back Office, la Modélisation, la Comptabilité Générale et la Communication Financière en vue de traiter tous les aspects comptables et de risques de ces activités.

La Direction des Risques Financiers et l'Inspection Générale disposent d'un poste d'observateur permanent dans ce comité.

- Le contrôle de deuxième niveau est confié à la Direction des Risques Financiers.

La consolidation est assurée par la Comptabilité Générale au travers d'un outil fourni par le Groupe BPCE. Elle est intégrée dans la consolidation de ce Groupe.

Sa production suit les mêmes règles que celles décrites ci-dessus pour les comptes sociaux et, en particulier, le résultat fait l'objet d'une présentation de gestion reprise dans la plaquette annuelle des comptes et déclinée par marchés.

Ici encore la séparation des tâches est respectée : la production du résultat incombe à la Comptabilité Générale, la présentation de gestion est du ressort des Résultats, la déclinaison par marché est confiée au Contrôle de Gestion.

Une description plus détaillée de la production des données de base des états financiers est proposée en annexe.

Rapport du Président



Annexe

(Cette description ne concerne que les comptes internes)

1 - Traduction comptable d'une opération bancaire

Les services de production bancaire déterminent les schémas comptables de leurs opérations et demandent l'ouverture des comptes qu'ils jugent nécessaires.

Cette demande se fait par transmission d'une fiche qui précise le fonctionnement du compte et caractérise donc son solde et son mode de justification.

La Comptabilité Générale analyse la demande et vérifie que les aspects réglementaires et fiscaux sont correctement traités. Elle procède ensuite à l'ouverture du compte et le classe dans le plan comptable. Elle veille à la qualité de la description du fonctionnement du compte, s'assure de la cohérence de l'ensemble du schéma et, à la demande du service, apporte son aide dans tout le processus amont - schéma comptable, niveau de finesse du découpage comptable de l'opération mise en place.

2 - Suivi des comptes

Les comptes de résultat

Les services de production veillent, chaque fois que cela est possible, à la cohérence du solde en fonction de la connaissance qu'ils ont de leur activité. Des tests sur les écritures sont demandés selon un mode de sélection décrit dans la note de procédure de suivi des comptes.

Les Contrôleurs de deuxième niveau vérifient et complètent, si nécessaire, les travaux des services.

Ils effectuent des sondages sur les écritures, et plus particulièrement sur celles d'origine manuelle.

Au travers de cette surveillance, il est vérifié que ce mode de comptabilisation n'est utilisé que lorsqu'il est justifié.

Les Résultats, indépendants de la Comptabilité Générale, confectionnent chaque mois les états de gestion qui sont présentés à la Direction Générale. Ce travail s'accompagne de nombreuses validations au travers d'échanges avec les services de production.

Les états de gestion sont rapprochés des états réglementaires et publiables produits par la Comptabilité Générale.

Enfin, le Contrôle de gestion, indépendant des Résultats et de la Comptabilité Générale, utilise les états de gestion pour toutes ses productions d'analyses et de reportages, ce qui est aussi une forme de validation.

Les autres comptes

Le suivi est assuré par le service de production qui a le compte en charge. Tous les comptes sont affectés à un service. La justification est obligatoire. Sa périodicité est laissée à l'appréciation des services, sous réserve de devoir déclarer chaque mois que leurs comptes sont justifiés. De plus, chaque trimestre, la justification est formelle, et donc accompagnée des pièces justificatives et doit être adressée à la Comptabilité Générale.

Les Contrôleurs de deuxième niveau procèdent dans le cadre de leur fonction au contrôle des comptes.

En cours d'année, la Comptabilité Générale surveille les déclarations mensuelles et doit être informée des éventuelles difficultés rencontrées par les services de production afin d'apporter son aide et d'éviter une accumulation de suspens. Les conditions dans lesquelles les services doivent alerter cette Direction, ainsi que la définition de ce qu'est une justification, sont précisées dans une note de procédures.

La Comptabilité Générale assure également la formation comptable des services de production et joue le rôle d'interface avec l'Informatique centrale afin de mettre à disposition des outils facilitant le suivi des comptes.

Rapport des Commissaires aux comptes

sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Sociétaires BRED Banque Populaire - 18, Quai de la Rapée - 75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BRED Banque Populaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui dispose que, compte tenu du contexte économique, votre Groupe a maintenu dans ses comptes consolidés une provision sur les expositions au secteur financier dont le montant a été ramené au 31 décembre 2009 de 63 à 40 millions d'euros, la reprise étant comptabilisée en PNB.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte encore marqué par une incertitude des perspectives économiques et une volatilité des marchés financiers, comme décrit dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Le provisionnement des risques de crédit et de contrepartie donne lieu à des estimations comptables significatives. Votre Groupe constitue à ce titre des dépréciations spécifiques et des provisions collectives (note 4.1.7 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions collectives.

Valorisation des titres et des instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Le paragraphe 4.1 relatif aux actifs et passifs financiers de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A

Fabrice Odent

Associé

Jean-Luc Decornoy

Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

Associée

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BRED Banque Populaire et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 9 avril 2010

Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A

Fabrice Odent
Associé

Jean-Luc Decornoy
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr
Associée

Assemblée Générale Ordinaire annuelle

du 21 mai 2010



Résolutions

Première résolution : approbation des comptes annuels (sociaux)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels (sociaux) de l'exercice 2009, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2009.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2009, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2009.

Troisième résolution : conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et lesdites conventions.

Quatrième résolution : affectation du résultat - fixation de l'intérêt aux parts sociales et de la rémunération des certificats coopératifs d'investissement

L'assemblée générale constate que l'exercice 2009 présente un résultat bénéficiaire de 149.118.529,94 euros et décide de l'affecter comme suit, conformément aux propositions du conseil d'administration :

En euros

Bénéfice de l'exercice	149.118.529,94
Dotation à la réserve légale (pour la porter à 10% du capital social)	- 112.500,00
Report à nouveau	+ 70.000.000,00
Bénéfice distribuable	219.006.029,94
Intérêts aux parts sociales	- 10.622.500,00
Dividendes aux certificats coopératifs d'investissement	- 14.568.000,00
Dotation aux autres réserves	- 83.815.529,94
Le solde, soit étant reporté à nouveau.	110.000.000,00

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, de servir, au titre de l'exercice 2009 :
- un intérêt calculé au taux de 3,88% à chacune des 30.350.000 parts sociales, soit pour chaque part 0,35 €,
- un dividende correspondant à un taux de 2,66% du montant de souscription des certificats coopératifs d'investissement (CCI), soit pour chacun des 7.587.500 CCI un dividende de 1,92 €.

L'intérêt servi aux parts sociales ouvre intégralement droit à l'abattement de 40% visé à l'article 158-3 du code général des impôts pour les sociétaires personnes physiques.

Le paiement des intérêts aux parts sociales et du dividende versé aux CCI sera effectué à partir du 1er juillet 2010. La totalité de l'intérêt aux parts sociales et du dividende distribué aux CCI est payable en numéraire.

Assemblée Générale Ordinaire annuelle

du 21 mai 2010

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à l'abattement, ont été les suivants :

Exercice	Nombre de parts sociales	Nombre de CCI	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montant total des dividendes versés aux CCI	Montants éligibles à l'abattement de 40%*
2006	30 250 000	7 562 500	9 680 000 €	Néant	9 680 000 €
2007	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	12 856 250 €	12 100 000 €
2008	30 250 000	7 562 500	12 100 000 €	14 444 375 €	12 100 000 €

* pour les personnes physiques

Cinquième résolution : ratification de la cooptation d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la décision prise par le conseil d'administration, dans sa séance du 28 septembre 2009, de coopter M. Raphaël POCHET en qualité d'administrateur en remplacement de M. Frédéric BOMPAIRE, démissionnaire.

Ce mandat est conféré à M. POCHET pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Sixième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de Mme Isabelle GRATIANT.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Septième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre FOURÈS.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.



Huitième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. Gérard KUSTER.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Neuvième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat d'administrateur de M. François MESSINA.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Dixième résolution : pouvoirs pour effectuer les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée en vue d'accomplir toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

Rapport Financier 2009

Comptes Consolidés
Comptes Sociaux

Sommaire

Comptes Consolidés

Bilan	78
Compte de résultat	80
Annexe aux comptes consolidés	84

Comptes Sociaux

Bilan	140
Compte de résultat	142
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	146
Informations concernant les mandataires sociaux	147
Renseignements de caractère général	150

Bilan consolidé

de la BRED Banque Populaire



ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, Banques Centrales		994 364	1 727 952
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	5.1.1	10 134 317	5 053 965
Instruments dérivés de couverture	5.2	21 733	418 999
Actifs financiers disponibles à la vente	5.3	6 558 280	6 510 947
Prêts et créances sur établissements de crédit	5.5.1	4 579 101	6 312 652
Prêts et créances sur la clientèle	5.5.2	13 274 190	12 962 760
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.7	607 059	0
Actifs d'impôts courants		3 577	22 468
Actifs d'impôts différés	5.8	185 702	180 289
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	536 596	491 239
Actifs non courants destinés à être cédés	5.10	0	0
Participation aux bénéfices différée	5.11	42 543	256 490
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.12	112 284	111 327
Immeubles de placement	5.13	132 641	148 501
Immobilisations corporelles	5.14	183 884	180 356
Immobilisations incorporelles	5.14	28 680	26 254
Ecarts d'acquisition	5.15	3 975	3 824
TOTAL DE L'ACTIF		37 398 927	34 408 023

Bilan consolidé

de la BRED Banque Populaire



PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales		1 318	325
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	1 516 301	2 402 480
Instruments dérivés de couverture	5.2	77 867	382 429
Dettes envers les établissements de crédit	5.16.1	8 258 154	5 935 674
Dettes envers la clientèle	5.16.2	14 458 636	13 299 340
Dettes représentées par un titre	5.17	4 279 764	4 337 663
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Passifs d'impôts courants		21 404	4 307
Passifs d'impôts différés	5.8	13 394	6 165
Comptes de régularisation et passifs divers	5.18	1 079 363	933 186
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	5.10	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	5.19	4 510 323	4 063 429
Provisions	5.20	203 044	214 530
Dettes subordonnées	5.21	602 424	635 510
Capitaux propres		2 376 936	2 192 985
Capitaux propres part du groupe		2 354 094	2 160 006
Capital et réserves liées		1 607 047	1 489 746
Réserves consolidées		487 250	407 246
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		16 829	22 021
Résultat de l'exercice		242 968	240 993
Intérêts minoritaires		22 842	32 979
TOTAL DU PASSIF		37 398 927	34 408 023

Compte de résultat consolidé

de la BRED Banque Populaire



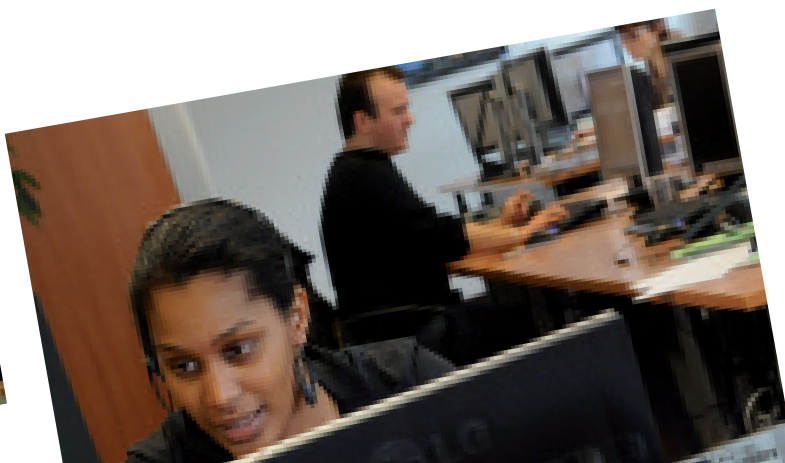
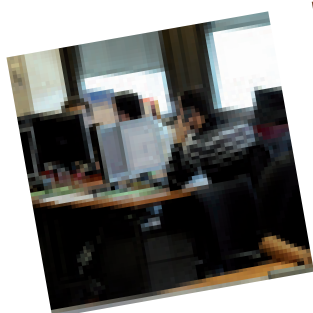
En milliers d'euros	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	6.1	871 302	1 215 943
Intérêts et charges assimilées	6.1	- 453 196	- 930 385
Commissions (produits)	6.2	379 555	347 856
Commissions (charges)	6.2	- 131 066	- 100 296
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	280 240	211 647
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4	41 234	104 330
Produits des autres activités	6.5	775 730	697 884
Charges des autres activités	6.5	- 823 366	- 663 267
Produit Net Bancaire		940 433	883 712
Charges générales d'exploitation	6.6	- 528 466	- 495 927
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		- 36 445	- 35 216
Résultat Brut d'Exploitation		375 522	352 569
Coût du risque	6.7	- 60 861	- 38 275
Résultat d'exploitation		314 661	314 294
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.8	7 849	8 534
Gains ou pertes sur autres actifs	6.9	1 027	367
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.10	0	0
Résultat avant impôts		323 537	323 195
Impôts sur le résultat	6.11	- 76 945	- 78 493
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		246 592	244 702
Résultat net part du groupe		242 968	240 993
Intérêts minoritaires		- 3 622	- 3 707

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres



En milliers d'euros	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net		246 592	244 702
Ecarts de conversion		2 553	- 516
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		422 708	- 381 199
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		422 708	- 381 199
<i>Variations de valeur de la période rapportée au résultat</i>			
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture		- 378 992	282 981
Autres variations de valeur recyclables (assurance)		- 39 790	- 11 765
Quote part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		- 159	2 053
<i>Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres</i>		- 159	2 053
<i>Variations de valeur de la période rapportée au résultat</i>			
Impôts	5.8	- 11 512	37 568
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		- 5 192	- 70 878
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		241 400	173 824
Part du groupe		237 778	170 117
Intérêts minoritaires		3 622	3 707

Tableau de variation des capitaux propres



En milliers d'euros	Capital et primes liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Actions de préférence	Titres super-subordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des instruments	Résultat net part du groupe			
Capitaux propres au 1er janvier 2009	340 313	480 385			1 076 294	- 1 749	23 770	240 993	2 160 006	32 979	2 192 985
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
Augmentation de capital	1 125	1 817							2 942		2 942
Distribution					214 449			- 240 993	- 26 544		- 26 544
Effet des fusions											
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires											
Sous-total	1 125	1 817			214 449			- 240 993	- 23 602		- 23 602
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 20 087	2 425	- 7 617		- 25 279		- 25 279
Autres variations											
Résultat								242 968	242 968		242 968
Autres variations											
Sous-total					- 20 087	2 425	- 7 617	242 968	217 689		217 689
Capitaux propres au 31 décembre 2009	341 438	482 202			1 270 656	676	16 153	242 968	2 354 093	32 979	2 387 072
Affectation du résultat de l'exercice 2009					217 845			- 242 968	- 25 123		- 25 123

Tableau des flux de trésorerie



En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat avant impôts	309 608	327 411
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	36 400	35 046
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 19 577	- 650
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations	442 819	177 089
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 8 857	- 8 618
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	45 340	- 73 359
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements	43 691	- 96 639
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts	539 816	32 869
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	2 865 961	407 674
Flux liés aux opérations avec la clientèle	307 288	- 820 646
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	- 6 173 416	1 433 577
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	87 681	39 864
Impôts versés	- 94 312	- 78 667
Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 3 006 798	981 802
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	- 2 157 374	1 342 082
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	232 702	1 268 958
Flux liés aux immeubles de placement	9 921	- 10 839
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 39 892	- 36 674
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	202 731	1 221 445
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	151 921	- 20 326
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 237 096	185 801
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	- 85 175	165 475
Effet de la variation des taux de change (D)	- 1 124	- 198
Flux nets de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	- 2 040 942	2 728 804
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	1 730 385	1 068 967
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	1 148 369	- 160 994
Trésorerie à l'ouverture	2 878 754	907 973
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	995 910	1 730 385
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	- 164 586	1 148 369
Trésorerie à la clôture	831 324	2 878 754
Variation de la trésorerie nette	- 2 047 430	1 970 781

A partir des comptes 2009, la BRED Banque Populaire utilise pour le tableau des flux de trésorerie la méthode de Groupe BPCE. Le tableau a été retraité en conséquence.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Note 1 - Faits marquants et mécanisme de garantie

Création de BPCE

Le Groupe BPCE a officiellement vu le jour le 31 juillet 2009. Il comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales, BP Participations (anciennement BFBP) et ses filiales, CE Participations (anciennement CNCE) et ses filiales.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement et la société de participations du réseau des Banques Populaires.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80% par leurs sociétaires et de 20% par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le nouvel organe central, dénommé BPCE, a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. Il se substitue aux deux organes centraux existants, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE). Sa constitution a été réalisée par voie d'apports partiels d'actifs soumis au régime des scissions, effectués par la BFBP d'une part et la CNCE d'autre part. L'Etat est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 20 Banques Populaires depuis le 31 juillet 2009. Il détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production.

Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6° du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques populaires et des Caisses d'épargne et de prévoyance.



BPCE est chargée de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le nouveau Fonds de Garantie Mutuel.

Le Fonds Réseau Banques Populaires correspond au montant du fonds de garantie constitué par l'ancien groupe Banque Populaire en contrepartie d'un FRBG (450 millions d'euros). Il fait l'objet d'un dépôt effectué par BP Participations dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué par CE Participations dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable. Ce dépôt est lui-même déposé par les Caisses d'Épargne auprès de CE Participations.

Le Fonds de Garantie Mutuel est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant initial des dépôts est au total de 20 millions d'euros (10 millions d'euros par les Banques Populaires et 10 millions d'euros par les Caisses d'Épargne). Par la suite, le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5% de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales – à l'exception des holdings de participations et de leurs filiales respectives – aux résultats consolidés du Groupe dans la limite de 0,3% des risques pondérés du Groupe (RWA). Cette contribution sera répartie au prorata du capital de BPCE, selon la même clef de répartition décrite ci-dessus.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15% de la somme du montant des Actifs Pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Épargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

Les modalités de mise en jeu du système de garantie reposent sur le niveau de priorité suivant :

Chaque bénéficiaire doit d'abord s'appuyer sur ses fonds propres. BPCE peut requérir l'intervention des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne au titre du système de garantie et de solvabilité, en appliquant les clefs de répartition des contributions et ce avant d'impacter les trois fonds.

Si l'établissement défaillant appartient à un des deux réseaux (Caisses d'Épargne et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit et affiliées à BPCE d'une part, Banques Populaires et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit et affiliées à BPCE d'autre part), le montant prélevé :

- est imputé en priorité sur le fonds de garantie de ce réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme au nom de la holding correspondante, jusqu'à épuisement de ce dépôt,
- lorsque ce dépôt est épuisé, les maisons-mères du réseau correspondant (Banques Populaires ou Caisses d'Épargne) sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives,
- lorsque leurs capacités contributives sont épuisées, le montant prélevé est imputé sur le fonds commun, c'est-à-dire sur les dépôts à terme dans les livres de BPCE au nom de toutes les maisons-mères,
- si le fonds commun est épuisé, le montant résiduel éventuel est imputé sur le fonds de garantie de l'autre réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme de l'autre holding,
- si le fonds de garantie de l'autre réseau est à son tour épuisé, les maisons-mères de cet autre réseau sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives.

Si l'établissement défaillant est BPCE ou une de ses filiales, le montant prélevé :

- est imputé en priorité sur le fonds commun, c'est-à-dire sur les dépôts à terme inscrits dans les livres de BPCE au nom des maisons-mères jusqu'à épuisement,
- puis il est fait appel symétriquement aux deux fonds de garantie des réseaux, c'est-à-dire aux dépôts à terme des deux holdings,
- si ces deux fonds sont épuisés, les maisons-mères sont appelées dans les limites de leurs capacités contributives.

L'intervention du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et/ou du Fonds de Garantie Mutuel ou, plus généralement, toute mise à disposition de fonds au titre du système de garantie et de solidarité en faveur d'un bénéficiaire prendra la forme d'une subvention ou de tout autre mode d'intervention pouvant se révéler plus approprié.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossement technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire.

Le Directoire de BPCE a tous pouvoirs pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Note 2 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire regroupent les comptes de la BRED Banque Populaire et ceux de ses filiales significatives. La notion de significativité ne s'apprécie pas en fonction de seuils numériques mais résulte d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire.

Le Fonds Commun de Créance Amaren II n'est pas consolidé pour les motifs exposés en note 3.

En 2009, le nombre de sociétés consolidées s'élève à 32 dont 29 sociétés consolidées par intégration et 3 sociétés consolidées par mise en équivalence.

Variations du périmètre depuis le 1er janvier 2009 :

- déconsolidation d'Ipab, du fait de la confusion de patrimoine avec Vialink,
- déconsolidation de la Socami Bred Habitat absorbée par la BRED Banque Populaire.

	Nationalité (F : française) (E : étrangère)	% de contrôle	% d'intérêt
CONSOLIDATION PAR INTEGRATION GLOBALE			
Société mère			
BRED Banque Populaire – 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F		
ENTREPRISES A CARACTERE FINANCIER			
Établissements de crédit			
BCI Mer Rouge – place Lagarde – Djibouti	E	51,00 %	51,00 %
BIC BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,95 %	99,95 %
BRED Cofilease – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BRED Gestion – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BRED Vanuatu – Port Vila – République du Vanuatu	E	85,00 %	85,00 %
Crédit Maritime Mutuel Outre-Mer – 36, rue Boisneuf – 97158 Pointe-à-Pitre	F	23,97 %	23,97 %
Socama Normandie – 8, bld Salvador Allende – 27000 Evreux	F	100,00 %	7,32 %
Socama BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	8,15 %
Sofiag – 12 bd du général de Gaulle – 97242 Fort-de-France	F	100,00 %	100,00 %
Sofider – 3 rue Labourdonnais – 97400 Saint-Denis de La Réunion	F	100,00 %	100,00 %
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Cofibred – 18 quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
LFI 4 – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
NJR Invest – 149, avenue Louise – 1050 Bruxelles	E	99,73 %	99,73 %
Promepar Gestion – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,95 %	99,95 %
Autres entreprises à caractère financier			
Bercy Gestion Finance – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,96 %	99,96 %
Bercy Patrimoine – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
BGF + – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Cofeg – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	99,94 %	99,94 %
Click and Trust – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	66,00 %	66,00 %
Fonds Commun de Créances Elide – 41, avenue de l'Opéra – 75002 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Foncière du Vanuatu – Port Vila – République du Vanuatu	E	100,00 %	100,00 %
Perspectives et Participations – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Prepar Courtage – Tour Franklin – 101, quartier Boieldieu – 92040 La Défense	F	99,40 %	99,40 %
SPIG – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %
Vialink – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00 %	100,00 %

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



	Nationalité (F : française) (E : étrangère)	% de contrôle	% d'intérêt
ENTREPRISES NON FINANCIERES			
Assurances			
Prepar Iard – Tour Franklin – 101, quartier Boïeldieu – 92040 La Défense	F	99,99 %	99,99 %
Prepar-Vie – Tour Franklin – 101, quartier Boïeldieu – 92040 La Défense	F	99,87 %	99,87 %
CONSOLIDATION PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE			
Établissements de crédit			
SBE – 7, rue Auguste Gervais – 92130 Issy-les-Moulineaux	F	50,00 %	50,00 %
CONSOLIDATION PAR MISE EN EQUIVALENCE			
Établissements de crédit			
BCI – 54, avenue de la Victoire – 98849 Noumea	F	49,90 %	49,90 %
Socredo – 115, rue Dumont d'Urville – Papeete – Tahiti – Polynésie	F	15,00 %	15,00 %
Autres entreprises à caractère financier			
B-process – 50, avenue Daumesnil – 75012 Paris	F	49,88 %	49,88 %

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



Note 3 - Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés de la BRED Banque Populaire sont établis depuis 2006 en normes IFRS et comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Les états financiers consolidés du 31 décembre 2009 sont présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Ce référentiel comprend les normes et les interprétations afférentes adoptées par l'Union Européenne applicables au 31 décembre 2009. Le Groupe BRED Banque Populaire a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne dont l'application est prescrite au cours de l'exercice 2009 et n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application en 2009 n'est qu'optionnelle au sein de l'Union Européenne.

Ces textes ne devraient pas avoir d'impacts significatifs dans les états financiers du Groupe BRED Banque Populaire.

Les estimations sous-jacentes à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte encore marqué par une incertitude des perspectives économiques mais la volatilité des marchés qui affecte particulièrement les systèmes bancaires et financiers mondiaux s'est atténuée. Nous avons donc considéré qu'il était possible de réduire de 63 à 40 millions d'euros la provision enregistrée en 2008 sur les expositions de la BRED au secteur financier. Cette reprise de provision est comptabilisée dans le PNB.

L'utilisation d'estimations concerne principalement l'estimation des dépréciations des créances et la valorisation des instruments financiers. Les marchés étant redevenus actifs, la valorisation des instruments financiers ne nécessite plus sauf exceptions le recours à des modèles comme fin 2008.

Les comptes sont présentés avec un comparatif au 31 décembre 2008.

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation majeurs retenus pour l'élaboration des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 sont présentés en note 4 de la présente annexe aux comptes consolidés.

Changements de méthodes comptables

Néant

Non consolidation des anciens fonds communs de créances - consolidation du FCC créé en 2007 et de son compartiment en 2008

Eu égard à la nature spécifique du fonds multicédants Amaren II et de la détention de la totalité des parts à la hauteur des créances cédées et du risque porté, la BRED a pris l'option de présenter à son bilan, non pas les créances cédées, mais les titres du fonds. L'incidence de ce traitement est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Créances titrisées brutes	311 505	372 068
Décote sur créances titrisées	- 10 462	- 19 231
Trésorerie	3 467	15 286
TOTAL ACTIF	304 510	368 123
Obligations du FCC Amaren II en titres de placement	304 510	368 123
Impact sur capitaux propres : neutralisation décote	19 231	19 231

Le FCC Elide, créé fin juin 2007, y compris son nouveau compartiment Elide 2 créé en décembre 2008, est consolidé par intégration globale.

Conversion des comptes des entités étrangères

La monnaie de présentation de l'entité consolidante est l'euro.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales et des succursales étrangères sont convertis au cours de clôture. Lorsque l'écart est significatif, les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation le cas échéant du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture ;
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont enregistrés en capitaux propres au poste « gains ou pertes latents ou différés - Écart de conversion » et en intérêts minoritaires pour la partie revenant au tiers.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés, et les plus-values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

Activités des entreprises d'assurance

Principes généraux

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination,
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existant dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme et sont donc évalués à la juste valeur (à l'exception de ceux classés en « détenus jusqu'à l'échéance » et en « prêts et créances »).

Les contrats gérés par les filiales d'assurance du Groupe répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats d'assurance donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Participation différée

Pour les contrats d'investissement avec participations aux bénéfices discrétionnaires (assurance-vie), une dette ou une créance de participation aux bénéfices (PB) différés est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation

entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou shadow accounting). La PB correspond à la part de plus et moins values latentes des placements enregistrés à l'actif revenant aux assurés au travers de leurs contrats d'assurance.

Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés (moyenne pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit). La variation de PB différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente » et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat ».

Contrats d'assurance-vie et non-vie

Les produits commercialisés par les filiales d'assurance-vie et non-vie sont essentiellement des contrats d'assurance-vie et plus particulièrement des produits d'épargne, ainsi que des contrats de prévoyance vie et non-vie.

Ces contrats ont fait l'objet d'un classement en catégories IFRS. Les produits d'épargne ont été classés à plus de 99% en contrats d'assurance et en contrats d'investissement à PB discrétionnaire (application de IFRS 4) et pour une part non significative en contrats d'investissement sans PB discrétionnaire (application de IAS 39).

Les produits de prévoyance ont été intégralement classés en contrats d'assurance (IFRS 4).

Conformément au classement retenu et en application de IFRS 4, les méthodes comptables retenues pour évaluer les actifs, passifs, produits et charges liées aux contrats d'assurance sont les principes des comptes sociaux (réglementation du code des assurances).

Autres éléments

Les informations relatives à la mesure et la surveillance des risques figurent en annexes 3 et 4 du rapport de gestion.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Note 4 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

4.1 - Actifs et passifs financiers

4.1-1 - Prêts et créances

Le poste « Prêts et créances » inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que certains titres non cotés sur un marché actif lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction (voir note 4.1.2).

Les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts directement liés à l'émission et diminués de produits directement attribuables à l'émission. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

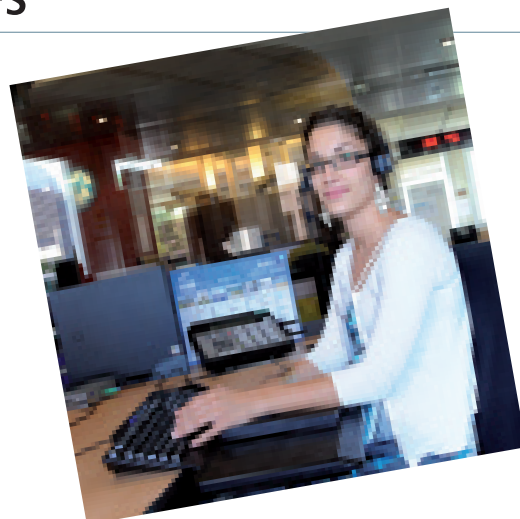
Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché, est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées à des tiers dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées aux prescripteurs pour apport d'affaires.

Les produits directement attribuables à l'émission des nouveaux prêts sont principalement composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts de moins d'un an au moment de l'émission (durée initiale) sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE.



Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux.

4.1-2 - Titres

A l'actif, les titres sont classés selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ;
- et les actifs financiers que le Groupe BRED Banque Populaire a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat, en application de l'option offerte par la norme IAS 39.

Les conditions d'application de cette option sont décrites dans la note 4.1.5 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ».

La juste valeur à l'initiation des titres classés dans cette catégorie est déterminée par application du cours offert à l'achat (cours bid). En date d'arrêt comptable, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe que le Groupe BRED Banque Populaire a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, une cession ou un transfert de ces titres avant échéance, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau du Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt de ces titres ne sont pas autorisées.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Prêts et créances

Le portefeuille de « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ces actifs ne doivent par ailleurs pas être sujets à un risque de pertes substantielles non lié à la détérioration du risque de crédit.

Certains titres peuvent être classés dans cette catégorie lorsqu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont à l'origine comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués en juste valeur. Les principes de détermination de la juste valeur sont décrits en note 4.1.7.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Date d'enregistrement des titres

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

Règles appliquées en cas de cession partielle

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode « premier entré, premier sorti » est retenue.

4.1-3 - Instruments de dettes et de capitaux propres émis

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Cette obligation doit résulter de clauses et de conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques.

Dettes émises

Les dettes émises (qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant leur taux d'intérêt effectif.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres supersubordonnés.

Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Parts sociales

L'interprétation IFRIC 2, consacrée au traitement des parts sociales et instruments assimilés des entités coopératives, précise les dispositions de la norme IAS 32, en rappelant que le droit contractuel d'un membre de demander le remboursement de ses parts ne crée pas automatiquement une obligation pour l'émetteur ; la classification comptable est dès lors déterminée après examen des conditions contractuelles. Selon cette interprétation, les parts de membres sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

4.1-4 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

L'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005 permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers comme devant être comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce choix étant irrévocable.

Le respect des conditions fixées par la norme doit être vérifié préalablement à toute inscription d'un instrument en option juste valeur.

L'application de cette option est en effet réservée aux situations suivantes :

Elimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable

L'application de l'option permet :

- d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie ;
- d'éliminer les contraintes liées à la désignation, au suivi et à l'analyse de l'efficacité des couvertures dans le cas de couverture de juste valeur, la compensation s'effectuant de fait de façon « naturelle » en résultat (exemple : obligation détenue à taux fixe combinée avec un swap payeur taux fixe).

Alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de performance

L'option s'applique dans le cas d'un groupe d'actifs et/ou de passifs géré et évalué à la juste valeur, à condition que cette gestion repose sur une politique de gestion des risques ou une stratégie d'investissement documentée et que le reporting interne s'appuie sur une mesure en juste valeur.

Instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivé(s) incorporé(s)

L'application de l'option est possible dans le cas où le ou les dérivés incorporés modifient substantiellement les flux du contrat hôte et que la comptabilisation séparée du ou des dérivés incorporés n'est pas spécifiquement interdite par la norme IAS 39 (cas d'une option de remboursement au coût incorporé dans un instrument de dette par exemple). L'option permet d'évaluer l'instrument à la juste valeur dans son intégralité, ce qui permet de ne pas extraire ni comptabiliser ni d'évaluer séparément le dérivé incorporé.

4.1-5 - Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non-financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelée le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention – transaction ou couverture –, ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture) ; par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert ; l'éventuelle inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est présentée au bilan dans le même poste que l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (décision de gestion, non respect des critères d'efficacité ou vente de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation, le montant cumulé de la réévaluation est inscrit au compte de résultat de la période.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont pour objectif la couverture d'éléments exposés aux variations de flux de trésorerie imputables à un risque associé à un élément de bilan ou à une transaction future (couverture du risque de taux sur actifs et passifs à taux variable, couverture de conditions sur des transactions futures (taux fixes futurs, prix futurs, change, etc.).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite sur une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat, symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert, dans la marge d'intérêt.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Cas particuliers de couverture de portefeuilles (macro-couverture)

Documentation en couverture de flux de trésorerie

Les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de Prêts et Emprunts à taux variable). L'entité supporte en effet un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur les actifs / passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau du (des) prochain(s) fixing(s) ;
- des transactions futures dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé n'est pas connu. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité ; l'élément couvert comme étant équivalent à une portion (à un pourcentage) d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable identifiés. Ainsi, l'élément couvert ne correspond pas à la position nette (ou Gap) mais à une portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable.

L'efficacité des couvertures est mesurée en constituant – pour chaque bande de maturité – un dérivé « hypothétique », dont les variations de juste valeur depuis l'origine sont comparées à celles des dérivés documentés en couverture.

Les caractéristiques de ce dérivé sont identiques à celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur du dérivé hypothétique et du dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échancier avec bande de maturité.

L'efficacité de la couverture doit être démontrée de manière prospective et rétrospective.

Le test prospectif est vérifié si, pour chaque bande de maturité de l'échancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Le test rétrospectif permet de calculer l'efficacité rétrospective de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

Dans ce cadre, à chaque arrêté, les variations de Mark-to-Market pied de coupon des dérivés de couverture sont comparées avec celles des dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125%.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de l'arrêt de la relation de couverture, si l'élément couvert figure toujours au bilan, il est procédé à l'étalement linéaire des gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres. Si le dérivé n'a pas été résilié, il est reclassé en dérivé de transaction et ses variations de juste valeur ultérieures seront enregistrées en résultat.

Documentation en couverture de juste valeur

La version de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne ne reprend pas certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture qui apparaissent incompatibles avec les stratégies de réduction du risque de taux d'intérêt global mises en œuvre par les banques européennes. Le carve-out de l'Union européenne permet en particulier de mettre en œuvre une comptabilité de couverture du risque de taux interbancaire associé aux opérations à taux fixe avec la clientèle (crédits, comptes d'épargne, dépôts à vue de la clientèle). Les instruments de macro-couverture utilisés par le Groupe BRED Banque Populaire sont, pour l'essentiel, des swaps de taux simples désignés dès leur mise en place en couverture de juste valeur des ressources et des emplois à taux fixe.

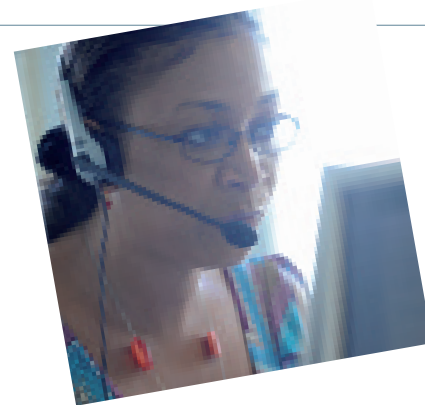
Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de macro-couverture, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

L'efficacité des couvertures est assurée lorsque les dérivés compensent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents à taux fixe couverts.

Deux tests d'efficacité sont réalisés :

- un test d'assiette : pour les swaps simples désignés de couverture dès leur mise en place, il est vérifié en date de désignation de la relation de couverture, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective,



qu'il n'existe pas de sur-couverture ;

- un test quantitatif : pour les autres swaps, en date de désignation, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective, la variation de la valorisation du swap réel doit compenser la variation de la valorisation d'un swap hypothétique reflétant parfaitement la composante couverte du sous-jacent.

En cas d'interruption de la relation de couverture, cet écart est soit amorti linéairement sur la période restant à courir de la couverture initiale si le sous-jacent couvert n'a pas été décomptabilisé, soit constaté directement en résultat si les éléments couverts ne figurent plus au bilan. Les dérivés de macro-couverture peuvent notamment être déqualifiés lorsque le nominal des instruments couverts devient inférieur au nominal des couvertures, du fait notamment des remboursements anticipés des prêts ou des retraits de dépôts.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

L'investissement net dans une activité à l'étranger est le montant de la participation de l'entité consolidante dans l'actif net de cette activité.

La couverture d'un investissement net a pour objet de se protéger contre des variations de change d'un investissement dans une entité dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés. Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

4.1-6 - Détermination de la juste valeur

Principes généraux

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur en date de clôture. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation, autrement dit, la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. Les entités doivent privilégier les cotations sur des marchés actifs lorsque celles-ci existent.

En cas d'absence de cotation, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés aux données spécifiques à l'entité.

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix des transactions récentes.

Instruments cotés sur un marché actif

Il s'agit notamment des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif).

Un marché est considéré comme actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'absence de marché actif et de données observables peut être documentée à partir des critères suivants :

- baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché ;
- grandes difficultés pour obtenir des cotations ;
- nombre réduit de contributeurs ou pas de contribution des principaux acteurs du marché ;
- forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- prix éloignés de la valeur intrinsèque de l'actif et/ou écarts importants entre le bid et le ask (large fourchette de cotation).

Ces critères doivent être adaptés aux caractéristiques des actifs visés et ils peuvent être complétés de tout élément de preuve complémentaire visant à démontrer que l'actif n'est plus coté sur un marché actif. En l'absence de transactions récentes, cette démonstration nécessite en tout état de cause un recours au jugement.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables

• Instruments simples

Un certain nombre de produits, en particulier les dérivés de gré à gré, swaps de taux standard, accords de taux futurs, caps, floors et options simples sont valorisés à partir de modèles de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent s'appuyer sur des paramètres observables et sur des modèles reconnus comme des standards de place (méthode d'actualisation du cash flow futur, technique d'interpolation) pour l'instrument financier concerné.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

• Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

Cas particuliers

• Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, les calculs effectués représentent la meilleure estimation à la date d'arrêté et sont basés sur des modèles tenant compte d'un certain nombre d'hypothèses.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché ; il s'agit :

- des actifs et passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure toutefois où la sensibilité au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

- Juste valeur du portefeuille crédits

La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

- Juste valeur des dettes

Pour les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle à taux fixe de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

4.1-7 - Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des titres

Les titres autres que ceux classés en portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sont dépréciés individuellement, dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que ces événements générateurs de pertes ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Les règles de dépréciation sont différentes selon que les titres sont des instruments de capitaux propres ou des instruments de dette.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse durable ou une diminution significative de la valeur constitue des indicateurs objectifs de dépréciation.

Compte tenu des précisions apportées par l'IFRIC en juillet 2009 et des recommandations des régulateurs boursiers, le Groupe a été conduit à réviser les critères qui permettent de caractériser les situations de pertes de valeur pour les instruments de capitaux propres cotés.

Une baisse de plus de 50% ou depuis plus de 24 mois de la valeur d'un titre par rapport à son coût historique caractérise désormais une situation de dépréciation durable se traduisant par la constatation d'une charge.

Ces critères de dépréciation sont, par ailleurs, complétés par l'examen ligne à ligne des actifs subissant une baisse de plus de 30% ou depuis plus de 6 mois de leur valeur par rapport à leur coût historique ou en cas d'événements susceptibles de caractériser un déclin significatif ou prolongé. Si le Groupe estime que la valeur de l'actif ne pourra être recouvrée en totalité, une charge de dépréciation est enregistrée dans ce cas, au compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur situation est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 4.1.7.

La dépréciation des instruments de capitaux propres est irréversible et ne peut être reprise par résultat. Les pertes sont inscrites dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les gains latents subséquents à une dépréciation sont différés en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Pour les instruments de dette tels que les obligations ou les titres issus d'une titrisation (ABS, CMBS, RMBS, CDO cash), une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation sur base individuelle du risque avéré des prêts et créances. La dépréciation des instruments de dette peut être reprise par résultat en cas d'amélioration de la situation de l'émetteur. Ces dépréciations et reprises sont inscrites dans le poste « Coût du risque ».

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Dépréciation des créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est dépréciée si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base de portefeuilles : il s'agit « d'événements déclenchants » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;
- ces événements génèrent des pertes avérées (incurred losses) sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de ces pertes doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Pour les actifs à court terme (< 1 an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Le référentiel IFRS distingue deux types de dépréciations enregistrées en coût du risque :

- les dépréciations individuelles ;
- les dépréciations sur base de portefeuilles.

Dépréciations sur base individuelle

Elles se calculent sur la base d'échéanciers, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégories de créances. Les garanties sont prises en compte pour déterminer le montant des dépréciations et lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut l'encours n'est pas déprécié.

Dépréciations sur base de portefeuilles

Les dépréciations sur base de portefeuilles couvrent les risques non avérés au niveau individuel. Les encours sont, conformément à la norme IAS 39, regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes.

Les méthodes de calcul utilisées par les Banques Populaires reposent notamment sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II, appliqué à un croisement de trois portefeuilles (particuliers / professionnels / corporate) et de trois types de risques (pré-douteux / défaut non douteux / sectoriel). La ventilation par portefeuille obéit alors à la segmentation préconisée dans le référentiel Bâle II et les encours sains sont regroupés dans des portefeuilles de risque homogènes.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont ainsi été constitués suivant deux axes :

- Les risques sur encours classés dans les deux premières classes de risques et correspondant à des probabilités de défaut élevées : ces créances, identifiées dans les systèmes de gestion par une notation spécifique, présentent des signes objectifs de dégradation, le plus souvent la présence d'une échéance impayée.

- Les risques sectoriels et géographiques déterminés selon la combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs : la détection des indices objectifs de dépréciation de ces risques résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macro-économique propres au secteur ou au pays.

Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la dépréciation est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le groupe, calculées suivant les modèles du ratio Bâle II.

Il est fait appel au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques du Groupe.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette.

4.1-8 - Reclassement d'actifs financiers

Les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 définissent les modalités des reclassements d'actifs financiers non dérivés à la juste valeur (à l'exception de ceux inscrits en juste valeur sur option) vers d'autres catégories :

- reclassement de titres de transaction vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Tout actif financier non dérivé peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer l'existence de « circonstances rares » ayant motivé ce reclassement. L'IASB a, pour mémoire, qualifié la crise financière du second semestre 2008 de « circonstance rare ».

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Seuls les titres à revenu fixe ou déterminable peuvent faire l'objet d'un reclassement vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ». L'établissement doit par ailleurs avoir l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à maturité. Les titres inscrits dans cette catégorie ne peuvent être couverts contre le risque de taux d'intérêt.

- reclassement de titres de transaction ou de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances ».

Tout actif financier non dérivé répondant à la définition de « Prêts et créances » et, en particulier, tout titre à revenu fixe non coté sur un marché actif, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le Groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre sur un futur prévisible ou à maturité. Le Groupe BRED Banque Populaire doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention à moyen ou long terme.

Les reclassements sont réalisés à la juste valeur à la date du reclassement, cette valeur devenant, pour les instruments transférés vers des catégories évaluées au coût amorti, le nouveau coût amorti.

Un nouveau taux d'intérêt effectif est alors calculé à la date du reclassement afin de faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement, ce qui revient à considérer que le titre a été reclassé avec une décote.

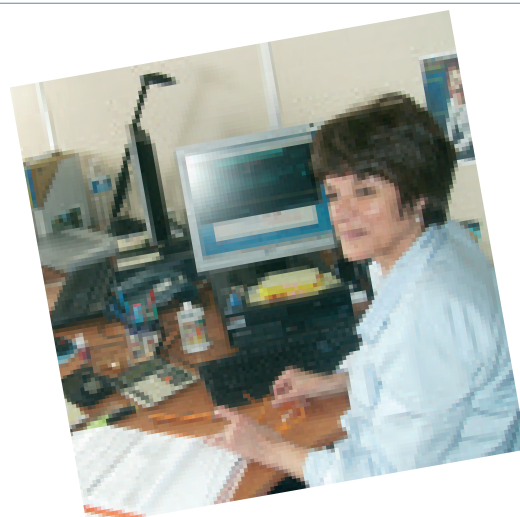
Pour les titres auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, l'étalement de la nouvelle décote sur la durée de vie résiduelle du titre sera compensé par l'amortissement de la perte latente figée en gains et pertes latents ou différés à la date du reclassement et reprise sur base actuarielle au compte de résultat.

En cas de dépréciation postérieure à la date de reclassement d'un titre auparavant inscrit parmi les titres disponibles à la vente, la perte latente figée en gains et pertes latents ou différés à la date du reclassement est reprise immédiatement en compte de résultat.

4.1-9 - Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs est enregistré distinctement.



Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe BRED Banque Populaire dans cet actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire, les actifs reçus ne sont pas comptabilisés mais une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées est enregistrée. Le montant décaissé à l'actif est inscrit dans un compte de titres reçus en pension livrée.

Lors des arrêts suivants, les titres continuent à être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est valorisée à son nominal dans la catégorie « Prêts et créances ».

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens du référentiel IFRS. Par conséquent, ces opérations ne donnent pas lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Pour l'emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



4.2 - Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (voir note 4.3) pour les entités du Groupe BRED Banque Populaire. La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe BRED Banque Populaire est communiquée sur la base des résultats d'expertises régulières sauf cas particulier affectant significativement la valeur du bien.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins-values de cession d'immeubles de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

4.3 - Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées pour leur coût d'acquisition éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leurs sont directement attribuables.

Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de production, incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

La méthode de comptabilisation des actifs par composants est appliquée à l'ensemble des constructions.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues pour les Banques Populaires :

- façades/couverture/étanchéité : 20 à 40 ans ;
- fondations/ossatures : 30 à 60 ans ;
- ravalements : 10 à 20 ans ;
- équipements et aménagements techniques : 10 à 20 ans ;
- aménagements intérieurs : 8 à 15 ans.

Les biens mobiliers sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

- matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- autres matériels et mobiliers : 5 à 10 ans ;
- véhicules : 4 à 5 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation pour être inscrites à l'actif du bilan au poste « Immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives. Elles sont comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

4.4 - Actifs destinés à être cédés et passifs liés

En cas de décision de vendre des actifs non courants avec une forte probabilité pour que cette vente intervienne dans les 12 mois, les actifs concernés sont isolés au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont également présentés séparément dans un poste dédié « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur minorée des coûts de la vente. Les instruments financiers restent évalués selon les principes de la norme IAS 39.

4.5 - Provisions

Les provisions autres que celles relatives aux engagements sociaux, aux provisions épargne logement, aux risques d'exécution des engagements par signature et aux contrats d'assurance concernent essentiellement les litiges, amendes, risques fiscaux et restructurations.

Elles sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Ces passifs constituent une obligation actuelle juridique ou implicite à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Un passif n'est comptabilisé que dans le cas où l'évaluation du montant peut être faite avec une fiabilité suffisante. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet d'actualisation est significatif.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

Engagements sur les contrats d'épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;

- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement, d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement, d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe BRED Banque Populaire, une provision est constituée, sans compensation entre les générations.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées dans la marge d'intérêt.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

4.6 - Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat, tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaires, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

4.7 - Commissions sur prestations de services

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « Commissions ».

4.8 - Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe BRED Banque Populaire.

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe BRED Banque Populaire au bilan de laquelle ils sont comptabilisés. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :
- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

4.9 - Avantages au personnel

Le Groupe BRED Banque Populaire accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

4.9-1 - Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation et primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

4.9-2 - Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice ; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

4.9-3 - Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

4.9-4 - Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du Groupe BRED Banque Populaire qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du « corridor », c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10% des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

4.10 - Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

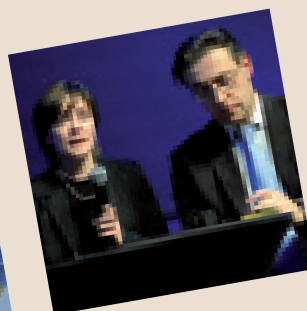
Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférant :

- aux gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente
- et aux variations de juste valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont enregistrés en gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



4.11 - Activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IAS 39. Ils sont classés dans les catégories définies par cette norme et en suivent les règles d'évaluation et le traitement comptable.

Les passifs d'assurance restent en grande partie évalués selon le référentiel français, dans l'attente d'un complément au dispositif actuel de la norme IFRS 4.

En effet, en application de la phase I de la norme IFRS 4, les contrats se répartissent en trois catégories :

- les contrats qui génèrent un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens, contrats d'épargne en unité de compte avec garantie plancher. Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local sont maintenues sur ces contrats ;
- les contrats financiers tels que les contrats d'épargne qui ne génèrent pas un risque d'assurance sont comptabilisés selon la norme IFRS 4 s'ils contiennent une participation aux bénéfices discrétionnaire, pour lesquels les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local sont également maintenues ;
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, tels que les contrats en unités de compte sans support euro et sans garantie plancher, relèvent de la norme IAS 39.

La majorité des contrats financiers émis par les filiales du Groupe BRED Banque Populaire contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

La variation de participation aux bénéfices différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente et en résultat pour les variations de valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

L'application de ces principes est complétée par la réalisation d'un test de suffisance du passif, consistant à vérifier à chaque arrêté que les passifs d'assurance sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs, qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Si la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Note 5 - Notes relatives au bilan

5.1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que BRED Banque

Populaire a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

5.1-1 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Effets publics et valeurs assimilées	7 183 720		7 183 720	2 277 265		2 277 265
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 055 924	38 388	2 094 312	1 810 741	62 764	1 873 505
Titres à revenu fixe	9 239 644	38 388	9 278 032	4 088 006	62 764	4 150 770
Actions et autres titres à revenu variable	17 853	438 174	456 027	27 397	273 612	301 009
Prêts aux établissements de crédit						
Prêts à la clientèle						
Prêts						
Opérations de pension						
Dérivés de transaction	400 258		400 258	602 186		602 186
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 657 755	476 562	10 134 317	4 717 589	336 376	5 053 965

Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

En milliers d'euros	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporels	Actifs financiers à la juste valeur sur option
Titres à revenu fixe		38 388		
Actions et autres titres à revenu variable		438 174		
Prêts et opérations de pension				
TOTAL		476 562		

Prêts et créances à la juste valeur sur option et risque de crédit

En milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	Exposition au risque de crédit	Dérivés de crédit liés	Variation de juste valeur imputable au risque de crédit	Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés	Exposition au risque de crédit	Dérivés de crédit liés	Variation de juste valeur imputable au risque de crédit	Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés
Prêts aux établissements de crédit								
Prêts à la clientèle								
TOTAL								

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

5.1-2 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Opérations de pension		
Autres passifs financiers	913 179	1 912 856
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	913 179	1 912 856
Dérivés de transaction	558 938	456 851
Comptes à terme et emprunts interbancaires		
Comptes à terme et emprunts à la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Opérations de pension	44 184	32 773
Passifs financiers à la juste valeur sur option	44 184	32 773
TOTAL des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 516 301	2 402 480

Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Juste valeur	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Juste valeur	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence
Comptes à terme et emprunts interbancaires						
Comptes à terme et emprunts à la clientèle						
Dettes représentées par un titre						
Dettes subordonnées						
Opérations de pension	44 184	44 184		32 773	32 773	
TOTAL	44 184	44 184		32 773	32 773	

Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

En milliers d'euros	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Passifs financiers à juste la valeur sur option
Comptes à terme et emprunts interbancaires				
Comptes à terme et emprunts à la clientèle				
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées				
Opérations de pension		44 184		44 184
TOTAL		44 184		44 184

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

5.1-3 - Instruments dérivés de transaction

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marchés attachés à ces instruments.

Les justes valeurs positives ou négatives représentent

la valeur de remplacement de ces instruments.

Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marchés.

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Opérations fermes	101 535 987	279 248	426 041	101 776 598	454 615	303 389
Instruments de taux	95 395 682	162 984	306 552	97 657 803	252 749	183 551
Instruments de change	3 549 833	92 768	98 227	2 244 132	194 949	114 312
Autres instruments	2 590 472	23 496	21 262	1 874 663	6 917	5 526
Opérations conditionnelles	4 405 234	121 010	132 897	5 254 197	147 570	153 462
Instruments de taux	3 682 809	101 015	112 953	4 133 515	128 984	133 761
Instruments de change	429 176	4 628	2 541	479 667	3 555	5 650
Autres instruments	293 249	15 367	17 403	641 015	15 031	14 051
TOTAL	105 941 221	400 258	558 938	107 030 795	602 185	456 851

5.2 - Instruments dérivés de couverture

Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective.

Les couvertures de juste valeur correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de juste valeur des instruments à taux fixe imputables à l'évolution des taux de marchés.

Ces couvertures transforment des actifs ou passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur

comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La couverture de juste valeur est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

Les couvertures de flux de trésorerie permettent de figer ou d'encadrer la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Elle est également utilisée pour les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La couverture de flux de trésorerie est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Opérations fermes	5 140 309	21 732	3 337	5 180 764	418 999	301 971
Instruments de taux	5 140 309	21 732	3 337	5 180 764	418 999	301 971
Instruments de change						
Autres instruments						
Opérations conditionnelles						
Instruments de taux						
Instruments de change						
Autres instruments						
Couverture de flux de trésorerie	5 140 309	21 732	3 337	5 180 764	418 999	301 971

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



Couverture de juste valeur

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Opérations fermes						
Instruments de taux	4 397 294	1	74 530	6 684 102		80 458
Instruments de change	4 397 294			6 684 102		80 458
Autres instruments						
Opérations conditionnelles						
Instruments de taux						
Instruments de change						
Autres instruments						
Couverture de juste valeur	4 397 294	1	74 530	6 684 102		80 458
TOTAL	9 537 603	21 733	77 867	11 864 866	418 999	382 429

5.3 - Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (actifs financiers

à la juste valeur, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances).

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Titres à revenu fixe	4 829 679	4 969 475
Actions et autres titres à revenu variable	1 708 362	1 515 555
Créances rattachées	20 238	25 917
Titres disponibles à la vente	6 558 280	6 510 947
Prêts aux établissements de crédit et à la clientèle		
Créances rattachées		
Autres		
Prêts disponibles à la vente		
Montant des actifs financiers disponibles à la vente	6 558 280	6 510 947
Total des actifs financiers disponibles à la vente	6 558 280	6 510 947
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt)	422 708	- 381 199

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

5.4 - Juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :



31/12/2009				
En milliers d'euros	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Titres	8 528 088			8 528 088
Instruments dérivés		213 986		213 986
Autres actifs financiers	915 681			915 681
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 443 769	213 986		9 657 755
Titres	476 562			476 562
Autres actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	476 562			476 562
Titres	3 395 103	3 163 177		6 558 280
Autres actifs financiers				
Actifs financiers disponibles à la vente	3 395 103	3 163 177		6 558 280
PASSIFS FINANCIERS				
Titres				
Instruments dérivés		558 938		558 938
Autres passifs financiers		913 179		913 179
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		1 472 117		1 472 117
Titres		44 184		44 184
Autres passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat		44 184		44 184

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



5.5 - Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

La grande majorité des crédits accordés par le Groupe est classée dans cette catégorie.

5.5-1 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Encours sains		
Prêts et créances sains	4 574 741	6 307 146
Dépréciations sur base de portefeuilles	0	0
Prêts et créances sains nets	4 574 741	6 307 146
Encours en défaut		
Prêts et créances en défaut	16 455	15 223
Dépréciations individuelles	- 12 095	- 9 717
Prêts et créances en défaut nets	4 360	5 506
TOTAL des prêts et créances sur les établissements de crédit	4 579 101	6 312 652

Décomposition des prêts et créances sains sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires débiteurs	166 206	307 074
Opérations de pension	1 485 759	2 568 387
Comptes et prêts	2 912 467	3 404 911
Opérations de location financement	0	0
Titres assimilés à des prêts et créances	0	0
Autres encours sains	1 760	2 305
Créances rattachées	8 550	24 469
TOTAL des prêts et créances sains sur les établissements de crédit	4 574 741	6 307 146

Les créances sur opérations avec le réseau s'élèvent à 434 739 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (500 215 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

Les fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des Dépôts et présentés sur la ligne « Comptes ordinaires débiteurs » s'élèvent à 155 826 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



5.5-2 - Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Encours sains		
Prêts et créances sains	13 195 768	12 946 340
Dépréciations sur base de portefeuilles	- 76 000	- 81 000
Autres retraitements		500
Dépréciations individuelles		
Prêts et créances sains nets	13 119 768	12 865 840
Encours en défaut		
Prêts et créances en défaut	560 681	468 340
Dépréciations individuelles	- 406 259	- 371 420
Prêts et créances en défaut nets	154 421	96 920
TOTAL des prêts et créances sur la clientèle	13 274 190	12 962 760

Décomposition des prêts et créances sains sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires débiteurs	1 079 590	1 056 150
Crédits de trésorerie et de consommation	1 196 743	1 242 858
Crédits à l'équipement	4 644 066	4 424 885
Crédits au logement	4 997 830	4 765 326
Crédits à l'exportation	118 467	170 408
Autres crédits	228 728	235 740
Autres prêts et créances	11 185 834	10 839 217
Opérations de pension	240 883	251 572
Autres concours à la clientèle	12 506 307	12 146 939
Titres assimilés à des prêts et créances	469 630	559 936
Opérations de location-financement	123 914	125 606
Opérations d'affacturage	0	0
Autres prêts et créances sur la clientèle	43 021	49 315
Créances rattachées	52 895	64 532
TOTAL des prêts et créances sains sur la clientèle	13 195 768	12 946 340

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

5.6 - Reclassements d'actifs financiers

Portefeuille d'actifs financiers reclassés

En application des amendements des normes IAS 39 et IFRS 7
« Reclassements d'actifs financiers » BRED Banque Populaire

a procédé au reclassement de certains actifs financiers
au cours du second semestre 2008.

En milliers d'euros	Valeur nette comptable à la date du reclassement	Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	Valeur nette comptable au 31 décembre 2009
Actifs reclassés en 2008			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances			
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	521 227	559 641	465 153
Total des titres reclassés en 2008	521 227	559 641	465 153
Actifs reclassés en 2009			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances			
Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances			
TOTAL des titres reclassés en 2009			
Total des titres reclassés			

Variation de juste valeur qui aurait été comptabilisée si les titres n'avaient pas été reclassés

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Variation de juste valeur qui aurait été enregistrée en résultat		
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en actifs financiers disponibles à la vente		
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction reclassés en prêts et créances		
- Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances		
Variation de juste valeur qui aurait été enregistrée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 12 898	- 41 600
- Actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances		
TOTAL	- 12 898	- 41 600

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

5.7 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que

le Groupe a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Valeur brute	607 059	0
- Dépréciations	0	0
sous-total	607 059	0
Autres actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Valeur brute		0
Dépréciations	0	0
sous-total		0
TOTAL des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	607 059	0

Au cours de l'exercice, en application de l'amendement de la norme IAS 39, aucun reclassement n'a été effectué.

5.8 - Impôts courants et impôts différés

Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation détaillées dans

le tableau suivant (les actifs d'impôts différés sont signés en positif, les passifs d'impôts différés figurent en négatif) :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Plus-values latentes sur OPCVM	20 739	9 474
GIE fiscaux	- 13 456	- 6 169
Provisions pour passifs sociaux	29 760	34 918
Provisions pour activité d'épargne-logement	11 114	11 114
Autres provisions non déductibles	77 915	79 277
Autres sources de différences temporelles	52 208	52 876
Impôts différés liés aux décalages temporels générés par l'application des règles fiscales	178 280	181 490
Impôts différés liés à l'activation des pertes fiscales reportables	1 775	1 928
Juste valeur des instruments financiers	- 28 329	- 38 923
Autres éléments de valorisation du bilan	22 356	31 556
Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS	- 5 973	- 7 367
Impôts différés sur retraitements et éliminations de consolidation	174 082	176 051
Impôts différés non constatés	- 1 775	- 1 928
Impôts différés nets	172 307	174 123
Comptabilisés :		
A l'actif du bilan	185 702	180 289
Au passif du bilan	13 394	6 165

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Analyse des impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres au cours de l'exercice

En milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecarts de conversion	2 553	0	2 553	- 516	0	- 516
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	422 708	- 155 699	267 009	- 381 199	130 948	- 250 251
Variation de valeur des instruments dérivés de couverture	- 378 992	130 487	- 248 505	282 981	- 97 430	185 551
Autres variations de valeur recyclables (assurance)	- 39 790	13 700	- 26 090	- 11 765	4 051	- 7 714
Quote part de gains et prêts latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	- 159	0	- 159	2 053	0	2 053
TOTAL des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 320	- 11 513	- 5 193	- 108 446	37 568	- 70 878

5.9 - Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	0	0
Autres stocks et emplois divers	741	556
Débiteurs divers	126 380	127 797
Actifs divers	127 121	128 353
Comptes d'encaissement	95 997	157 699
Charges constatées d'avance	16 906	25 159
Produits à recevoir	254 693	124 970
Autres comptes de régularisation	27 790	33 903
Comptes de régularisation - actif	395 386	341 731
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6 617	6 578
Autres comptes de régularisation de l'assurance	7 471	14 576
Comptes de régularisation de l'assurance - actif	14 088	21 154
TOTAL des comptes de régularisation et actifs divers	536 595	491 238

5.10 - Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

Néant

5.11 - Participation aux bénéfices différée

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Participation aux bénéfices différée active	42 543	256 490
Participation aux bénéfices différée passive	34 707	0
TOTAL Participation aux bénéfices différée nette	7 836	256 490

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

5.12 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les principales participations du Groupe mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Sociétés financières	110 894		109 921	
- BCI	75 412		74 300	
- SOCREDO	35 482		35 621	
B Process	1 390		1 406	
TOTAL Participations dans les entreprises mises en équivalence	112 284		111 327	

5.13 - Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immeubles de placement						
- comptabilisés à la juste valeur	66 317	-	66 317	137 313	-	137 313
- comptabilisés au coût historique	77 529	- 11 205	66 324	15 334	- 4 146	11 188
TOTAL des immeubles de placement	143 846	- 11 205	132 641	152 647	- 4 146	148 501

5.14 - Immobilisations

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immobilisations corporelles	393 256	- 209 372	183 884	381 792	- 201 436	180 356
<i>Immobilisations en location financement</i>	42	0	42	0	0	0
- Constructions	42	0	42	0	0	0
- Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
<i>Immobilisations en propriété</i>	393 214	- 209 372	183 842	381 792	- 201 436	180 356
- Parts de SCI	0	0	0	0	0	0
- Terrains et constructions	158 582	- 71 843	86 739	150 002	- 65 893	84 109
- Autres immobilisations corporelles	234 632	- 137 528	97 103	231 790	- 135 543	96 247
Immobilisations incorporelles	90 802	- 62 122	28 680	83 441	- 57 188	26 254
- Droit au bail	28 827	- 24 001	4 826	28 517	- 22 672	5 845
- Fonds de commerce	17 610	- 11 375	6 235	17 610	- 11 181	6 429
- Logiciels	33 246	- 21 644	11 603	26 793	- 18 427	8 366
- Autres immobilisations incorporelles	11 118	- 5 102	6 017	10 521	- 4 907	5 614
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
- Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0
TOTAL	484 059	- 271 494	212 565	465 234	- 258 624	206 610

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

5.15 - Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition

En milliers d'euros	Valeur nette comptable	
	31/12/2009	31/12/2008
BCI MER ROUGE	3 975	3 824
Total des écarts d'acquisition	3 975	3 824

Il n'y a aucun écart d'acquisition lié aux opérations de l'exercice 2009.

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Valeur brute à l'ouverture	3 824	3 824
Acquisitions		
Cessions		
Ecarts de conversion	151	
Autres variations		
Valeur brute à la clôture	3 975	3 824

5.16 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti

et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

5.16-1 - Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	368 726	1 068 002
Comptes à vue	23 456	65 635
Opérations de pension	0	0
Dettes à vue envers les établissements de crédit	23 456	65 635
Emprunts et comptes à terme	2 344 214	2 490 323
Opérations de pension	5 507 936	2 286 020
Dettes à terme envers les établissements de crédit	7 852 150	4 776 343
Dettes rattachées	13 823	25 694
TOTAL des dettes envers les établissements de crédit	8 258 154	5 935 674

Les dettes sur opérations avec le réseau s'élèvent à 189 161 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (846 232 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



5.16-2 - Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	6 664 704	8 016 914
Livret A	373 416	
PEL / CEL	1 333 051	1 329 078
Autres comptes d'épargne à régime spécial	2 268 730	1 767 894
Comptes d'épargne à régime spécial	3 975 197	3 096 972
Comptes et emprunts à vue	142 360	0
Comptes et emprunts à terme	687 299	77 949
Autres comptes de la clientèle	829 659	77 949
A vue	34 708	51 735
A terme	2 862 530	1 981 036
Opérations de pension	2 897 238	2 032 771
Autres dettes envers la clientèle	63 352	46 441
Dettes rattachées	28 486	28 293
TOTAL des dettes envers la clientèle	14 458 636	13 299 340

Les comptes à terme incluent notamment 687 millions d'euros d'emprunts souscrits auprès de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française).

5.17 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts obligataires	0	0
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables	4 164 509	4 221 444
- BMTN	384 418	143 761
- CDN	3 780 091	4 077 683
Autres dettes représentées par un titre	111 931	105 128
Dettes rattachées	3 324	11 091
TOTAL des dettes représentées par un titre	4 279 764	4 337 663

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



5.18 - Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	0	0
Créditeurs divers	234 923	256 811
Passifs divers	234 923	256 811
Comptes d'encaissement	181 316	142 645
Produits constatés d'avance	242 107	263 042
Charges à payer	326 327	168 497
Autres comptes de régularisation créditeurs	75 124	75 757
Comptes de régularisation - passif	824 874	649 941
Comptes de régularisation de l'assurance - passif	19 566	26 434
TOTAL des comptes de régularisation et passifs divers	1 079 363	933 186

5.19 - Provisions techniques des contrats d'assurance

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Provisions mathématiques	4 376 941	3 980 051
- Assurance vie	3 448 437	3 126 922
- Représentatives de contrats en unités de compte	928 504	853 129
Provisions pour sinistres	45 815	42 466
Autres provisions techniques	87 567	40 912
TOTAL	4 510 323	4 063 429

Les provisions techniques d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises et pour sinistres à payer.

Les provisions techniques d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats financiers sont des provisions mathématiques évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats.

Les provisions pour participation aux bénéfices différée représentent la part latente des produits des placements revenant aux assurés et encore non distribuée.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



5.20 - Provisions

Les provisions concernent principalement les engagements sociaux et les risques sur les produits d'épargne logement.

En milliers d'euros	31/12/2008	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2009
Provisions pour engagements sociaux	105 024	464	- 15 665	0	385	90 208
Provisions pour activité d'épargne-logement	32 280	0	0	0	0	32 280
Provisions pour engagements hors bilan	2 678	4 133	- 907	0	- 911	4 993
Provisions pour dépréciation	205	0	0	0	0	205
Provisions pour risques d'exploitation	25 932	1 823	- 3 954	0	89	23 890
Provisions pour litiges et autres provisions clientèle	48 411	9 925	- 7 830	0	962	51 468
Autres provisions	109 506	15 881	- 12 691	0	140	112 836
TOTAL des provisions	214 530	16 345	- 28 356	0	525	203 044

5.20-1 - Encours collectés au titre de l'épargne logement

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
- ancienneté de moins de 4 ans	254 000	234 000
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	490 000	491 000
- ancienneté de plus de 10 ans	383 000	383 000
Encours collectés au titre des plans épargne logement	1 127 000	1 108 000
Encours collectés au titre des comptes épargne logement	183 000	199 000
TOTAL des encours collectés au titre de l'épargne logement	1 310 000	1 307 000

5.20-2 - Encours de crédits octroyés au titre de l'épargne logement

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Encours de crédits octroyés au titre des plans épargne logement	13 600	11 800
Encours de crédits octroyés au titre des comptes épargne logement	17 700	17 500
TOTAL des encours de crédits octroyés au titre de l'épargne logement	31 300	29 300

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



5.20-3 - Provisions constituées au titre de l'épargne logement

En milliers d'euros	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Provisions constituées au titre des plans d'épargne logement				
- ancienneté de moins de 4 ans	1 600			3 600
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	9 500			9 900
- ancienneté de plus de 10 ans	13 000			8 200
Provisions constituées au titre des plans épargne logement	24 100	- 2 400		21 700
Provisions constituées au titre des comptes épargne logement				
Provisions constituées au titre des crédits PEL	1 100			2 400
Provisions constituées au titre des crédits CEL	6 800			7 900
Provisions constituées au titre des crédits épargne logement	7 900	2 400		10 300
TOTAL des provisions constituées au titre de l'épargne logement (arrondi)	32 000			32 000

5.21 - Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Dettes subordonnées à durée déterminée	582 866	606 955
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée	-	-
- à caractère innovant	-	-
- à caractère non innovant	-	-
Actions de préférence	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	5 778	14 080
Dettes rattachées	13 780	14 475
TOTAL des dettes subordonnées	602 424	635 510

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



Evolution des autres dettes subordonnées au cours de l'exercice

En milliers d'euros	31/12/2008	Emission	Remboursement	Conversion	Variation de périmètre	Autres	31/12/2009
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	606 955	0	- 25 000	0	0	911	582 866
- Titres subordonnés	0	0	0	0	0	0	0
- Emprunts subordonnés	606 955	0	- 25 000	0	0	911	582 866
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0	0
- Titres subordonnés	0	0	0	0	0	0	0
- Emprunts subordonnés	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	606 955	0	- 25 000	0	0	911	582 866

5.22 - Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis

5.22-1 - Parts sociales et certificats coopératifs d'investissements

En euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Nombre	Nominal	Capital	Nombre	Nominal	Capital
Parts sociales						
Valeur à l'ouverture	30 250 000	9 272 250 000		30 250 000	9 272 250 000	
Augmentation de capital	100 000	9 900 000				
Réduction de capital						
Autres variations						
Valeur à la clôture	30 350 000	9 273 150 000		30 250 000	9 272 250 000	
Certificats coopératifs d'investissement						
Valeur à l'ouverture	7 562 500	9 68 062 500		7 562 500	9 68 062 500	
Augmentation de capital	25 000	9 225 000				
Réduction de capital						
Autres variations						
Valeur à la clôture	7 587 500	9 68 287 500		7 562 500	9 68 062 500	

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



Note 6 - Notes relatives au compte de résultat

6.1 - Produits et charges d'intérêt

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

En milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Prêts et créances	658 546	- 235 351	423 195	844 459	- 548 835	295 624
- Sur les établissements de crédit	72 268	- 73 654	- 1 386	212 635	- 244 082	- 31 447
- Sur la clientèle	534 084	- 161 697	372 387	585 178	- 265 292	319 886
- Opérations de location financement	52 194	0	52 194	46 647	- 39 461	7 186
Banque Centrale	3 057	- 1	3 056	10 165	- 2	10 163
Dettes subordonnées	0	- 30 447	- 30 447	0	- 30 698	- 30 698
Instruments dérivés de couverture	1 563	- 4 997	- 3 434	35 675	- 33 489	2 186
- Interruption de la relation de couverture (CFH)	0	0	0	0	0	0
- Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	1 563	- 4 997	- 3 434	35 675	- 33 489	2 186
Intérêts sur titres	205 749	- 182 300	23 449	322 579	- 317 168	5 411
y compris créances restructurées	2 387	0	2 387	3 064	0	3 064
Autres	0	- 100	- 100	0	- 193	- 193
TOTAL	871 302	- 453 196	418 106	1 215 943	- 930 385	285 558

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

6.2 - Produits et charges de commissions

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôt, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités

sur incidents de paiement, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêts.

En milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations interbancaires et de trésorerie	1 345	- 722	623	982	- 585	397
Opérations avec la clientèle	125 509	- 7 827	117 682	127 439	- 7 959	119 480
Prestations de services financiers	16 948	- 5 337	11 611	16 561	- 7 145	9 416
Opérations sur moyens de paiement	177 609	- 110 076	67 533	151 605	- 78 505	73 100
Opérations sur titres	25 330	- 47	25 283	27 020	- 76	26 944
Activités de fiducie	0	0	0	0	0	0
Opérations sur instruments financiers et de hors bilan	26 764	- 6 991	19 773	23 531	- 5 960	17 571
Autres commissions	6 050	- 66	5 984	717	- 66	651
TOTAL	379 555	- 131 066	248 489	347 856	- 100 296	247 560

6.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur

ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro-couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (hors dérivés de couverture)	280 924	188 532
Résultat sur instruments financiers de transaction	270 111	88 616
<i>dont dérivés de transaction</i>	<i>70 130</i>	<i>41 970</i>
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Autres	10 813	99 916
Résultats sur opérations de couverture	- 684	23 115
- Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie	- 1 920	12 241
- Inefficacité de la couverture de juste valeur	1 236	10 874
<i>Variation de juste valeur de l'instrument de couverture</i>	<i>5 929</i>	<i>- 107 801</i>
<i>Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	<i>- 4 693</i>	<i>118 675</i>
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	280 240	211 647

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

6.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la

vente et les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultats de cession	5 231	73 545
Dividendes reçus	19 368	30 659
Autres	16 635	126
TOTAL des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	41 234	104 330

6.5 - Produits et charges des autres activités

Figurent notamment dans ce poste :

- les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;
- les produits et charges liés à l'activité d'assurance (en particulier les primes acquises, les charges de prestation et les variations de provisions techniques des contrats d'assurance) ;

- les produits et charges des opérations de locations opérationnelles ;
- les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés).

En milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance		- 221 414	- 221 414		- 74 551	- 74 551
Autres charges et produits d'assurance	532 567	- 556 084	- 23 517	497 224	- 586 873	- 89 649
Produits et charges des activités d'assurance	532 567	- 777 498	- 244 931	497 224	- 661 424	- 164 200
Opérations de location financement	348	- 43 157	- 42 809	- 34		- 34
Opérations de location simple						
Immeubles de placement	234 429		234 429	192 275		192 275
Autres immobilisations hors exploitation	16	- 342	- 326	16	- 368	- 352
Produits et charges des activités immobilières	234 793	- 43 499	191 294	192 257	- 368	191 889
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	8 370	- 2 369	6 000	8 403	- 1 476	6 927
Total des produits et charges des autres activités	775 730	- 823 366	- 47 637	697 884	- 663 268	34 616

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



Opérations de location financement

En milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Résultat de cession	348		348	265		265
Dépréciation						
Autres produits et charges		- 43 157	- 43 157	- 299		- 299
Total	348	- 43 157	- 42 809	- 34		- 34

Autres produits et charges d'assurance

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Primes reçues sur l'activité d'assurance vie	492 701	431 463
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	12 988	12 234
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit		278
Charges de prestations	- 433 818	- 449 125
Autres produits nets	- 95 388	- 84 499
TOTAL	- 23 517	- 89 649

Autres produits et charges accessoires

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Activités immobilières		
Produits des activités de services immobiliers		
Prestations des services informatiques	61	846
Prestations de crédit management		
Autres activités diverses	5 939	6 081
TOTAL	6 000	6 927

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



Produits et charges des activités d'assurance

Le tableau communiqué ci-après permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance incluses dans

le périmètre de consolidation et leur traduction dans les comptes du Groupe au format bancaire.

En milliers d'euros	Présentation assurance	Présentation bancaire				
		PNB	Frais généraux	RBE	Impôts	Autres éléments
<i>Primes émises</i>	588 972	588 972		588 972		
<i>Variation des primes non acquises</i>	- 51	- 51		- 51		
Primes acquises	588 921	588 921	-	588 921	-	-
<i>Produit net bancaire (net du coût du risque)</i>						
<i>Chiffre d'affaires ou produits des autres activités</i>						
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation				-		
<i>Produits des placements nets des charges de gestion</i>						
	236 498	238 432	- 1 934	236 498		
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>						
	13 866	13 866		13 866		
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>						
	46 669	46 669		46 669		
<i>Variation des dépréciations sur instruments financiers</i>						
	- 86 218	- 86 218		- 86 218		
Résultat financier hors coût de l'endettement	210 815	212 749	- 1 934	210 815	-	-
Produit des activités ordinaires	799 736	801 670	- 1 934	799 736	-	-
Charges des prestations des contrats	- 736 582	- 734 954	- 1 628	- 736 582		
Résultat nets des cessions en réassurance	- 4 640	- 4 640		- 4 640		
Charges des autres activités				-		
Frais d'acquisition des contrats	- 16 455	- 13 135	- 3 320	- 16 455		
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés				-		
Frais d'administration	- 17 883	- 15 122	- 2 761	- 17 883		
Autres produits et charges opérationnels / courants	- 3 094	918	- 4 053	- 3 135		41
Autres produits et charges opérationnels	- 778 654	- 766 933	- 11 762	- 778 695	-	41
Résultat opérationnel	21 082	34 737	- 13 696	21 041	-	41
Charge de financement				-		
Quote-part dans le résultat des entreprises associées				-		
Impôts sur le résultat	- 6 929			-	- 6 929	
Résultat après impôt des activités discontinues				-		
Intérêts minoritaires				-		
Résultat net consolidé - Part du Groupe	14 153	34 737	- 13 696	21 041	- 6 929	41

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance sont présentés sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités » du produit net bancaire.

Les autres composantes du résultat opérationnel des entreprises d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts et

commissions) sont reclassées dans ces postes du produit net bancaire.

Les principaux reclassements portent sur l'imputation des frais généraux par nature alors qu'ils sont imputés par destination dans le format assurance.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

6.6 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi

que les avantages au personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Charges de personnel	- 343 808	- 318 423
Impôts et taxes	- 18 578	- 18 207
Services extérieurs	- 142 593	- 74 353
Charges liées aux fusions	0	0
Autres	- 23 487	- 84 944
Autres frais administratifs	- 184 659	- 177 504
TOTAL des charges générales d'exploitation	- 528 466	- 495 927

La décomposition des charges de personnel est présentée en note 8.1.

6.7 - Coût du risque

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance d'établissements de crédit figurent également dans ce poste.

Coût du risque

En milliers d'euros	Dotations	Exercice 2009			Total
		Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	
Provisions	- 14 058	8 738			- 5 320
- Engagements de financement	- 4 133	907			- 3 226
- Autres provisions	- 9 925	7 831			- 2 094
Dépréciation des actifs financiers	- 90 202	35 954	- 3 404	3 533	- 54 120
- Prêts et créances	- 90 202	35 954	- 3 404	3 533	- 54 120
<i>Dépréciations individuelles</i>	- 90 202	30 954	- 3 404	3 533	- 59 120
<i>Dépréciations sur base de portefeuilles</i>		5 000			5 000
- Actifs financiers disponibles à la vente					
Autres	- 1 421				- 1 421
Coût du risque	- 105 681	44 692	- 3 404	3 533	- 60 861

dont	- Reprises de dépréciations devenues sans objet	44 692
	- Reprises de dépréciations utilisées	23 051
	sous-total reprises :	67 742
	- Pertes couvertes par des dépréciations	- 23 051
	total reprises nettes :	44 692

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

En milliers d'euros	Exercice 2008				Net
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	
Provisions	- 10 733	12 735			2 002
- Engagements de financement	- 271	1 180			909
- Autres provisions	- 10 462	11 555			1 093
Dépréciation des actifs financiers	- 68 185	42 251	- 2 855	1 803	- 26 986
- Prêts et créances	- 68 185	42 246	- 2 855	1 803	- 26 991
<i>Dépréciations individuelles</i>	- 68 185	42 076	- 2 855	1 803	- 27 161
<i>Dépréciations sur base de portefeuilles</i>		170			170
- Actifs financiers disponibles à la vente		5			5
Autres	- 13 292	1			- 13 291
Coût du risque	- 92 211	54 987	- 2 855	1 803	- 38 275

dont	- Reprises de dépréciations devenues sans objet	54 987
	- Reprises de dépréciations utilisées	20 063
	sous-total reprises :	75 050
	- Pertes couvertes par des dépréciations	- 20 063
	total reprises nettes :	54 987

6.8 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Sociétés financières	7 779	8 699
Sociétés non financières	70	- 165
TOTAL	7 849	8 534

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

6.9 - Gains et pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les résultats de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et les plus

ou moins-values de cession des titres de participation consolidés.

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	1 027	15
Gains ou pertes sur cessions des participations consolidées	0	352
Autres		
TOTAL	1 027	367

6.10 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
TOTAL Variations de valeur des écarts d'acquisition		

6.11 - Impôts sur le résultat

6.11-1 - Composantes du poste « Impôts sur le résultat »

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Impôts courants	81 131	- 34 937
Impôts différés	4 186	- 43 556
Impôts sur le résultat	- 76 945	- 78 493

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Note 7 - Expositions aux risques et ratios réglementaires

Certaines informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion des risques.

Elles font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

7.1 - Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Le Groupe est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Depuis le 1er janvier 2008, les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité sont définies par l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit calculées en utilisant l'approche standard ou l'approche des notations internes selon l'entité du Groupe concernée ;

- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au Règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres.

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres part du groupe	2 312 751	2 109 690
Intérêts minoritaires	22 787	32 816
Emissions de Tier One hybrides		
Déductions (y compris écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles)	- 25 532	- 22 494
Fonds propres de base (Tier One) avant déduction	2 310 006	2 120 012
Fonds propres complémentaires (Tier 2) avant déduction	516 238	573 289
Déductions des fonds propres	- 917 476	- 851 368
dont déduction des fonds propres de base	- 458 738	- 425 684
dont déduction des fonds propres complémentaires	- 458 738	- 425 684
dont déduction du total des fonds propres		
Fonds propres surcomplémentaires	56 018	57 586
Fonds propres prudentiels	1 964 786	1 899 519

Les fonds propres prudentiels sont répartis en deux catégories auxquelles sont apportées un certain nombre de déductions.

Les fonds propres de base (Tier 1) sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe, hors gains ou pertes latents ou différés filtrés, augmentés des intérêts minoritaires, des émissions de Tier One hybrides (principalement des dettes subordonnées à durée indéterminée)

et déduction faite des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles.

Certains éléments de fonds propres de base sont plafonnés. Notamment, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50% des fonds propres de base.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Les fonds propres complémentaires (Tier 2) sont subdivisés en deux niveaux :

- les fonds propres complémentaires de premier niveau correspondent à des dettes subordonnées à durée indéterminée et à certains instruments financiers ;
- les fonds propres complémentaires de second niveau incluent notamment des dettes subordonnées à long terme et certaines actions de préférence. Une décote de 20% est appliquée à tous les instruments de dettes subordonnées de maturité inférieure à cinq ans.

Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100% du montant des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires de deuxième niveau

ne peuvent être retenus que dans la limite de 50% des fonds propres de base.

Les déductions des fonds propres sont principalement composées des éléments de fonds propres (participations et créances subordonnées) dans les entités du secteur bancaire dont le Groupe détient plus de 10% du capital ou les participations du secteur bancaire mises en équivalence. Ces déductions sont imputées à parité entre les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

En application de l'arrêté ministériel du 20 février 2007, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 8%. Au cours de l'année 2009, le Groupe a respecté les ratios prudentiels de solvabilité.

7.2 - Risque de crédit et risque de contrepartie

Les informations relatives à la gestion du risque de crédit requises par la norme IFRS 7 et présentées dans le rapport sur la gestion des risques incluent :

7.2.1 - Mesure et gestion du risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et il peut se manifester par la migration de la qualité de crédit voire par le défaut de la contrepartie.

Les engagements exposés au risque de crédit sont constitués de créances existantes ou potentielles et notamment de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange

de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés ou non utilisés.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

7.2.2 - Exposition globale au risque de crédit et au risque de contrepartie

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir

compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

En milliers d'euros	Encours sains	Encours douteux	Dépréciations et provisions	Encours net 31/12/2009	Encours net 31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	8 723 148			8 723 148	3 859 488
Instruments dérivés de couverture	21 733			21 733	418 999
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	2 867 989			2 867 989	3 031 129
Opérations interbancaires	4 574 741	16 455	- 12 095	4 579 101	6 312 607
Opérations avec la clientèle	13 293 437	560 681	- 482 259	13 371 859	13 038 096
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Exposition des engagements au bilan	29 481 048	577 136	- 494 354	29 563 830	26 660 319
Exposition des engagements par signature et des garanties financières données	5 637 173	51 853	- 4 993	5 684 033	4 957 238
Exposition globale au risque de crédit	35 118 221	628 989	- 499 347	35 247 863	31 617 557

La colonne « Dépréciation et provisions » comprend les dépréciations individuelles et les dépréciations sur base de portefeuilles.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

7.2.3 - Dépréciations et provisions pour risque de crédit

En milliers d'euros	31/12/2008	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres variations (1)	31/12/2009
Actifs financiers disponibles à la vente						
Opérations interbancaires	9 717	2 091		- 346	633	12 095
Opérations avec la clientèle	452 420	83 755	- 28 265	- 28 316	2 665	482 259
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance						
Autres actifs financiers						
Dépréciations déduites de l'actif						
Provisions sur engagements par signature et sur garanties financières données	2 678	4 133	- 907		- 911	4 993
TOTAL des dépréciations et provisions pour risque de crédit	464 815	89 979	- 29 172	- 28 662	2 387	499 347

7.2.4 - Prêts et créances restructurés

Le tableau suivant recense la valeur comptable des prêts et créances restructurés (renégociation suite à des difficultés

financières du débiteur) figurant en encours sains :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle	4 131	3 171
TOTAL	4 131	3 171

7.3 - Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque pouvant engendrer une perte financière due à des mouvements de paramètres de marchés, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les cours de change ;
- les prix : le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché.

Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;

- et plus généralement, tout paramètre de marché intervenant dans la valorisation des portefeuilles.

Les systèmes de mesure et de surveillance des risques de marchés sont communiqués dans le rapport sur la gestion des risques.

L'information relative à la gestion des risques de marchés requise par la norme IFRS 7, présentée dans le rapport sur la gestion des risques se compose de :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Risques de marché en approche standard relatif aux positions de taux d'intérêts	36 635	24 802
Risques de marché en approche standard relatif aux positions sur titres de propriété	7 011	17 002
Risques de marché en approche standard relatif aux positions de change	12 302	15 765
Risques de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base	70	17
TOTAL risques de marché	56 018	57 586

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

7.4 - Risque de taux d'intérêt global et risque de change

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats annuels et sa valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt. Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

Les informations requises par la norme IFRS 7, sont présentées dans le rapport de gestion.

7.5 - Risque de liquidité

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport de gestion.

7.5.1 - Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.

7.5.2 - Echéance des emplois et ressources par durée restant à courir

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs financiers par date d'échéance contractuelle sur base actualisée :

En milliers d'euros	- de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	994 364					994 364
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	491 461	4 654 713	1 915 837	1 518 140	1 367 471	9 947 622
Instruments dérivés de couverture	21 733	-	-	-	-	21 733
Actifs financiers disponibles à la vente	334 453	256 770	650 658	3 897 955	1 535 317	6 675 153
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 025 610	141 832	212 276	188 727	10 656	4 579 101
Prêts et créances sur la clientèle	4 329 960	982 047	3 709 578	4 253 137		13 274 722
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-	-	-	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			129 235	477 824		607 059
Actifs financiers par échéance	10 197 581	6 035 362	6 617 584	10 335 783	2 913 444	36 099 754
Banques centrales	1 318					1 318
Instruments dérivés de transaction		-	-	-	-	
Autres passifs financiers à la juste valeur par résultat	28 866	60 468	237 507	959 653	44 184	1 330 678
Instruments dérivés de couverture	77 867	-	-	-	-	77 867
Dettes envers les établissements de crédit	5 669 162	1 978 427	379 747	230 818		8 258 154
Dettes envers la clientèle	12 878 674	578 148	980 676	21 138		14 458 636
Dettes représentées par un titre	3 602 015	238 120	320 315	119 313		4 279 763
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-	-	-	
Dettes subordonnées	16 646	106 995	160 700	318 000	83	602 424
Passifs financiers par échéance	22 274 548	2 962 158	2 078 945	1 648 922	44 267	29 008 840

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Note 8 - Avantages au personnel

8.1 - Charges de personnel

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Salaires et traitements	- 183 121	- 167 365
Avantages de retraite et autres	- 25 564	- 38 853
Charges sociales	- 65 279	- 49 475
Intéressement et participation	- 45 594	- 45 867
Impôts et taxes liés aux rémunérations	- 26 275	- 18 260
Autres	2 025	1 397
Total des charges de personnel	- 343 808	- 318 423

8.2 - Engagements sociaux

8.2.1 - Analyse des actifs et passifs inscrits au bilan

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
	Total	Total
Régime CARBP	63 372	63 833
Retraites	7 054	9 924
Indemnités de fin de carrière (1)	14 967	26 542
Médaille du travail	3 610	3 618
Solde net au bilan	89 003	103 917
Engagements sociaux passifs	89 003	103 917
Engagements sociaux actifs		

(1) complément de couverture assurance versée fin 2009 pour 15 millions d'euros

La CARBP est au 31 décembre 2009 une Institution de Retraite Supplémentaire. Son statut change au 1er janvier 2010 pour devenir une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire qui assure la gestion administrative des engagements de retraite issus de la retraite bancaire. Les encours sont externalisés auprès d'un assureur. Cette externalisation n'a pas d'impact pour la banque.

8.3 - Paiements fondés sur base d'actions

Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Natixis qui s'est tenue le 24 mai 2007 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution d'actions aux collaborateurs des trois groupes (Banque Populaire, Caisse d'Épargne et Natixis).

Le 12 novembre 2007, chaque collaborateur bénéficiaire s'est ainsi vu doté, par le directoire, de droits non négociables permettant l'attribution d'actions Natixis, à l'issue d'une période de deux ans.

Initialement fixé à 60, le nombre d'actions attribuées à chaque salarié a été porté à 93, afin de tenir compte des effets de l'opération d'augmentation de capital réalisée le 30 septembre 2008 par Natixis.

Chaque entité a constaté dans ses comptes une charge correspondant à la quote-part attribuée in fine à ses propres salariés refacturée par Natixis à l'issue de la période d'acquisition.

Au 31 décembre 2009, le montant constaté par la BRED Banque Populaire qui en porte la quasi-totalité des montants de son Groupe s'élève à 3 242 milliers d'euros.

La provision constituée pour couvrir cette charge a été reprise à cette occasion.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Note 9 - Information sectorielle

9.1 - Bilan consolidé

En millions d'euros	2008			2009		
	Métropole	Outre-mer	Etranger	Métropole	Outre-mer	Etranger
Emplois						
Actifs financiers	11 975	9		17 302	10	8
Prets et créances sur établissements de crédit	7 339	576	125	4 662	660	251
Prets et créances sur la clientèle	10 331	2 516	116	10 532	2 556	187
Comptes de régularisation et actifs divers	670	53	-29	701	97	- 30
Valeurs immobilisées	316	29	126	307	27	129
Total Actif	30 631	3 183	338	33 504	3 350	545
Ressources						
Passifs financiers	2 752		33	1 549		45
Dettes envers les établissements de crédit	5 237	816	-117	7 393	848	17
Dettes envers la clientèle	10 983	2 124	192	11 990	2 234	235
Dettes représentées par un titre	4 233		105	4 170		110
Opérations sur titres et divers	4 514	234	2	5 446	171	9
Provisions, capitaux propres et assimilés	2 781	140	123	2 915	138	129
TOTAL PASSIF	30 500	3 314	338	33 463	3 391	545

9.2 - Résultat consolidé

Trois grands pôles d'activités sont identifiés à la BRED Banque Populaire :

- Le pôle de la banque commerciale regroupant l'ensemble des activités développées avec les clientèles de détail et de grands comptes, tant dans le domaine de l'intermédiation bancaire que dans celui de l'intermédiation financière

(gestion de capitaux, négoce pour compte de tiers),

- Le pôle des activités de marchés
- Le pôle des opérations financières, regroupant les activités de trésorerie sociale et de gestion des fonds de roulement financier (c'est-à-dire de la gestion du portefeuille de participations).

En millions d'euros	Pôle Commercial		Pôle Marchés		Pôle Opérations financières		Etranger	
	2008 IAS	2009 IAS	2008 IAS	2009 IAS	2008 IAS	2009 IAS	2008 IAS	2009 IAS
PNB OPERATIONNEL	642,4	683,9	47,5	99,5	178,5	135,3	15,3	21,7
marge d'intérêts	336,9	357,4	46,8	98,8	178,5	135,3	12,7	18,7
commissions	308,7	324,6	0,7	0,7			2,5	3,0
produits accessoires	3,7	3,2						
Coût de financement des immobilisations	- 6,9	- 1,3						
CHARGES	- 458,4	- 477,2	- 28,8	- 39,2	- 4,1	- 7,0	- 9,7	- 11,5
RBE OPERATIONNEL	183,9	206,7	18,7	60,3	174,5	128,2	5,5	10,3
COUT du RISQUE	- 19,7	- 59,6	- 18,9	- 1,3	0,5		- 0,2	
RNE OPERATIONNEL	164,2	147,1	- 0,2	59,0	175	128,2	5,4	10,3
PV nettes sur immos et titres					0,4	1,0		
Q/P mise en équivalence					8,5	7,8		
RESULTAT COURANT	164,2	147,1	- 0,2	59,0	183,9	137,1	5,4	10,3

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Note 10 - Engagements

10.1 - Engagements de financement et de garantie

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

Engagements de financement

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement donnés en faveur		
- des établissements de crédit	815 578	436 487
- de la clientèle	2 795 288	2 314 818
- Ouverture de crédits documentaires	85 061	82 955
- Autres ouvertures de crédits confirmés	2 664 226	2 211 664
- Autres engagements	46 001	20 199
TOTAL des engagements de financement donnés	3 610 866	2 751 305
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	964 153	645 338
- de la clientèle		
Engagements de financement reçus	964 153	645 338

Engagements de garantie

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	65 685	123 635
- d'ordre de la clientèle	2 012 475	2 085 002
TOTAL des engagements de garantie donnés	2 078 160	2 208 637
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	1 283 767	1 364 493

Les engagements de garantie donnés incluent les engagements par signature ainsi que les instruments financiers donnés en garantie.

Les instruments financiers donnés en garantie incluent notamment les créances affectées en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement.

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit comprennent les engagements douteux.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire



10.2 - Actifs financiers donnés en garantie

Le tableau suivant recense, par nature, la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, tels que les titres remis en pension livrée et les valeurs données en pension non livrée, enregistrés dans les différentes catégories comptables.



En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Instruments de capitaux propres		
Instruments de dettes	8 940 788	4 815 649
Prêts et avances	61 460	78 486
Autres	44 184	32 773
TOTAL	9 046 432	4 926 908

10.3 - Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

Le Groupe n'a pas comptabilisé de montants significatifs d'actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan

dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation.

Annexe aux comptes consolidés

de la BRED Banque Populaire

Note 11 - Transactions avec les parties liées

Les parties liées au Groupe sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, BPCE, Natixis, les centres informatiques et les principaux dirigeants du Groupe.

11.1 - Transactions avec les sociétés consolidées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

La liste des filiales consolidées par intégration globale est communiquée dans le périmètre de consolidation du Groupe (cf. note 13).

Dans ces conditions, sont renseignées ci-après les opérations réciproques avec :

- les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation (co-entreprises) ;
- les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence (entreprises associées).

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises	Entreprises associées	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises	Entreprises associées
Crédits		2	106 620			115 008
Autres actifs financiers			103 354			103 354
Autres actifs		18 000	1 230		18 000	975
TOTAL des actifs avec les entités liées		18 002	211 204		18 000	219 337
Dettes		20 120	63 997		21 319	17 381
Autres passifs financiers			1 000			
Autres passifs		1 431			40	7
TOTAL des passifs envers les entités liées		21 551	64 997		21 359	17 388
Intérêts, produits et charges assimilés						32
Commissions			2 355			2 627
Résultat net sur opérations financières			8 586			15 159
Produits nets des autres activités		495	736		3	621
TOTAL du PNB réalisé avec les entités liées		495	11 677		3	18 439
Engagements donnés			8 747			4 411
Engagements reçus			28			34
Engagements sur instruments financiers à terme						
TOTAL des engagements avec les entités liées			8 775			4 445

Etats Financiers 2009

Comptes Sociaux

Sommaire

Bilan	140
Compte de résultat	142
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	146
Informations concernant les mandataires sociaux	147
Renseignements de caractère général	150

Bilan de la BRED Banque Populaire

Au 31 décembre 2009

ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, Banques centrales		947 257	1 673 964
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	8 084 737	3 324 873
Créances sur établissements de crédit	3.1	5 073 004	6 776 160
Opérations avec la clientèle	3.2	10 527 175	9 768 279
Obligations et titres à revenu fixe	3.3	4 309 899	4 555 174
Actions et titres à revenu variable	3.3	379 490	475 868
Participations et autres titres détenus à long terme	3.4	639 952	614 771
Parts dans les entreprises liées	3.4	946 262	810 230
Opérations de crédit-bail et de locations simples	3.5		
Immobilisations incorporelles	3.6	16 163	13 368
Immobilisations corporelles	3.6	166 698	166 012
Autres actifs	3.9	102 033	183 909
Comptes de régularisation	3.9	467 321	450 794
TOTAL DE L'ACTIF		31 659 991	28 813 402

HORS BILAN

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés			
Engagements de financement	4.1	3 494 346	2 637 537
Engagements de garantie	4.1	2 111 928	2 193 750
Engagements sur titres	4.2	1 090 030	621 592

Bilan de la BRED Banque Populaire

Au 31 décembre 2009

PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	3.1	8 245 629	5 771 825
Opérations avec la clientèle	3.2	14 109 276	12 982 293
Dettes représentées par un titre	3.7	4 323 338	4 558 918
Autres passifs	3.9	1 170 044	2 181 405
Comptes de régularisation	3.9	971 728	588 105
Provisions	3.10	242 996	255 669
Dettes subordonnées	3.11	599 475	625 170
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	99 833	89 833
Capitaux propres hors FRBG	3.13	1 897 672	1 760 184
Capital souscrit		341 438	340 313
Primes d'émission		484 068	480 385
Réserves		803 202	688 843
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		49 845	39 740
Report à nouveau		70 000	70 000
Résultat de l'exercice (+/-)		149 119	140 903
TOTAL PASSIF		31 659 991	28 813 402

HORS BILAN

En milliers d'euros	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Engagements reçus			
Engagements de financement	4.1	926 653	664 811
Engagements de garantie	4.1	1 283 758	1 533 908
Engagements sur titres	4.2	632 960	287 610

Compte de résultat de la BRED Banque Populaire

Au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	5.1	697 939	1 033 840
Intérêts et charges assimilés	5.1	- 433 937	- 824 456
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Revenus des titres à revenu variable	5.3	24 313	71 043
Commissions (produits)	5.4	365 589	333 060
Commissions (charges)	5.4	- 101 393	- 76 083
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation	5.5	228 607	177 096
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	5.6	18 566	- 50 160
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	7 109	7 799
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	- 1 253	- 826
Produit Net Bancaire		805 540	671 313
Charges générales d'exploitation	5.8	- 475 223	- 437 803
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 32 462	- 31 695
Résultat Brut d'Exploitation		297 855	201 815
Coût du risque	5.9	- 50 307	- 43 045
Résultat d'exploitation		247 548	158 770
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	- 16 513	493
Résultat courant avant impôt		231 035	159 263
Résultat Exceptionnel	5.11		
Impôt sur les bénéfices	5.12	- 61 811	- 10 945
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		- 20 105	- 7 415
RESULTAT NET		149 119	140 903

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	2005	2006	2007	2008	2009
Capital en fin d'exercice					
Parts sociales : montant (1)	257 125	272 250	272 250	272 250	273 150
Nombre de parts émises	30 250 000	30 250 000	30 250 000	30 250 000	30 250 000
Certificats coopératifs d'investissement :					
montant		68 063	68 063	68 063	68 288
Nombre de certificats émis		7 562 500	7 562 500	7 562 500	7 587 500
Capitaux propres	897 818	1 539 254	1 636 822	1 760 184	1 914 063
Résultat global des opérations					
Produit net bancaire	554 948	593 481	634 330	671 313	805 540
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	207 908	225 243	263 182	263 073	359 195
Impôts sur les bénéfices	- 39 231	- 49 729	- 43 881	- 10 945	- 61 811
Participation des salariés due au titre de l'exercice	15 400	25 500	27 400	29 070	29 000
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	84 993	99 362	134 372	140 903	149 119
Report à nouveau avant affectation du résultat	39 810	10 000	34 592	70 000	70 000
Résultat porté aux réserves	66 880	29 682	74 008	114 359	83 929
Report à nouveau après affectation	10 000	70 000	70 000	70 000	110 000
Intérêts versés aux parts sociales (2)	8 113	9 680	12 100	12 100	10 622
Dividende versé aux Certificats Coopératifs d'Investissement		néant	12 856	14 444	14 568
Résultat par titre (part sociale et CCI depuis 2007 (3))					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,57	4,96	5,08	5,90	7,07
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,81	2,63	3,55	3,73	3,93
Intérêts versés à chaque part sociale (2)	0,29	0,32	0,40	0,40	0,35
Dividende versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement		néant	1,70	1,91	1,92
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 012	3 088	3 161	3 228	3 286
Montant de la masse salariale de l'exercice	124 399	135 071	145 729	144 176	159 312
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	72 739	75 358	79 735	83 244	89 977

(1) en novembre 2006 le nominal des parts a été porté de 8,50 euros à 9 euros par incorporation de réserves

(2) les 2 750 000 parts nouvelles créées en 2005 portent jouissance à compter du 1er novembre 2005

(3) les certificats coopératifs d'investissement émis en novembre 2006 portent jouissance à compter du 1er janvier 2007

les 100 000 parts nouvelles de 9 euros créées le 29.05.2009 portent jouissance du 1.01.2009

les 25 000 certificats coopératifs d'investissement de 9 euros émis le 29.05.2009 avec une prime d'émission de 72,65 euros par titre portent jouissance du 1.01.2009.

Tableau des filiales et participations - Informations relatives

Au 31 décembre 2009

1 - Renseignements détaillés sur les titres dont la valeur excède 1% du capital de la BRED ou de la filiale détentrice

En milliers d'euros	Capital	Réserves, report à nouveau et FRBG avant affectation des résultats	% de participation
Participations détenues par la BRED			
- Filiales			
Cofibred	631 112	309 863	100,00
- Participations			
BP Participations	5 236	465 187	9,46
BPCE	486 407	19 179 163	3,80
BP Développement	396 664	152 847	3,09
Participations détenues par Cofibred			
- Filiales financières non cotées			
Banque Caledonienne d'Investissement (NC)	62 850	51 454	49,90
BRED Cofilease	12 200	4 348	99,99
SBE	31 000	8 691	49,99
BIC BRED	14 000	14 371	99,94
BRED Gestion	12 892	8 240	99,99
SOFIDER	40 000	71 604	99,99
BCI Mer Rouge	8 215	- 552	51,00
BRED Vanuatu	18 626	- 1 379	85,00
Socredo	184 360	56 687	15,00
NJR Invest	390 000	33 551	100,00
Perspectives et participations	7 000	689	99,97
- Autres filiales non cotées			
Prepar-Vie	68 480	15 866	99,77
- Participations cotées			
Bank of Queensland Limited	1 119 800	122 570	9,64
Hubwoo.com	6 145	39 857	16,92
Participations détenues par BRED Gestion			
B Process	564	1 637	49,31
Click and Trust	3 947	- 1 366	66,00
B G F +	1 290	- 243	99,99
Participations détenues par SPIG			
SCI Square des ARTS	152	42	50,00
Foncière du Vanuatu	6 358	- 501	87,67

2 - Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la BRED au 31 décembre 2009

En milliers d'euros		Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		Brut	Net			
Filiales	- françaises	946 263	946 263			5 433
	- étrangères					
Participations	- françaises	652 515	635 833			16 259
	- étrangères	318	318			43

aux filiales et participations du Groupe BRED Banque Populaire

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires (PNB)	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
Brut	Net					
945 569	945 569			9 664	7 600	
16 622	0			92 530	- 466 106	15 367
595 316	595 316			333 107	2 684	722
16 621	16 621			9 195	2 089	
64 726	64 726			56 756	14 035	1 544
12 195	12 196			3 685	511	0
17 999	17 999			12 351	1 813	0
20 227	20 227			6 131	1 367	
23 171	23 171			5 199	695	
48 502	48 502			19 210	7 056	
10 602	10 602			17 028	6 952	2 867
15 299	15 299			4 581	1 234	
34 572	34 572			88 386	7 630	816
389 000	389 000			18 236	17 720	0
7 596	7 212			208	136	
88 853	88 853			23 667	3 539	0
137 539	137 539			370 100	83 020	
6 690	6 690			17 954	- 592	
9 304	3 986			6 775	71	
5 016	5 016			2 416	464	
1 290	936			7	3	
76	76	0	0	1 612	209	0
5 576	5 576	2 021	0	388	- 292	0

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Sociétaires BRED Banque Populaire - 18, Quai de la Rapée - 75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'intégration fiscale entre la BRED Banque Populaire et l'ex Banque Fédérale des Banques Populaires (« BFBP ») devenue Banques Populaires Participations (« BP Participations »)

• Dirigeant commun concerné

M. Stève Gentili, président du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire et administrateur de BFBP devenue BP Participations.

• Nature et objet

L'ex BFBP ayant pris en 2009 l'option offerte par la loi de finances rectificative 2008 aux organes centraux d'être le sujet unique d'impôt, une convention d'intégration fiscale a été signée entre l'ex BFBP devenue

BP Participations, les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle agréées collectivement avec elles et les Caisses régionales de crédit maritime mutuel au titre de l'exercice 2009.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration du 7 décembre 2009.

• Modalités

Compte tenu du principe de neutralité fiscale, cette convention n'a eu aucun effet sur les comptes de la BRED Banque Populaire en 2009.

Convention d'intégration fiscale entre la BRED Banque Populaire et BPCE

• Dirigeant commun concerné

M. Stève Gentili, président du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire et membre du Conseil de surveillance de BPCE.

• Nature et objet

BPCE étant devenu en 2009 le nouvel organe central, une convention d'intégration fiscale a été signée pour l'exercice 2010, entre BPCE, les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle agréées collectivement avec elles et les Caisses régionales de crédit maritime mutuel.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration du 7 décembre 2009.

• Modalités

Cette convention, applicable à partir du 1er janvier 2010, n'a eu aucun effet sur les comptes de la BRED Banque Populaire en 2009.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A

Fabrice Odent
Associé

Jean-Luc Decornoy
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr
Associée

Informations concernant les mandataires sociaux Administrateurs et Directeur Général

Liste des mandats et fonctions

(articles L.225-102-1, al. 3 et L225-115-3e du Code de commerce) (l'activité principale est indiquée en caractères gras)
(les mandats ayant pris fin en 2009 sont indiqués en italique)

Président

Stève GENTILI

- **Président du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire**, de Banque Internationale de Commerce - BRED, BRED Gestion, Cofibred – Compagnie Financière de la BRED, Natixis Pramex International, Natixis Institutions Jour, Spig, Fondation d'entreprise BRED,
- Administrateur de : Bercy Gestion Finances +, BRED Cofilease, Coface, Natixis Algérie, Natixis Pramex Italia Srl, Prepar Iard, Promepar Gestion, Société Marseillaise de Crédit, Thales, et (en tant que représentant de la BRED) Bicec- Banque Internationale pour le Commerce, l'Epargne et le Crédit (BICEC Cameroun), Banque Commerciale Internationale (BCI Congo), NJR Invest,
- Membre du Conseil de surveillance de BPCE*, Prepar-Vie, Natixis.

* *précédemment Vice-Président de Banque Fédérale des Banques Populaires.*

Vice-Présidents

François MARTINEAU

- **Avocat à la cour, Gérant de SCP Lussan et Associés**,
- Vice-Président de : Associations mutuelles le Conservateur, Assurances mutuelles le Conservateur,
- Administrateur de : AXA Assurances Vie Mutuelle, AXA Assurance Iard, Conservateur Finance,
- Membre du Conseil de surveillance d'AXA.

Michel de MOURGUES

- **Consultant en entreprises**,
- Président du Conseil de surveillance de Prepar-Vie.
- Vice-Président de Promepar Gestion,
- Administrateur de : BRED Cofilease, BRED Gestion, Cofibred – Compagnie Financière de la BRED, Prepar Iard, Banque Internationale de Commerce – BRED, Fondation d'entreprise BRED.

Georges TISSIÉ

- **Directeur à la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)**.

Secrétaire

Bruno BLANDIN

- **Gérant des Etablissements Claude Blandin & Fils Sarl**, Holding tête de Groupe, Caraïbes Marchand de biens, B6, Sca Bonne Mère, Sci Alpha, Sci Grand Theil Limoges, Sci B & P, Sci Beta, Sci Californie 97, Sci CBP, Sci de l'Angle, Sci l'Epi Epinay, Sci de l'Espérance, Sci de l'Union-Champigny, Sci Delta, Sci Descartes-Champs, Sci du Guesclin Dinan, Sci Energie, Sci Epsilon Voie Verte,

- Sci Forest hill, Sci Gamma, Sci la Droue Rambouillet, Sci la Pierre Plantée Ales, Sci les Neuvilliers-Vire, Sci Loire Sud Nantes, Sci Moise Polka, Sci Phil Villiers le Bel, Sci Prabat, Sci Pyrénées Paris 20ème, Sci Sentier de Falaise, Sci Thema, Sci Turgoti Cherbourg, Sci Wagram Etoile, Sci Eta Lareinty, Sci du Tregor Lannion, Sarl Efo 1, Sarl le Parc d'activité de Jabrun,
- **Président du Conseil d'administration de : C3F Sas, Agidis Services, Tridom, ECB Immo, Elit-Park, Elit Park-Nation 12,**
- **Administrateur de : BRED Cofilease, Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer, IEDOM (Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer), Medef Guadeloupe, Fedom (Fédération des Dom/Tom),**
- **Représentant permanent de Cofeg au Conseil d'administration de Sofiag - Société Financière Antilles-Guyane,**
- **Consul Honoraire d'Allemagne aux Antilles Guyane.**

Secrétaires-adjoints

Michèle CLAYZAC

- **Présidente de l'Union des Acef du territoire BRED et de l'Association pour le Crédit et l'Epargne des Fonctionnaires de Paris et sa région,**
- **Présidente du Comité du sociétariat du Conseil d'administration de la BRED Banque Populaire et du Conseil des sociétaires de la succursale BRED Banque Populaire de Saint-Maur-des-Fossés,**
- **Vice-Président de la Fédération Nationale des Acef Socacef, de la Fondation d'entreprise BRED.**

Gérard KUSTER

- **Directeur de l'Ethique et de la Compliance du Groupe GDF Suez.**

Administrateurs

Serge ARNAUD

- **Ingénieur Général des Ponts-et-Chaussées.**

Jean-Claude BOUCHERAT

- **Président du Conseil économique et social régional d'Ile-de-France,**
- **Président du Conseil d'administration de l'association gestionnaire de Centre hospitalier spécialisé en pneumologie de Chevilly-Larue,**
- **Vice-Président de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France,**
- **Administrateur de l'Association de formation professionnelle Infa, OPH Valophis Habitat du Val-de-Marne, Maison de l'Europe de Paris, Etablissement public foncier régional d'Ile-de-France,**
- **Membre du Conseil d'administration de la cellule économique du BTP et matériaux de construction,**
- **Membre du Conseil de surveillance de l'Agence régionale de développement.**

Informations concernant les mandataires sociaux Administrateurs et Directeur Général

Liste des mandats et fonctions

Jean-Pierre FOURÈS

- **Gérant de Eirpace Sarl,**
- **Président du Conseil des sociétaires de la BRED Banque Populaire de Seine-Saint-Denis,**
- **Administrateur de BRED Gestion, Banque Internationale de Commerce - BRED, Fondation d'entreprise BRED.**

Daniel GIRON

- **Président honoraire de : Union professionnelle artisanale nationale, Fédération française des centres de gestion et de l'économie de l'artisanat, Gestelia Basse Normandie, Chambre de métiers et de l'artisanat du Calvados.**

Isabelle GRATIANT

- **Professeur (Université),**
- **Administrateur de : Click and Trust, Prepar Courtage, Fondation d'entreprise BRED.**

François MESSINA

- **Chargé de mission auprès du Directeur Général adjoint - Pôle Aménagement et Développement - Aéroports de Paris.**

Pierre MURRET-LABARTHE

- **Conseiller Maître honoraire à la Cour des Comptes,**
- **Président de : Commission de contrôle des marchés des sociétés d'autoroutes, Comité national de l'assurance en agriculture, Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM),**
- **Administrateur de Promepar Gestion.**

Philippe NOYON

- **Gérant de Computer Component Service, Rivière Noire,**
- **Président du : Conseil d'administration du Gimac Santé au travail, RPPST (Réseau de services de santé au travail),**
- **Administrateur de Cofibred - Compagnie financière de la BRED, Fondation d'entreprise BRED, Spig,**
- **Représentant de Cofibred au conseil d'administration de Sofider.**

Raphaël POCHE

- **Consultant en conseil et formation de cadres des métiers de la sécurité.**

Jacques SZMARAGD

- **Directeur Général de Mutuelle Centrale de Réassurance, de l'Union des mutuelles d'assurance Monceau**
- **Administrateur de Monceau Assurances,**
- **Membre du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,**
- **Gérant de Szmargd & Cie Sarl.**

Monique TRNKA

- **Consultant d'entreprises audiovisuelles,**
- **Vice-Président du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,**
- **Administrateur de : Prepar Courtage, Prepar Iard, Spig.**

Censeurs

André BÉRARD

- **Ancien Président de la Banque Nationale du Canada,**
- **Administrateur de : Groupe Saputo Inc., Groupe Bmtc Inc., Transforce Inc., Bce Inc, Bombardier Inc.**

Christophe-Jacques SAINT-AURET

- **Administrateur de la Société Centrale de Crédit Maritime Mutuel,**
- **1er Vice-Président de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'outre-mer,**
- **2e Vice-Président de la Fédération Nationale du Crédit Maritime Mutuel.**

Directeur Général

Jean-Michel LATY

- **Directeur Général de la BRED Banque Populaire,**
- **Président du Conseil d'administration de Promepar Gestion,**
- **Président de Perspectives et Participations SAS,**
- **Vice-Président de l'OCBF,**
- **Directeur Général de Banque Internationale de Commerce-BRED,**
- **Administrateur de : Banque Chaix, Bercy Gestion Finances +, Caisse autonome de retraite du Groupe Banque Populaire, Natixis Global Asset Management, Prépar Iard, BP Participations, FNBP,**
- **Membre du Conseil de surveillance de Prepar-Vie,**
- **Représentant permanent de BRED Banque Populaire au Conseil d'administration de : Banque Calédonienne d'Investissement, BCI Mer Rouge, Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'outre-mer, Cofibred - Compagnie Financière de la BRED, Sofiag - Société Financière Antilles-Guyane, Sofider - Société Financière pour le Développement de la Réunion, Natixis Interépargne,**
- **Représentant permanent de Cofibred au Conseil d'administration de Click and Trust.**

Informations concernant les mandataires sociaux Administrateurs et Directeur Général

Renouvellement du mandat de quatre administrateurs

(article L225-115 3ème du Code de Commerce et 135.5 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

Gérard KUSTER

Né le 20 décembre 1948

est :

- Directeur de l’Ethique et de la Compliance du Groupe GDF Suez,

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- Président Directeur Général de Cité-Services,
- Directeur de l’Emploi du Groupe Suez.

Monsieur Gérard KUSTER est propriétaire de 379 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Jean-Pierre FOURÈS

Né le 28 juillet 1947

est :

- Gérant de Eirpace Sarl,
- Président du Conseil des sociétaires de la BRED Banque Populaire de Seine-Saint-Denis,
- Administrateur de BRED Gestion, Banque Internationale de Commerce – BRED, Fondation d’entreprise BRED.

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- Gérant de Tropicar
- Administrateur de BRED Initiatives.

Monsieur Jean Pierre FOURÈS est propriétaire de 2 776 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Isabelle GRATIANT

Née le 8 avril 1960

est :

- Professeur (Université),
- Administrateur de : Click and Trust, Prepar Courtage, Fondation d’entreprise BRED.

Autres fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- Gérant de SCI Entreprise et Développement
- Directeur de l’Encyclopédie des Droits de l’Homme.

Madame Isabelle GRATIANT est propriétaire de 6 132 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

François MESSINA

Né le 30 novembre 1950

est :

- Chargé de mission auprès du Directeur Général adjoint - Pôle Aménagement et Développement - Aéroports de Paris.

Il n’a pas exercé d’autres fonctions ou mandats au cours des cinq dernières années.

Monsieur François MESSINA est propriétaire de 830 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Ratification de la cooptation d’un administrateur

(Article L225-115 3e du Code de Commerce et 135.5 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

Raphaël POCHE

Né le 3 février 1953

est :

- Consultant en conseil et formation de cadres des métiers de la sécurité.

Il n’a pas exercé d’autres fonctions ou mandats au cours des cinq dernières années.

Monsieur Raphaël POCHE est propriétaire de 334 parts sociales de la BRED Banque Populaire.

Renseignements de caractère général

Le cadre juridique de la BRED Banque Populaire

Dénomination sociale et siège social

BRED Banque Populaire (Sigle : BRED)
18, quai de la Rapée
75604 PARIS Cedex 12

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

Registre du commerce et des sociétés :
552 091 795 RCS Paris
Code APE : 6419 Z

Durée de la société et exercice social

Sa durée est de 99 ans à compter du 7 octobre 1919.

Son exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Forme juridique et législation

La BRED Banque Populaire est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital fixe régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre Ier du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les présents statuts.

La société est, en outre, soumise aux décisions de caractère général et notamment à celle relative au système de garantie du réseau des banques populaires, édictées par la Banque Fédérale des Banques Populaires* dans le cadre des compétences dévolues à cette dernière par les articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32, L. 512-11 et L. 512-12 du code monétaire et financier.

Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, la société a pour objet :

I - de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre IV du code monétaire et financier, d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et plus généralement d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du code monétaire et financier.

II - La société peut aussi effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier, fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et, plus généralement, d'intermédiation en assurance.

III - La société peut effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Clauses statutaires particulières

Responsabilité des sociétaires

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent (article 9 des statuts).

Agrément

Sont admis comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le conseil d'administration et être reconnu digne de crédit. En cas de refus d'admission, le conseil d'administration n'a pas à faire connaître les motifs de son refus.

En cas de refus d'agrément d'un cessionnaire, la société est tenue d'acquérir ou de faire acquérir les parts dans les trois mois suivant la décision de refus. Les parts sont rachetées à un prix qui ne peut être supérieur à la valeur nominale.

Si, au terme du délai ci-dessus, les parts n'ont pas été rachetées, le sociétaire cédant peut réaliser la cession initialement prévue (article 13 des statuts).

Convocations aux assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi ; notamment les parts étant nominatives, la convocation peut être faite par lettre ordinaire adressée à chaque sociétaire. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation. Le délai entre l'envoi de la lettre de convocation et la date de l'assemblée est de quinze jours au moins (article 29).

Renseignements de caractère général

Conditions d'admission aux assemblées générales

Tout sociétaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Pour toute procuration d'un sociétaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le conseil d'administration régulièrement convoqué pour le jour de l'assemblée peut, lors d'une suspension de séance, statuer sur les amendements proposés au cours de l'assemblée.

Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne dûment et régulièrement habilitée par ces derniers.

Le pouvoir n'est valable que pour une seule assemblée ; il peut cependant être donné pour l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire tenues le même jour, ou dans un délai de sept jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout sociétaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les sociétaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du conseil d'administration publiée dans la convocation, par télétransmission. Le conseil d'administration peut également décider que les sociétaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation (article 31 des statuts).

Conditions d'exercice du droit de vote

I. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des parts sociales composant le capital social, déduction faite des parts sociales privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Chaque part donne droit à une voix.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société au plus tard la veille de la réunion de l'assemblée, dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

II. En application de l'article L. 512-5 du code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, de plus de 0,25% du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la société.

III. La limitation instituée au paragraphe précédent ne concerne pas le président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106 du code de commerce. Le nombre de droits de vote détenus directement ou indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux parts qu'un sociétaire détient, à titre personnel, aux parts qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce et aux parts assimilées aux parts possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit code (article 33).

Modification des statuts

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée, avec l'agrément de la Banque Fédérale des Banques Populaires*, à apporter aux présents statuts toutes modifications utiles. Elle ne peut toutefois changer la nature, le caractère, l'objet, ni la nationalité de la société, ni augmenter les engagements des sociétaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué (article 35 des statuts).

Droit des sociétaires

Les sociétaires disposent du droit à l'information permanente et préalable aux assemblées des sociétaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires (article 36 des statuts).

Assemblée des titulaires de CCI

Toute décision modifiant les droits des titulaires de CCI n'est définitive qu'après approbation de ces titulaires réunis en assemblée spéciale dans les conditions réglementaires (article 38 des statuts).

* BPCE a désormais repris les fonctions d'organe central des Banques Populaires

Renseignements de caractère général

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.

Le solde, augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel il est prélevé la somme nécessaire pour servir - dans la limite du taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération - un intérêt aux parts, sans que, en cas d'insuffisance des excédents d'exploitation d'un exercice, les sociétaires puissent le réclamer sur les excédents d'exploitation des années subséquentes, ainsi que la somme nécessaire pour la rémunération des CCI.

Le solde, après affectation aux réserves constituées par l'assemblée générale, est réparti entre les clients sociétaires conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les excédents provenant des opérations effectuées avec les clients non sociétaires ne doivent pas être compris dans les distributions de ristournes.

Tant que les diverses réserves totalisées, y compris la réserve légale, n'atteignent pas le montant du capital social, le prélèvement opéré à leur profit ne peut être inférieur à 15% des bénéfices.

Les pertes reportées par décision de l'assemblée générale sont inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves. L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque sociétaire, pour tout ou partie de l'intérêt mis en distribution, une option entre le paiement de l'intérêt en numéraire ou son paiement en parts sociales (article 40 des statuts).

Le paiement de l'intérêt aux parts sociales, des ristournes ainsi que la rémunération des CCI votés par l'assemblée générale ordinaire ont lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Les sommes non réclamées dans les délais légaux d'exigibilité sont prescrites conformément à la loi (article 41 des statuts).

Situation de dépendance

La BRED Banque Populaire n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Faits exceptionnels et litiges

Au 31 décembre 2009, il n'existe aucun fait exceptionnel, ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de la BRED Banque Populaire.

Renseignements relatifs au capital de la BRED Banque Populaire

1 - Composition du capital

Le capital actuel de la société est de 341.437.500 euros. Il est divisé en :

- 30 350 000 parts sociales de valeur nominale de 9 euros, toutes entièrement libérées, obligatoirement nominatives.
- 7 587 500 certificats coopératifs d'investissement de valeur nominale de 9 euros, intégralement libérés et tous de même catégorie.

La BRED n'a pas émis d'instruments financiers donnant accès au capital.

Aucun des 116 031 sociétaires ne détient plus de 0.25% du capital.

Tous les CCI sont détenus par NATIXIS.

2 - Marché des parts sociales

Les parts sociales de la BRED Banque Populaire ne sont pas cotées. Les cessions - qui ont lieu essentiellement entre les clients de la banque - sont effectuées à la valeur nominale (9 euros) par virement de compte à compte et agréées par le conseil d'administration.

3 - Politique de dividendes

L'intérêt versé aux parts sociales a été de :

- 0,32 euro au titre de l'exercice 2004
- 0,29 euro au titre de l'exercice 2005 (pour les parts portant jouissance au 1er janvier 2005).
- 0,32 euro au titre de l'exercice 2006
- 0,40 euro au titre de l'exercice 2007
- 0,40 euro au titre de l'exercice 2008.

4 - Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

(article L. 225-100 alinéa 7 du code de commerce)

Date de l'assemblée générale	Plafond global de l'autorisation	Durée de l'autorisation	Augmentations de capital réalisées sur la base de cette autorisation
AGE du 29 mai 2009	80.000.000 € par émission de parts sociales	26 mois	Néant
AGE du 29 mai 2009	20.000.000 € par émission au nominal de CCI	26 mois	Néant